This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

362,632.199
D37

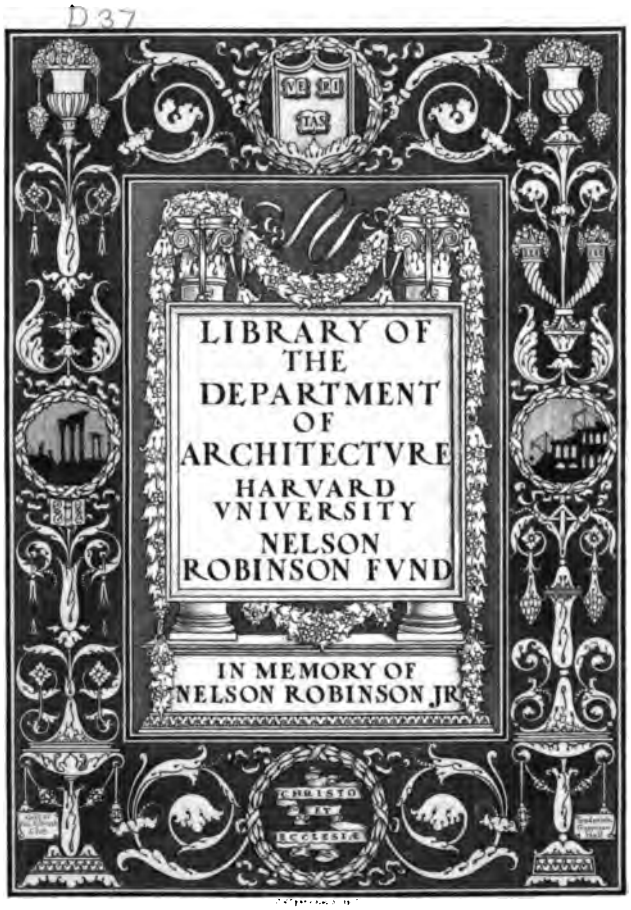

362,632.199
D37

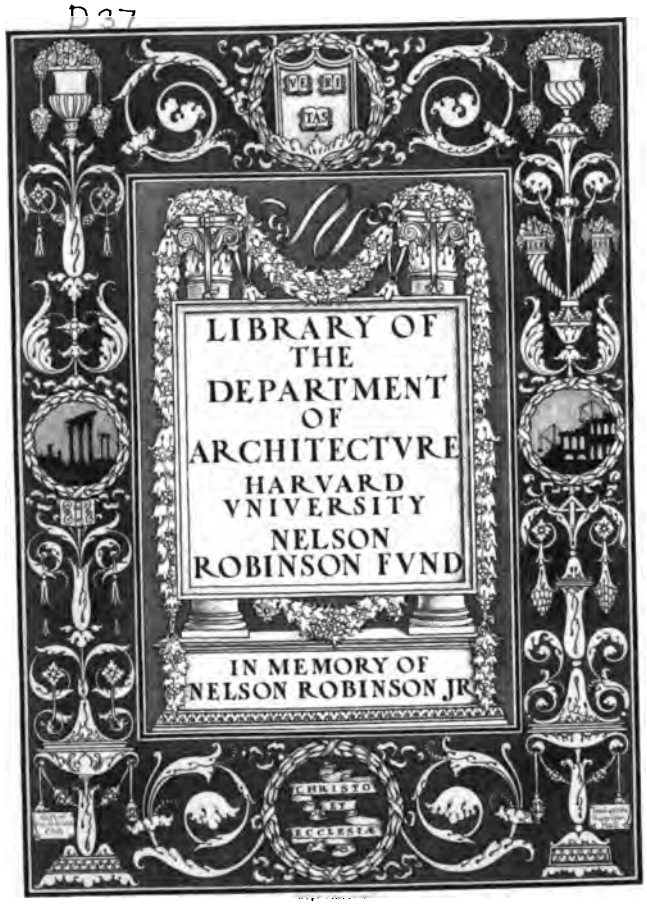

ESSAI

SUR LA VÉRITABLE ORIGINE ET SUR LES VICISSITUDES

DE

LA CATHEDRALE DE COUTANCES,

PAR M. L'ABBÉ DELAMARE,

Vicaire-général du diocèse de Coutances, Chanoine honoraire de Bayeux, Membre titulaire de la Société des Antiquaires de Normandie, Correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Membre correspondant de l'Académie de Caen et de plusieurs autres Sociétés savantes.

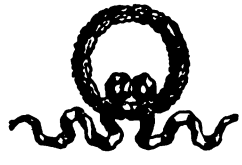

CAEN,

CHEZ A. HARDEL, SUCCESSEUR DE T. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES.

1841.

Arch. D, 1, t2

1902, May 10.
DEPARTMENT OF ARCHITECTURE,
LAWRENCE SCIENTIFIC SCHOOL,
HARVARD UNIVERSITY

34255

(*Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. 2e. série).

Pour copie conforme : A. DE CAUMONT.

NA
5551
C6 t
D 373

Bacheler lith

Imp Lemercier et Benard

Cathédrale de Coutances.

ESSAI

SUR LA VÉRITABLE ORIGINE ET SUR LES VICISSITUDES

DE

LA CATHÉDRALE DE COUTANCES,

PAR M. L'ABBÉ DELAMARE,

Vicaire-général du diocèse de Coutances, Chanoine honoraire de Bayeux, Membre titulaire de la Société des Antiquaires de Normandie, Correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Membre correspondant de l'Académie de Caen et de plusieurs autres Sociétés savantes.

INTRODUCTION.

M. de Gerville publia, en 1824, un mémoire dans lequel il soutient que la cathédrale de Coutances est du milieu de l'XIe. siècle, sauf des restaurations que le temps et les guerres civiles avaient rendues nécessaires. Il signale spécialement quelques chapelles et la partie de la façade ouest, comprise entre les deux flèches, comme offrant les caractères d'une date moins ancienne. Le monument serait donc dans son ensemble le même qui fut presque entièrement édifié par les soins de l'évêque Geoffroy de Montbray, que les fameux Tancrède et les autres seigneurs Normands aidèrent puissamment de leurs trésors.

« L'architecture de notre cathédrale, qui pour la beauté du travail « ne le cède peut-être à aucune autre en France, dérange, dit M. de « Gerville dans son mémoire, les idées reçues sur la théorie de l'art; il « me paraît nécessaire de prouver qu'elle fait exception..... Je n'oserais « hasarder des raisonnements sur cette matière, si les faits n'étaient pas « incontestables et concluants.

« Toutes les grandes fenêtres des deux côtés de la nef et la plupart des

« chapelles appartiennent à la restauration de la basilique. Parmi celles-
« ci, plusieurs offrent même un travail postérieur. On peut en dire
« autant de la chapelle de la Vierge et de celles qui sont au midi du
« chœur. Entre les clochers, il est également facile de reconnaître beau-
« coup de traces de la restauration de la fin du XIVe. et du commence-
« ment du XVe. siècle.

« Mais ces deux clochers, mais cette admirable lanterne qui est sur
« le chœur, mais la plus grande portion du côté septentrional de ce
« chœur, et presque toute la partie centrale de l'édifice intérieurement,
« sauf les réparations faites aux colonnes et à leurs chapiteaux, sauf
« aussi celles de la voûte, me semblent du travail primitif.

« Je m'attends bien que mes assertions ne passeront pas sans contra-
« diction, surtout de la part des antiquaires Anglais, dont elles déran-
« gent les théories; mais je les prie de vouloir bien, avant de contester
« les faits que j'avance, considérer que les meilleures théories sur
« l'architecture sont fondées sur des observations. »

L'école anglaise, dont M. Gally-Knight s'est encore récemment fait l'écho, n'en persiste pas moins à nous contester cette gloire, que je suis tenté d'appeler nationale, car, d'après cet antiquaire, si notre cathédrale actuelle est celle de Geoffroy, l'adoption du style en pointe, en France, a précédé de 130 ans son apparition en Angleterre.

Cette dernière considération ne devrait arrêter qu'un Anglais, en présence d'une tradition unanime et constante, qui proclame l'antiquité du monument; mais M. Gally va plus loin. Pour établir l'impossibilité absolue de ce phénomène architectural, ce touriste distingué ajoute :
« Cette cathédrale ressemble-t-elle enfin à quelqu'un des édifices qui
« furent élevés à cette époque *sur un point quelconque de la terre?*
« Bien loin de là, elle appartient au style en pointe avancé, et les
« réparations datent d'une période plus récente (1). »

Vainement objectons-nous à ces MM., avec M. de Gerville, que c'est à ceux qui rajeunissent ainsi notre basilique, contre toutes les idées reçues jusqu'à ces derniers temps, de produire la preuve de leur

(1) Relation d'un voyage en Normandie, en 1831, insérée dans deux bulletins des mémoires de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques.

opinion, en établissant et sa reconstruction et les catastrophes qui auraient déterminé sa ruine, dans un temps où elle ne pouvait encore périr de vétusté. Ils s'en croient dispensés. Attribuant trop d'autorité à l'analogie, ils nous l'opposent comme une arme victorieuse. Leur raisonnement est tellement spécieux, que les archéologues, même Français, qui nous honorent de leur visite, sourient maintenant, quand ils voient que nous ne partageons point l'opinion d'outre-mer. Nulle part ailleurs, disent-ils avec M. de Gally, la belle ogive qui règne en souveraine dans la cathédrale de Coutances, n'a paru aussi dégagée du style d'architecture qui l'a immédiatement précédée, avant le milieu du XIIIe. siècle, ou, au plutôt, avant la fin du XIIe., comme le prouvent une infinité de monuments dont la date est certaine. N'est-ce pas alors un beau rêve de croire que, par une sorte de miracle, la cathédrale de Coutances soit sortie seule et tout-à-coup de terre, dès le milieu de l'XIe. siècle, dans un coin isolé du monde, avec d'aussi élégantes et d'aussi majestueuses proportions, sans conserver plus de traces de la lutte entre le plein cintre et l'ogive?

Comment d'ailleurs Guillaume-le-Conquérant, prince riche, fier et généreux, qui avait assisté, en 1056, à la dédicace de cette basilique, eût-il souffert que son église St.-Etienne de Caen, à la dédicace de laquelle l'évêque Geoffroy se trouvait à son tour, quelques années plus tard, fût demeurée tellement en arrière du genre svelte et tranché de la nôtre, si déjà celle-ci eût été alors à peu près ce qu'elle est maintenant (1)?

Comment aussi, dans la construction de l'abbaye de Lessay, fondée en 1064, pour ainsi dire aux portes de Coutances et par les conseils de Geoffroy lui-même (2), eût-on adopté sans exception le plein cintre et la massive simplicité de la plupart des constructions de Guillaume, si l'on eût eu sous les yeux un aussi élégant modèle?

(1) Les abbayes de Caen occupaient beaucoup moins Guillaume que ses expéditions militaires. Tout le monde sait que la construction de ces monastères fut une sorte de pénitence imposée par le pape, selon le prudent conseil de Lanfranc, lorsque la dispense nécessaire pour valider le mariage du conquérant fut accordée.

(2) Voir la charte de fondation de l'abbaye de Lessay dans *Normannia pia*. « Richardus, qui vocatur « Heraldüc, cum Amiâ, uxore suâ: Eudo quoque filius eorum, in honorem..... Ecclesiam fieri con- « stituerunt, Gaufridi consilio constantiensis Episcopi, Guillelmique Normanniæ principis permissione, « in constantiensi pago, in villâ quæ dicitur S. Opportuna. »

Voilà, certes, des objections d'un grand poids : on voit que je les présente avec la meilleure foi et dans toute leur force. C'en est assez pour faire sentir combien est piquante pour un français, surtout Normand, et jusqu'à quel point est curieuse pour l'histoire des arts et le classement des monuments nationaux, la question qui fait le principal objet de mon mémoire. Elle m'a demandé des recherches longues et d'autant plus pénibles que je n'ai pu y consacrer que de rares moments, dérobés à des occupations et à des soins continus. Il m'a fallu passer lentement à travers la poussière des manuscrits et des chartes de près de 8 siècles, pour recueillir jusqu'aux expressions échappées, comme par hasard, aux rédacteurs de ces actes antiques ; ils ne pensaient pas à prévenir nos doutes sur un fait aussi éclatant ; ils se contentaient de l'admirer.

On voit, d'après ce qui précède, que ce qu'il importe de prouver, c'est moins la construction, avouée de tout le monde, d'une cathédrale à Coutances dans l'XIe. siècle, que cette proposition : La basilique actuelle est, dans son ensemble, c'est-à-dire, si l'on en excepte quelques additions ou quelques réparations, dont nous pouvons aussi, en général, assigner la date précise, celle-là même qui fut édifiée à la mémorable époque des Tancrède.

Voici le plan que je me suis proposé de suivre. Après avoir dissipé le merveilleux qui semble s'attacher à l'opinion que je défends, et répondu aux objections qu'on lui oppose, je prouverai plus amplement que ne l'a fait M. de Gerville, ayant été à portée d'étudier plus à loisir le monument, que notre cathédrale actuelle offre les caractères attribués à celle de Geoffroy de Montbray, par un auteur contemporain de cet évêque ; je ferai remarquer ensuite que les développements ou modifications de la basilique sont en réalité gradués, comme ils doivent l'être, d'après les chartes et autres archives, en supposant l'identité du monument principal, et qu'il n'y a dans aucun des écrits que j'ai pu recueillir, pas plus que dans les pièces nombreuses du chartrier diocésain, qui ont péri depuis 60 ans, mais dont j'ai sous les yeux un état suffisant pour en juger, aucune trace de reconstruction du corps de l'édifice ; qu'il résulte au contraire de l'ensemble et plus évidemment encore de la nature intrinsèque des actes qui concernent la cathédrale, le chapitre, ou les évêques successeurs de Geoffroy, qu'il est impossible de placer

ailleurs que sous ce dernier prélat et par conséquent au milieu et vers la fin de l'XIe. siècle, le phénomène architectural qu'on s'obstine à nous contester.

J'indiquerai accessoirement les restaurations qui, quoique étrangères à mon principal but, me sembleront pouvoir intéresser les archéologues.

CHAPITRE Ier.

Est-ce donc une si grande merveille que de supposer dans l'XIe. siècle, à Coutances, la construction d'une cathédrale dans le style ogival pur?

Tout le monde sait que l'on distingue principalement deux sortes d'ogives, celle qui semble se rapprocher du plein cintre ou du demi-cercle, parce que son angle est obtus, et une autre plus élancée, dont les arcs forment un angle aigu. Il ne paraît pas douteux que l'une et l'autre espèce ne fût connue et jusqu'à un certain point usitée dans le monde, même en France, dès avant le siècle où nous plaçons la construction de notre cathédrale.

Je regrette de ne pouvoir répéter ici toutes les preuves de l'ancienneté du style ogival qui ont été données dans un mémoire lu à la 2e. séance de la Société archéologique d'Avranches, par M. Guiton de la Villeberge. Je n'en citerai que quelques passages afin de n'être pas trop long. « Dans les ruines de Persépolis, on a trouvé des arceaux en forme « d'arêtes, et des colonnes de diverses formes allongées et étrangères « aux ordres réguliers (*Manusc. di Pietro della valle*).

« A Syracuse, dans la prison appelée l'oreille de Denys, le rocher est « taillé en voûte aiguë.

« A Arpino, royaume de Naples, on rencontre une porte ogivale dans « un mur cyclopéen.

« A la bibliothèque du Vatican, on voit une copie du *Menologium* « *Græcorum*, manuscrit du IXe. siècle, dans lequel des *arcades ogi-* « *vales figurent comme ornements architectoniques.*

« Dans la campagne de Rome, on trouve des ogives à l'aquéduc de « Tivoli (ouvrage d'Adrien), et parmi des ruines de constructions des « VIe. et VIIe. siècles, qui sont près de Subiaco. On en voit aussi dans » la mosquée, aujourd'hui cathédrale de Cordoue, terminée à la fin du « VIIIe. siècle.

« La mosquée de Touloun, au Caire, ouvrage du IXe. siècle, est un « type de style ogival (*grand ouvrage sur l'Egypte*).

« La Sicile en présente aussi un de ce siècle dans le château de la « Cuba, dont on a imité les grandes arcades au palais de Médicis à « Sienne.

« Les deux arches du pont d'Almaraz, en Estramadure, sous lesquelles « le Tage passe à plus de 30 mètres de profondeur, en offrent un autre « qui date aussi de cette époque. »

Pour se convaincre que l'ogive est beaucoup plus ancienne, en France même, qu'on ne le croit communément, il suffit d'examiner avec attention les planches des éléments de paléographie de M. Natalis de Vailly, chef de bureau de la section administrative des archives du royaume. On sait qu'en général l'architecture a servi de type aux sceaux des rois de France, des évêques, des abbés, etc., pour la forme comme pour le détail des ornements. Or, si jusqu'au Xe. siècle la forme circulaire a été exclusivement usitée, nous trouvons dès la fin du même siècle le sceau du roi Robert II, dans la forme ogivale élancée.

Voici en quels termes M. de Vailly parle de l'introduction des sceaux de ce genre. (*Eléments de Paléographie, tom. 2, p. 40 et 41, et lettre autographe de l'auteur.*)

« Au XIIe. siècle, les sceaux en ogive étaient fort nombreux; ils « étaient employés surtout par les évêques, les abbés, les abbesses, les « monastères, les chapitres, les officiaux et les dames. Cette forme est « nettement caractérisée dans le sceau de la reine Constance (planche « B, n°. 5) dont les extrémités sont formées par l'intersection de deux « arcs de cercle. C'est là le caractère distinctif de l'ogive; mais les « rapports du grand axe avec le petit axe, ou, en d'autres termes, de « la hauteur avec la largeur, n'avaient rien de fixe. Dans le sceau de « la reine Constance, par exemple, le petit axe a vingt-deux lignes, et « le grand axe en a trente-quatre. Un sceau de Gualon, évêque de Paris, « déposé aux archives du royaume, est beaucoup plus étroit à proportion, « puisqu'il n'a que treize lignes de largeur sur trente et une de hauteur. « Moins il y a de différence entre la longueur du grand axe et celle du « petit axe, plus un sceau en ogive tend à se confondre avec les sceaux « en forme de cercle ou d'ovale applati. En effet, les points d'inter-

« section des arcs étant alors peu saillants, les deux extrémités de l'ogive « paraissent plutôt courbes qu'aigus. Tel est, par exemple, le sceau de « Robert (V. sur la pl. le n°. 4) que les Bénédictins ont regardé comme « ovale, et qui, dans la réalité, a la forme d'une ogive résultant de l'inter- « section de deux cercles de vingt-neuf lignes de diamètre ; le petit axe de « cette ogive a vingt-trois lignes et le grand axe n'en a que vingt-huit..... « Nous avons pensé qu'il était important de faire remarquer la forme « réelle du sceau de Robert, parce que les Bénédictins ne font remonter « l'emploi de l'ogive qu'au XIe. siècle; Heineccius avait même supposé « qu'avant le XIVe. siècle, cette figure ne pouvait se rencontrer que « dans les sceaux ecclésiastiques ; mais trois modèles reproduits dans la « série des planches jointes à cet ouvrage (de M. de Wailly, pl. B, n°. 5, « pl. C, n°. 4, et pl. E, n°. 3), prouvent l'inexactitude de cette obser- « vation. Les Bénédictins citent d'ailleurs, entre autres exemples, un sceau « en ogive qui fut employé par Adam de Herefort, après le milieu du XIIe. « siècle. Quant à l'origine des sceaux en ogive, il est probable qu'elle est « beaucoup plus ancienne qu'on ne le suppose généralement ; le sceau de « Robert prouve qu'elle remonte au moins à la fin du Xe. siècle. La « Société de l'histoire de France vient de publier, dans son Annuaire « de 1838, un Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge. L'auteur « de cette notice curieuse, M. Mérimée, prouve que l'ogive a été en « usage dans les plus anciennes constructions. En ce qui concerne la « France, il signale l'emploi de l'ogive au VIIIe. siècle dans la chapelle « de St.-Quinin, à Vaison. On ne doit donc pas s'étonner que, deux « siècles après, on ait imité cette forme dans le sceau de Robert. Les « sceaux du Xe. et du XIe. siècles sont trop rares pour qu'on puisse justi- « fier cette opinion par des preuves nombreuses ; nous pouvons citer du « moins un sceau plaqué au bas d'une charte de Fulcon, évêque de « Beauvais, en 1090; ce type, en forme d'ogive, a vingt-une lignes de hau- « teur sur seize de largeur. Tout en faisant remonter jusqu'au règne de « Robert les premiers exemples de l'emploi de l'ogive dans les sceaux, « nous n'en reconnaissons pas moins que cette figure ne se rencontre pas « ordinairement avant le XIIe. siècle; devenue plus rare au XVe., elle

« a cependant persisté jusqu'au siècle suivant (V. sur la planche, la forme « de plusieurs sceaux plaqués (1).) »

Mais, s'il est incontestable que les architectes et artistes, même antérieurs de beaucoup au XIIe. siècle, connaissaient le style ogival, est-il aussi certain qu'ils en aient fait dès-lors application générale à quelques monuments et spécialement à des basiliques? Voilà maintenant la principale question. Sa solution sort déjà plus ou moins directement des faits avancés par MM. Guiton et de Wailly, spécialement de l'exemple de la chapelle de St.-Quinin, à Vaison. Essayons de lui donner un nouveau jour. Ces contrées lointaines qui ont eu avec notre Normandie les rapports les plus intimes, dans le temps même de la construction de notre cathédrale, par suite des conquêtes des Tancrède, fournissent l'exemple de monuments à peu près contemporains de notre basilique, et où règne en souveraine l'ogive obtuse. M. Gally nous en cite plusieurs exemples. Je n'en rapporterai que trois; je les emprunte à ses Mémoires.

« Messine, dit le touriste anglais, fut la première place qu'attaqua le « comte Roger, fils de Tancrède..... (2). L'œuvre architectonique, la « plus ancienne que possède cette ville, est une partie de la cathédrale

(1) 1°. Forme d'un sceau plaqué au bas d'une charte donnée, vers 1090, par Fulcon ou Foulque, évêque de Beauvais (Archives du royaume - S^on. Domaniale, S. 3250).

J'ai distingué, dit M. de Wailly, le contour extérieur, qui est tracé au crayon, et le contour intérieur, qui est tracé à l'encre. Ces deux contours sont toujours analogues l'un à l'autre; mais il arrive souvent que l'un des deux est altéré par la vétusté, et, dans ce cas, il faut se borner à reproduire la forme de celui qui subsiste.

2°. Forme d'un sceau plaqué au bas d'une charte donnée en 1108 par Gualon, évêque de Paris (contour extérieur). Arch. du roy^me. Section dom^le. S. 1327.

La partie ombrée n'est pas intacte; mais il en reste assez pour qu'il soit facile de reconnaître que c'est bien à peu près la forme réelle du sceau qui est représentée. Deux arcs de cercle qui passeraient, l'un par les points a, b, c, l'autre par les points a, d, c, détermineraient, sans doute, avec exactitude, le contour intérieur de ce sceau; mais cette partie de l'enceinte est trop altérée pour qu'on puisse l'affirmer avec certitude.

3°. Forme de la partie inférieure d'un sceau suspendu à une charte donnée, en 1068 ou 1069 (29e. année du règne de Philippe), par Richard, archevêque de Bourges (Arch. du roy^me. S^on. dom^le. S. 2205).

C'est le contour intérieur qui est représenté; il est incomplet, parce que le haut du sceau est brisé.

4°. Forme de la partie supérieure d'un sceau plaqué au bas d'une charte, donnée en 1085, par Hilgot, évêque de Soissons (Arch. du roy^me. S^on. historique, L. 1469).

C'est encore le contour intérieur qui est représenté; il est incomplet, parce que le bas du sceau est brisé.

Observation générale: la date réelle des sceaux cités ci-dessus peut être rapportée très-probablement à la date du sacre des évêques qui les ont employés.

(2) Bulletin monumental, 5e. volume, n°. 2, p. 90, 91 et 92.

Un Sceau plaqué au bas d'une charte,
1090 par Foulcon ou Foulque, Evêque de Beauvais

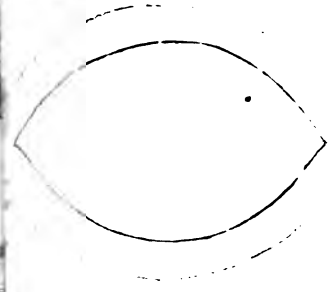

1200

Contour extérieur et
Forme d'un Sceau plaqué au bas d'une
Charte donnée en 1138 par Gualon, Evêque de Paris.

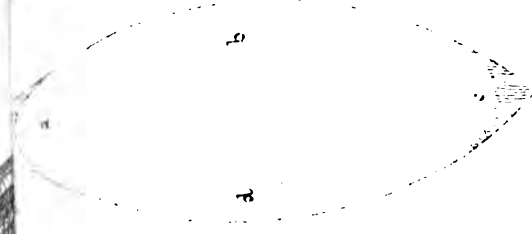

Forme de la partie inférieur d'un Sceau suspendu
à une charte donnée en 1088 ou 1089 / 29e année du règne
de Philippe par Richard Archevêque de Bourges.

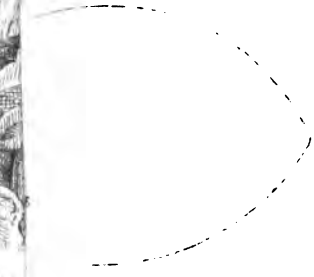

partie supérieure

Forme d'un Sceau plaqué au bas d'une Charte
donnée en 1085 par Hilgot Evêque de Soissons.

Tympan

« actuelle ; elle fut commencée par le comte Roger dans les dernières « années de sa vie, vers 1098, et achevée par son fils. Comme c'est le « premier édifice normand que j'aie vu en Sicile, je me suis trouvé « spontanément conduit à le comparer dans mon esprit avec les œuvres « contemporaines des Normands en France. Il ne m'a pas été difficile « de comprendre qu'on avait suivi dans sa construction des principes tout « différents, mais je me suis aperçu aussi qu'il avait avec elles beaucoup « d'analogie..... *Il est impossible de douter de la collaboration de cer-* « *taines personnes à qui la construction des églises de France était* « *parfaitement connue*..... Les arcades qui soutiennent la voûte de la « crypte ont des ogives obtuses, et sont supportées par de courtes colonnes « surmontées de *chapiteaux normands*..... Etc.

(1) « Passons à la petite ville de Paterno : elle est bâtie autour d'une « éminence, au sommet de laquelle le comte Roger éleva une forteresse, « dans le temps qu'il tournait ses armes contre les Sarrazins de Catane « (In edito colle Paternionis arce constructâ, copias in Catanam Comes « reduxit, ann. 1073). Un vaste donjon penché sur le bord d'un préci- « pice est tout ce qui reste de la citadelle Normande..... Le quatrième « étage, qui est considérablement élevé au-dessus du sol, présente une « arcade à quatre cintres, dans laquelle sont formées *deux arcades en* « *ogive*, partagées par une colonne. On retrouve sur le côté opposé de « l'édifice des fenêtres semblablement disposées.... La rangée inférieure « des petites fenêtres éclaire une longue salle, surmontée d'une voûte « ogivale en pierre. Au quatrième étage, nous nous trouvâmes dans une « vaste et haute salle voûtée.... éclairée aux deux bouts par des fenêtres « comprises dans les arcades à ogive. Sur cette salle ouvrent plusieurs « petites chambres voûtées.... Elles ont toutes des portes ogivales.

M. Gally dit encore ailleurs : « Ce qui prête à la cathédrale de Cafala « un puissant intérêt, c'est la certitude de sa date. Dans l'automne de « l'année 1131, le roi Roger, revenant de Calabre en Sicile, fut surpris « par une affreuse tempête. Dans cette circonstance périlleuse, il fit « vœu, s'il échappait à la mort, de bâtir une église à l'endroit même où « il prendrait terre. C'est à Cafala qu'il aborda, et l'année suivante vit

(1) Page 116, ibid.

« commencer la construction de la cathédrale. C'est un édifice de grande « dimension, bâti dans la forme latine. Sa conservation ne laisse rien à « désirer. Il se compose d'une nef, d'aîles latérales et de transepts, et a « trois apsides à son extrémité est ; mais il est dépourvu de tour centrale.... « *Toutes les arcades sont de forme ogivale :* celles qui bordent la nef, « celles qui se trouvent à l'intersection de la nef et des transepts, celles « du triforium, celles qui décorent l'extérieur du monument, toutes ont « adopté l'ogive. »

Je ferai ici une observation importante : on bâtissait ainsi en 1131 et dès la fin du siècle précédent, immédiatement après de grandes commotions militaires; c'est une indication que ce genre était déjà ancien à cette époque.

On voit par ces exemples, et par beaucoup d'autres cités par M. Gally, que l'ogive obtuse est le genre d'architecture d'un certain nombre de monuments et spécialement d'églises, élevés par les soins des Tancrède, et que dans l'emploi de l'ogive ces fameux Normands dévancèrent au moins la plupart des peuples du continent de l'Europe. L'honorable voyageur croit qu'ils empruntèrent ce style aux Sarrasins ; il cite, parmi les constructions de ces derniers, comme ayant l'arcade ogivale, le Nilomètre, construit en 859, la mosquée de Teyloun élevée en 879, et celle de Haken, en 1003.

Quoi qu'il en soit de cette première origine de l'ogive, sur laquelle nous avons déjà entendu deux autorités respectables, il est clair que l'introduction de ce genre d'architecture dans la Normandie Française était naturelle et « facile. Tenons-le pour incontestable, dit encore M. Gally, l'arcade ogivale « est venue d'Afrique en Sicile; mais comment, plus tard, s'est-elle frayé « une route jusqu'à la France du nord et jusqu'à l'Allemagne, pays du conti- « nent de l'Europe où elle s'est montrée d'abord? *C'est en Normandie* (1)

(1) « En archéologie, comme dans bien d'autres sciences, dit M. de Caumont, les meilleures méthodes « de classification reposent nécessairement sur des abstractions diversement graduées : il n'est pas aisé « de circonscrire absolument les limites temporaires dans lesquelles on doit renfermer le règne de tel ou « tel style d'architecture. *Ces limites peuvent varier*, jusqu'à un certain point, *suivant les localités* « *(Cours d'Antiquités monumentales, chap. 3).*

« Une grande impulsion donnée en Italie avec l'Orient, les pélerinages à Jérusalem devenus plus « fréquents, et surtout les croisades, établirent entre l'Orient et l'Occident des relations nouvelles, qui « favorisèrent de plus en plus la naturalisation du goût byzantin dans nos contrées..... *C'est aussi à*

« que nous nous serions attendu à trouver les *traces les plus anciennes* « de sa présence, à cause des relations qui ont toujours existé entre ce « que l'on peut appeler la mère-patrie et la colonie Sicilienne » Ibid.

J'ajouterai, par les mêmes motifs et avec autant d'assurance, que c'est dans la Basse-Normandie, et plus spécialement dans le diocèse de Coutances, qu'il est naturel de chercher en France un des premiers types de ce nouveau genre d'architecture, les Tancrède étant nés tout près de cette dernière ville, et ces célèbres et heureux aventuriers ayant d'ailleurs fourni à l'évêque Geoffroy, qui s'était rendu auprès d'eux sur le théâtre de leurs conquêtes, une grande partie des fonds qui ont servi à la construction de la cathédrale du XIe. siècle, comme nous le verrons bientôt. Le prélat put au moins rapporter des idées, peut-être même amener un architecte de ces régions lointaines pour l'accomplissement de ses projets.

Si donc notre cathédrale ne présentait que l'ogive obtuse, quoique le plein cintre fût encore le genre d'architecture généralement usité chez nous, il n'y aurait rien d'étonnant de la supposer du XIe. siècle et l'une de nos premières basiliques ogivales.

Nous avons déjà fait un pas immense; car la révolution difficile à opérer dans le nord de l'Europe était moins, ce semble, le passage de l'ogive obtuse à l'ogive élancée, que le génie ou le hasard a pu faire éclore beaucoup plus tôt dans certaines localités que dans d'autres, que la substitution entière de l'ogive au plein cintre.

Il résulte d'ailleurs de ce qui précède, sur les sceaux, que l'ogive élancée était, à l'époque de la construction de notre cathédrale, employée dans les arts (1).

Je n'ajouterai plus qu'une réflexion, c'est qu'il est prouvé par d'autres monuments, qu'à la même époque les constructions ne manquaient ni d'élégance ni de richesse de détails, quand tel était le goût des fondateurs:

« *partir de la fin du XIe. siècle jusqu'à la fin du XIIe. que l'ogive a été substituée au plein* « *cintre (Ibid., chap. VII)*

Or c'est dès le commencement du XIe. siècle, en 1003 selon M. Gally, et vers 1016 d'après l'art de vérifier les dates, que Drogon, chef normand, et ses quarante compagnons, aussi gentilshommes normands, firent preuve de bravoure à Salerne en revenant d'un pélerinage à Jérusalem; et ce fut à partir du retour en Italie de ces célèbres pélerins, suivis d'un grand nombre de leurs compatriotes, après quelques mois d'absence, que commencèrent des rapports continuels entre les deux pays.

(1) Il serait superflu de signaler l'ogive aigue qui se trouve dans quelques monuments de transition.

témoins la nef de la cathédrale de Bayeux et l'abbaye-aux-Dames de Caen. Je prie du reste qu'on se rappelle que je ne me propose en ce moment que de dissiper l'apparence de merveilleux qu'on veut attacher à notre opinion sur l'antiquité de la cathédrale, et que je n'ai pas promis de preuves rigoureuses. Pour résoudre le problème de la possibilité absolue des faits contestés, ne suffirait-il pas d'avoir établi que la généralisation de l'ogive dans un édifice pouvait être connue en Normandie, du temps des Tancrède, que l'ogive élancée était dès-lors un style employé d'ailleurs dans les arts en France, et que dans notre province on bâtissait, à la même époque, des églises avec richesse et élégance, quand tel était le goût des fondateurs (1)?

CHAPITRE II.

Réfutation de l'objection tirée de l'analogie.

Passons à l'objection tirée de l'analogie. On attribue, ce me semble, à cette dernière beaucoup plus de force contre les preuves historiques diocésaines, qu'elle ne doit en avoir. Il n'en est pas des faits produits par l'élément libre et souvent bizarre du monde intellectuel, comme de ceux qui ne se rattachent qu'aux lois par lesquelles les corps sont régis. Dans le monde physique, la marche est tellement uniforme qu'il suffit de recueillir dans chaque ordre quelques phénomènes pour généraliser avec certitude; tandis que, dans la sphère où agissent comme cause la liberté de l'homme et son génie fécond, l'analogie admet des exceptions. Pour qu'elle ait de l'autorité et qu'elle supplée jusqu'à un certain point aux faits, il faut qu'elle ait de bien plus larges bases, et qu'aucun document historique ne soit négligé.

Or, sans parler de tant de monuments que le temps, les tremblements de terre et tant d'autres causes destructrices ont effacées de la Normandie

(1) « L'église de Lessay, dit M. de Gerville (architecture des églises de la Manche, mémoires de 1824), « est, après la cathédrale, la plus belle et la plus vaste qui nous reste; elle est tout-à-fait romane, « entièrement voûtée, et, sous ce rapport, bien supérieure à celle de Cerisy.... Au surplus, c'est le « même genre de travail, la même simplicité. *Tel fut probablement le goût des fondateurs, ou des « religieux qui devaient habiter ces communautés*, car, dans la nef de la cathédrale de Bayeux et « dans l'abbaye de S^te^.-Trinité à Caen, construites à la même époque, nous avons la preuve qu'on « pouvait alors prodiguer les ornements. »

Sicilienne, comme de l'Europe entière, et dont le germe demeurera toujours inconnu, que d'églises ornées de la belle ogive dans notre Normandie, et sans doute bien ailleurs, dont la véritable date est complètement ignorée ! Tantôt on manque de documents anciens ; on en est réduit à des conjectures. Tantôt il y a des archives où l'on pourrait trouver des lumières sur ces questions architectoniques, mais on ne prend pas le temps de les explorer : témoin notre cathédrale. Comme je crois le faire voir, l'origine et les vicissitudes de cette basilique sont indiquées dans de nombreuses archives et dans des mémoires inédits du plus grand poids ; qui est venu jusqu'à présent exploiter cette mine féconde? Ces dépôts sont cependant d'autant plus importants à compulser qu'anciennement on n'avait pas le goût d'en tirer tout le parti possible sous le rapport monumental. A-t-on examiné dans ce but, et avec la plus scrupuleuse attention, toutes les pièces historiques qui concernent les églises de Séez, de Mortain et de tant d'autres endroits? Si l'on déduisait de la masse des églises classées par l'opinion des antiquaires, toutes celles dont la date est ainsi sans titres, au moins connus, ne serait-on pas effrayé du petit nombre de faits constatés auxquels on veut assujettir tous les autres du même genre (1) ? Disons-le franchement, nous nous plaçons à la remorque d'un peuple voisin : les antiquaires d'Angleterre ont donné pour base à l'analogie qu'ils nous opposent les monuments de leur patrie, où l'on ne pouvait guère s'occuper d'ogive et de plein cintre, tandis que notre Guillaume en faisait la conquête. Ces Messieurs ont trop obéi à un sentiment national dont nous devons nous défier nous-mêmes. M. de Gerville le leur reprochait déjà dans son mémoire de 1824. « Je pense, disait-il, que l'amour de la « patrie avait mené trop loin M. Milner, en lui faisant dire que l'archi- « tecture gothique avait eu son origine en Angleterre, et qu'elle ne « remontait qu'à l'an 1130. »

Il est vrai, l'introduction de l'architecture gothique en Angleterre n'eut lieu que vers la fin du règne de Henri Ier., couronné en 1100 et

(1) A la réunion de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques, tenue à Amiens en 1839, M. de Caumont soumit cette question : Le style ogival était-il généralement adopté en Picardie au commencement du XIIIe. siècle ? Or voici la réponse : *Pour savoir si ce fait peut être constaté en Picardie, il faudrait avoir, ce qui manque, des dates bien précises....* On possède dans cette province très-peu d'églises de transition.... M. Rigollot disait aussi dans la même réunion : à très-peu d'exceptions près, la cathédrale est le seul monument de cette époque (*Bulletin monumental*).

mort en 1135. Les nouvelles cathédrales, les églises innombrables, les beaux monastères et autres établissements religieux qui s'élevèrent de toutes parts, attestent suffisamment la prospérité dont jouit l'Angleterre sous ce règne. Les moines de tous les ordres, au milieu de la paix et du bonheur, déployèrent la plus étonnante ardeur dans tout ce qui pouvait accroître la splendeur du culte. Le zèle animé des fidèles les portait à démolir partout les habitations et les églises pour les rebâtir plus belles. (Observations sur l'architecture gothique, traduites de l'Anglais, par M. Lange, et insérées dans les mémoires des Antiquaires Normands, année 1825.)

Cela ne prouve pas que ce mouvement n'ait pas eu lieu cent ans plus tôt en Normandie, où l'on n'avait pas besoin de démolir les églises et les monastères pour en élever d'une plus riche et plus élégante architecture, la fureur des Normands, avant leur conversion, ayant détruit tous les édifices religieux.

Mais j'entends ceux qui ne partagent pas mon opinion dire que, quelque peu nombreuses qu'on suppose les dates précises des monuments du moyen âge, il reste dans la Normandie même assez de faits certains pour balancer les preuves que je me propose de donner; les églises de St.-Etienne de Caen, de Lessay, de Cerisy, etc., sont là pour protester contre la perfection que j'attribue à l'architecture du XIe. siècle dans notre province.

Je ne contesterai pas l'exactitude des dates de la fondation de ces basiliques. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces établissements étaient, comme Le Bec et Fécamp, des monastères de Bénédictins (1). Le célèbre Lanfranc, abbé du Bec, et depuis archevêque de Cantorbéry, est signé avec Geoffroy de Montbray, à la fondation de l'abbaye de Caen. Fécamp a fourni le premier abbé à Lessay. L'abbaye de Cerisy était aussi desservie par des religieux du même ordre. Dès-lors il n'est pas étonnant qu'on ait, pour ainsi dire, calqué ces églises les unes sur les autres. Aussi, M. Gally trouve beaucoup de traits de ressemblance entre les églises de Fécamp et de Lessay. M. de Gerville en signale de frappants entre cette dernière église, celles de St.-Etienne de Caen et de Cerisy (2). « En com-

(1) Gallia Christiana, Normannia pia, etc.
(2) Mémoires de 1825.

« parant, dit-il, l'église de Cerisy avec celle de Lessay et la nef de celle « de l'abbaye de St.-Etienne de Caen, on voit que, pendant les deux « tiers de ce siècle, il n'y eut aucun changement bien marqué dans « l'architecture. C'est partout la belle et sévère simplicité qui caractérise « les constructions de Guillaume-le-Conquérant. »

Cette similitude parfaite entre les couvents de même ordre, et cependant de dates déjà si différentes, s'explique très-bien, surtout quand on pense qu'alors les architectes ne se trouvaient guère que dans le clergé et spécialement dans les monastères. A l'antipathie générale pour toute nouveauté, même dans les accessoires, en fait de religion, s'ajoutaient, chez le moine architecte, l'habitude et l'amour comme inné du style des édifices ou il avait été élevé et instruit.

Les religieux de ces temps de simplicité et de ferveur craignaient d'ailleurs de tomber dans le luxe. Je ne citerai ici qu'un trait, il m'est fourni par l'annaliste du monastère de Nuys: il se plaint du faste déployé par Sigisvinus, archevêque de Cologne, dans la reconstruction de l'église de ce monastère, vers 1091: *veteres enim monachi cellas quidem, et alias mansiones humiles habebant et tenebricosas, sed eorum corda erant lucida valdè in amore Dei; novi autem ecclesias, cellas, domosque et omnes mansiones lucidas fabricant; sed corda eorum vitiis et desidiâ plena tenebrosa sunt. (Annales nov. apud Martenne et Durand.)* Je passe sous silence le faible des religieux pour tout ce qui pouvait rappeler l'ancienneté de leur institut, et le respect avec lequel ils conservaient, jusque dans des temps rapprochés de nous, le genre reçu et comme traditionnel d'architecture de leur ordre. Ces observations sont corroborées par celles que fait M. de Gerville sur l'abbaye de Lessay, dans son mémoire cité plus haut, et sur les églises de Bayeux et de la sainte Trinité de Caen.

L'élégante ogive a donc pu régner long-temps autour des monastères avant d'y pénétrer. Il ne serait nullement surprenant qu'un moine habile eût présidé, comme architecte, à la construction d'un nouveau monastère tout en plein cintre et d'une grande simplicité, même long-temps après avoir dirigé le travail d'une église séculière ornée de la plus belle ogive. Ne serait-ce pas jusqu'à certain point tomber dans le sophisme appelé *transitus à genere ad genus*, que d'assigner l'âge de nos cathédrales d'après celui des églises des couvents?

Je ne veux pourtant pas dire que les religieux aient partout admis avec une extrême lenteur les constructions ogivales, quoiqu'ils aient en général suivi de loin les nouveautés et le luxe. Nous voyons dans l'histoire du Mont Saint-Michel (p. 145), par M. l'abbé Desroches, que Richard II, fils de Richard Ier. et de Gonnor, qui posa la première pierre de notre cathédrale, fit rebâtir l'église de ce monastère avec magnificence, et que c'est à l'époque de ce prince qu'il faut rapporter les grosses colonnes cylindriques, la nef assez bien conservée et une partie des voûtes. Or, si les planches de l'ouvrage sont fidèles, dans les parties souterraines au moins, quoique ce soient les premières constructions, nous trouvons l'ogive.

On regarde comme un monument de transition l'église de l'abbaye Blanche à Mortain. Or, ce fut en 1105 que ce monastère fut fondé par Guillaume, comte de Mortain, fils de Robert et frère de Guillaume, roi d'Angleterre.

L'ogive de l'église paroissiale de Mortain, autrefois collégiale, est beaucoup plus rapprochée de celle de la cathédrale de Coutances. M. de Gerville a prouvé (1) que cette église est du même siècle que notre basilique. M. Desroches, dans ses longues et consciencieuses recherches sur l'Avranchin, n'a rencontré aucune trace de reconstruction depuis le XIe. siècle (2).

Nous avons tout près de nous, parmi les églises séculières, un modèle encore bien plus remarquable de la belle ogive dans la cathédrale de Séez, contemporaine de la nôtre. Ce n'est pas seulement dans leur genre d'architecture que ces deux cathédrales ont des rapports très-frappants; mais encore dans les circonstances qui ont accompagné leur construction. Il fallait réédifier en entier, et dans le même siècle, les deux basiliques (*Gallia Christiana*, etc.). « Yves de « Bélesme, évêque de Séez (Trigan, histoire ecclésiastique de Nor-

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires: année 1824.

(2) « C'est le comte Robert qui a fondé et doté l'église de Mortain. Les archives du chapitre en « conservent encore la charte, qu'on a eu soin de revoir et de relater de temps en temps. Elle est de « 1032. On y dit en termes exprès que lui et son épouse Mathilde firent bâtir une église nouvelle.... « que cette église était fondée en l'honneur de Dieu et du bienheureux Evrou, confesseur. » Voici quelques termes de cette charte: *Dedicaverunt Guill*. *Rothom. archieps et Michaël abrinc. eps. d. do Baioc. ep. Gaufridus eps. Const. eps.*, etc. (Toustain de Billy: bibliothèque royale, à Paris: n°. 1027).

« mandie), avait déjà trouvé des ressources chez les Normands d'Italie « pour son église incendiée. Geoffroy put s'en promettre d'aussi gran- « des..... L'évêque de Coutances entreprit ce voyage ; il ne le fit pas en « vain. » Ce témoignage éclairé du curé de Digosville est confirmé par M. Gally-Knight sur les premiers faits : ceux qui concernent notre cathédrale sont puisés dans un mémoire contemporain, dont je parlerai bientôt (1). Voici les expressions mêmes de cet antique manuscrit : *Anno Dominicæ Incarnationis* 1048, *duodecim tantum diebus anni restantibus..... Venerandus Gaufridus, post Robertum Constantiensis Episcopus Rothomagi consecratur : nobilium Baronum prosapiâ ortus, staturâ procerus, vultu decorus, prudentiâ consilioque providus ; quanquàm sæpissimè curialibus negotiis regiisque obsecundationibus irretitus, tamen ad ædificationem et incrementum Ecclesiæ suæ omni nisu et voluntate per noctem erat et per diem. Qui ut eamdem Ecclesiam celebrem gloriosamque restitueret, in Apuliam et Calabriam adire Robertum, cognomine Guiscardum, parochianum suum, aliosque Baronos consanguineos suos et alumnos et notos, peregrè profectus, multùm in auro et argento et gemmis et palliis, variisque divitiarum donariis acquisivit ; asportavit phialas puro plenas oppobalsamo, aliaque pretiosissima quibus posteà præfatam Ecclesiam intùs et extùs locupletavit ; majoremque crucifixum largis sumptibus et tempore longo construxit.*

Le plaisir que j'ai à citer cet auteur contemporain de notre cathédrale me faisait perdre de vue que j'en étais à la comparer avec celle de Séez, qui est du même siècle. Serait-ce donc détruire la vraisemblance fournie à mon opinion par les églises de Mortain et de Séez, que de supposer gratuitement qu'elles ont, aussi bien que la cathédrale de Coutances, été rebâties en entier dans des temps plus voisins de nous ? Ne faudrait-il pas frapper du même coup la cathédrale de Chartres, tellement rapprochée de la nôtre pour le genre et l'époque qu'elle met aussi l'analogie du côté de mon opinion ? « Enfin la révolution architecturale « éclata, dit M. Emeric David en parlant du XIIe. siècle ; elle était déjà « faite, ou plutôt elle avait commencé à l'église cathédrale de Chartres.

(1) Livre noir du chapitre de Coutances.

« Yves, 62e. évêque de cette église, nommé en 1090 et mort en 1115, « aussi habile architecte qu'illustre prélat, Yves, que Baronius appelait « lumière de l'Occident, ornement du monde, sentit, par la seule « puissance de son goût naturel (c'est ce qui reste à prouver), qu'une « seule colonne, montant d'un jet du sol à la voûte, produirait un effet « bien plus grandiose que ne pouvaient produire deux posées l'une au- « dessus de l'autre qui arriveraient à la même hauteur. Le grand change- « ment, continue le même auteur, commandé par le goût, commencé « par Yves de Chartres, continué par des hommes de génie à N.-D. de « Paris et à St.-Denis, complété à la sainte chapelle, est, quant à la « France, une véritable révolution. »

Notre prétention, à Coutances, est de nous trouver seulement quelques années plus tôt à la tête de cette admirable révolution architecturale. Si l'archevêque Soscion ne suivit cet élan qu'en 1170 à Tours (Bulletin monumental, tom. 4), c'est que ce fut seulement à cette époque qu'il y eut nécessité de remplacer, par suite de guerre et d'incendie, la cathédrale élevée et décorée par St.-Grégoire, et consacrée par lui en 582. On fut 90 années à édifier la plus belle partie de la nouvelle basilique. Si l'atelier de constructeurs, renouvelé peu à peu à mesure qu'il était moissonné par la mort, fut appliqué ensuite à d'autres travaux du même genre, il dut suivre à peu près le style auquel il était formé ; en sorte qu'on pourrait retrouver à près de cent ans de distance deux églises sortant pour ainsi dire du même ciseau et à peu près de même architecture.

Je me résume : l'analogie qu'on objecte n'a pas de bases assez larges ni assez solides pour dispenser d'examiner les preuves de l'ancienneté de notre cathédrale, surtout, si, d'après les motifs exposés ci-dessus, les monastères et tous les monuments à date incertaine sont mis hors de ligne (1). Bien plus, des faits de l'espèce de celui que je me propose d'établir semblent faire militer en notre faveur les vraisemblances et l'analogie. Que dira-t-on enfin? que, quelque rares que soient les basiliques séculières à date certaine, il en existe assez pour prouver qu'on en était à peine aux essais et à la transition dans le siècle où notre opinion place déjà la perfec-

(1) On doit aussi écarter, jusqu'à certain point, les exemples fournis par d'autres provinces : j'ai fait remarquer ailleurs combien les limites de deux contrées ont été difficilement franchies, en fait de progrès en architecture. Il y a telle province où encore aujourd'hui la belle ogive est à peine connue.

tion du nouveau genre ? Fera-t-on objection de la nef de la cathédrale de Bayeux, parce que cette nef, du XIe. siècle, est en plein cintre (1) ?

Un seul moment de réflexion suffit pour faire disparaître ces difficultés. Elles partent d'un faux principe ; elles supposent qu'un chef-d'œuvre ogival, apparaissant pour la première fois sur l'horizon de notre patrie, a dû dissiper soudain toutes les ténèbres, enthousiasmer instantanément tous les Français, et inspirer à la fois tous les artistes du pays, de manière à les faire passer aussitôt de l'enfance à la perfection de la nouvelle architecture. Il faut, au contraire, se figurer des confréries de maçons suivant avec autant de docilité que d'intelligence l'impulsion d'un architecte qui les dominait de toute la hauteur du génie fécondé par la foi la plus vive.

Or, à quoi comparerons-nous cet essaim de constructeurs cosmopolites, errants comme les patriarches qui voyaient dans les plus beaux chefs-d'œuvre de leurs mains de magnifiques tentes servant d'abri à la piété de leurs frères, mais qui les trouvaient toujours bien au-dessous de l'idée que leur foi leur donnait du temple éternel et de l'infinie grandeur de celui qui habite les cieux ? Nous pouvons les comparer à un atelier de peintres de premier ordre, marquant leurs traces par des chefs-d'œuvre, mais beaucoup trop élevés au-dessus du talent de la foule, dont ils excitent l'admiration à leur passage, pour trouver aussitôt des imitateurs : ils n'en établissent pas moins une longue lutte entre l'ignorante routine des contrées qu'ils parcourent et le germe de perfection déposé par le génie étranger.

(1) Nous avons déjà fait remarquer que la perfection du travail de cette nef fournit un argument en faveur de l'ancienneté de la cathédrale de Coutances. Nous ferons en passant deux autres observations, dont nous abandonnerons le jugement à des personnes plus versées que nous dans l'histoire de la cathédrale de Bayeux.

1°. Hugues, évêque de ce diocèse, depuis 1006 jusqu'en 1049, avait commencé la basilique vers la fin de son épiscopat (Gallia Christiana). Odon, son successeur, ne fit que l'augmenter ou qu'en poursuivre les travaux dès son avénement au siége pontifical : *ubi præsul consecratus fuit, pontificalem ecclesiam in honorem B. Mariæ novam auxit* (Ibid.). Qui sait jusqu'à quel point ce prélat eût encore pu changer le genre d'architecture adopté par son prédécesseur ?

2°. Si, très-peu d'années après la mort du fondateur de la cathédrale de Coutances, en 1106, le chœur et l'apside de celle de Bayeux sont détruits par le feu, dans quel style en poursuit-on la reconstruction radicale à travers le XIIe. siècle ? N'est-ce pas dans le genre de la cathédrale de Coutances, c'est-à-dire dans le style ogival ordinairement attribué au XIIIe. siècle ?

(Voir la Notice de M. Lambert sur la cathédrale de Bayeux, p. 640, t. VI, des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, et le rétablissement de la confrérie pour la continuation des travaux de la même basilique au XIIe. siècle : t. VIII, p. 443 des mêmes mémoires.)

Il en est d'ailleurs à peu près, dans ces moments de crise, de l'architecture comme de la littérature, de l'orthographe et de l'écriture même : les grands-pères les conservent dans l'état à peu près primitif, tandis que les petits enfants, plus hardis ou plus habiles, franchissent tout d'un coup le pas de la nouveauté. Quelques-uns même parmi les jeunes, surtout dans les temps où il n'est pas dans les mœurs d'accorder de bonne heure l'émancipation, n'admettent que lentement l'influence des améliorations auxquelles il peut être quelquefois fort difficile d'atteindre : de là, des mélanges progressifs, en attendant que, long-temps après, le goût et le talent assez répandus et perfectionnés achèvent la métamorphose.

Aussi, en fait de paléographie, par exemple, les plus expérimentés conviennent qu'il est très-facile de se tromper de 50 ou 60 années, lorsqu'on assigne la date des écritures uniquement d'après la forme des caractères, et cependant, dans ce genre, quelle facilité pour suivre le progrès des améliorations! Que de milliers de manuscrits enfantés chaque jour dans l'univers! que de mouvement, dans certaines pièces d'écriture de province à province, de nation à nation, du centre de la catholicité jusqu'aux extrémités les plus reculées du globe! Si, malgré ces circonstances, les améliorations ne se sont généralisées que lentement, que ne doit-on pas penser des difficultés qui ont dû retarder le progrès des nouveaux genres d'architecture, dans des temps surtout où les voyages étaient si difficiles et si rares! Si, malgré les larges bases de l'analogie qui dirige le paléographe, et quoiqu'une immense quantité de titres anciens conservent le millésime, des erreurs considérables seraient faciles et fréquentes dans le cas où l'on voudrait regarder comme les plus anciennes les écritures les plus parfaites et les plus pures, combien, à plus forte raison, ne commettrait-on pas d'erreurs en procédant ainsi dans la classification des monuments!

Du reste, nous n'en sommes pas réduits à des inductions : nous pouvons constater directement par des faits combien il peut falloir de temps à un nouveau genre d'architecture, évidemment plus parfait, pour se propager et surtout pour se généraliser. Il suffirait, pour s'en convaincre, d'examiner les sceaux des notabilités civiles et ecclésiastiques des différents siècles, puisqu'ils sont comme le miroir où vient se refléter l'architecture de chaque époque. Que de sceaux en plein cintre, long-temps

après l'introduction de la forme ogivale ! Que de sceaux grossiers, bien postérieurs à d'autres remarquables par leur élégance ! Mais voyons la vérité de ces observations dans les monuments même. Consultons le mémoire lu par M. Emeric David, le 10 août 1838, à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il nous apprend que St.-Didier, évêque de Cahors, en 630, bâtit *par exception* son église en pierres, non suivant notre habitude gauloise, dit l'auteur de sa vie, mais suivant la manière de construire les murs d'enceinte, avec de grandes pierres carrées, *non quidem nostro gallico more, sed sicut antiquorum murorum ambitus magnisque quadrisque saxis extrui solet.*

Néanmoins, en 845, l'évêque Hincmar termine l'église de Reims commencée par Ebon, son prédécesseur, et, malgré le péril des incendies, qui devait se joindre au bon goût pour faire abandonner l'ancien genre gaulois, dès que l'autre avait commencé à paraître, Marlot nous apprend expressément que cette basilique était en bois. Et si, vers 674, Wilfrid, évêque d'Yorck, veut se conformer, dans la construction de sa cathédrale et de deux autres églises, au genre adopté par St.-Didier, 44 ans plus tôt, il est obligé d'appeler des artistes de France et d'Italie pour exécuter dans sa patrie ces grands ouvrages d'un nouveau genre.

Une année plus tard, Biscops, abbé, vint pareillement d'Angleterre en France chercher des constructeurs capables de lui élever une église en pierres, à la manière des Romains ; *Gallias petens, cœmentarios qui lapideam sibi Ecclesiam, juxta Romanorum, quem amabat, morem, facerent, postulavit, accepit, attulit... (Venerab. Beda)... factumque est ut venerunt (vitri factores) nec solum postulatum opus compleverunt, sed et Anglorum ex eo gentem hujusmodi artificium nosse et discere fecerunt (Ibid).*

Je risquerai, en terminant ce chapitre, une observation que me fournit encore M. Emeric David. Guillaume de Malmesbury nous apprend que le Conquérant, arrivé en Angleterre en 1066, introduisit dans ce royaume une nouvelle manière de bâtir, *novum ædificandi genus.* Ou il veut parler du genre romain, ou d'un genre moins ancien, qui semblerait devoir être l'ogive : si la première hypothèse est vraie, on voit plus clairement encore avec quelle peine et quelle lenteur ce genre d'architecture se serait répandu en Angleterre ; si Malmesbury veut parler de l'ogive, cet

auteur est encore bien plus favorable à mon système. On serait porté à admettre la seconde hypothèse, quand on pense que l'église de Cantorbéry, construite avant l'arrivée de ce prince, était, comme nous l'apprend Gervasius, religieux de ce monastère, du genre de l'architecture romaine (*Gervasius, de combustione et reparatione Cantuariensis Ecclesiæ; apud hist. angl. scriptores X, ch.* 54, *t.* 1). Par ce motif, et à cause de ceux qui sont exposés plus haut, il n'est nullement étonnant que Lanfranc, venu en Angleterre à la suite de Guillaume et élevé à l'évêché de Cantorbéry, ayant trouvé cette église incendiée, l'ait rebâtie entièrement dans le même style et sur le même plan : seulement, il ajouta une tour au-dessus du chœur et deux clochers à la façade. Je livre, du reste, ces dernières observations, superflues pour mon but, à ceux qui peuvent les apprécier par la connaissance des lieux et des monuments.

J'ai détruit, ce me semble, suffisamment toutes les objections puisées dans l'analogie contre l'ancienneté de notre cathédrale ; et je crois avoir assez montré que les vraisemblances sont même en faveur de mon opinion.

Je ne m'arrêterai point à cette dernière objection de M. Gally : le tombeau de Jean d'Essey est au milieu de la cathédrale de Coutances. Or, dans ces temps antiques, cette place était réservée aux fondateurs des basiliques. Donc au moins le chœur de la cathédrale est du milieu du XIIIe. siècle, époque où siégeait cet évêque.

En attendant que je prouve jusqu'à l'évidence qu'aucune construction de ce genre ne peut être placée sous cet illustre prélat, je me bornerai à dire que tout ce raisonnement est ruineux, parce qu'il part d'un faux supposé. C'est cette étonnante erreur qui m'a donné la première idée de mon mémoire. Jamais le tombeau de Jean d'Essey n'a été au milieu du chœur; il est, comme celui de deux de ses successeurs, dans un coin du sanctuaire (1). Je dois dire que l'inscription, qui s'y voit encore aujourd'hui, peut échapper au voyageur, parce qu'elle est habituellement cachée par l'escabeau du célébrant.

(1) Gallia Christiana dit en parlant de l'évêque de Coutances, Artur de Cossé, mort à Paris en 1387 : *Corpus Constantias relatum in medio chori sepultum est.* Tous nos auteurs sont d'accord sur ce point. Le même ouvrage dit de Jean d'Essey : *sepultus est in sinistrâ parte majoris altaris ecclesiæ cathedralis.* C'est là que place aussi sa sépulture l'abbé de Billy qui écrivait avant la confection du pavé actuel du sanctuaire, où a été gravé le nom de l'évêque défunt. C'est encore le témoignage du père Dumoustier et de Trigan, témoin oculaire qui écrivait avant la suppression de l'ancien monument mortuaire.

Je terminerai ce chapitre par cet argument, comme on dit, *ad hominem :* si la cathédrale de Coutances était des XIIe., XIIIe. ou XIVe. siècle, l'évêque au zèle duquel on devrait sa fondation eût été inhumé au milieu du chœur. Or il est constant que ce n'est que dans des temps bien plus rapprochés de nous qu'on a osé disposer arbitrairement et pour la première fois de cette place d'honneur; les diverses histoires de nos évêques, comme les archives et monuments, en font foi. Donc il serait au moins déjà vraisemblable, d'après cette seule considération, qu'aucun des prélats de ces trois siècles n'a fondé cette cathédrale.

On ne peut rétorquer l'argument contre la fondation du XIe. siècle; car, comme nous le verrons bientôt, l'humble Geoffroy de Montbray avait demandé expressément à être inhumé sous le larmier de l'église, et ses vœux furent exaucés : *celebratis divinis mysteriis omnibusque ritè dispositis sepelierunt eum honorificè in stillicidio Ecclesiæ, sicut ipse præceperat vivens adhuc in corpore* (Livre noir).

Laissons maintenant les vraisemblances pour entrer dans l'examen des faits qui établissent que la cathédrale de Coutances est du XIe. siècle.

CHAPITRE III.

Nous trouvons, dès le début de nos recherches archéologiques sur la cathédrale de Coutances, des renseignements de la plus haute importance, dans le mémoire contemporain de la basilique inséré dans le fameux Livre noir du chapitre (1). Ce cartulaire en parchemin, appelé noir de la cou-

(1) Malheureusement ce cartulaire, l'un de nos plus anciens manuscrits, ne se trouve plus dans le chartrier de l'évêché; nous espérons qu'il n'est égaré que momentanément. Du reste, nous savons au juste et même nous possédons ce qu'il contenait. « Voilà bientôt une quinzaine d'années, m'écrivait, il y a « quelque temps, M. de Gerville, que je copiai entièrement sur le Livre noir l'état des bénéfices-cures sous « l'épiscopat de Jean d'Essey et le *Liber feodorum Domini regis Philippi*, rédigé sous le règne de Philippe « Auguste. J'ai envoyé en Angleterre et à Rouen des copies de mes copies. Il n'y avait aucune note parti- « culière avant ou après ces deux documents importants qui n'étaient pas, à beaucoup près, ce que con- « tenait le Livre noir. J'ai assez présente la mémoire du reste de son contenu, pour vous en donner un « détail sur lequel vous pouvez compter. Il y avait d'abord le récit de l'état de l'église cathédrale de « Coutances, depuis les ravages des Normands, jusqu'à sa reconstruction par Geoffroy de Montbray. « Vous connaissez ce monument, tel qu'il existe dans le 11e. volume de Gallia Christiana : c'est une « copie fidèle de ce qui est dans le Livre noir. J'ai encore remarqué dans ce cartulaire une règle de « St.-Bénoît, qui a été imprimée plusieurs fois, et dont je possède un bel exemplaire qui a appartenu « à Dom Boudier, général de la congrégation de St.-Maur. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu la tran-

leur de sa couverture, fut commencé en 1251 sous les yeux et par les ordres de Jean d'Essey, alors évêque de Coutances, mais il ne fut arrêté et reconnu qu'en 1278. Il portait en tête l'histoire latine des ravages des Normands, dans le IX°. siècle, et de la reconstruction de la cathédrale sous Geoffroy de Montbray deux cents ans plus tard, telle qu'elle est transcrite dans le *Gallia Christiana*; sauf de légères fautes, que je rectifierai en quelques endroits, d'après la copie, plus ancienne d'un siècle, du père Dumoustier: celle-ci m'a semblé plus exacte, soit que le copiste eût mieux lu, soit que le cartulaire fût alors mieux conservé. Ce mémoire antique, trop connu pour que je le donne tout entier et cité, en 1824, en partie notable par M. de Gerville, dans un mémoire publié par la Société des antiquaires de Normandie, est empreint de tous les caractères de l'époque où il a paru. Il fallait que Jean d'Essey, né dans le diocèse de Coutances, où il fut d'abord archidiacre avant de devenir évêque en 1250, trouvât cette narration authentique et parfaitement conforme à la tradition orale et écrite, au moins en ce qui concernait les faits relatifs à la nouvelle cathédrale qui fixait tous les regards, pour qu'il la mît ainsi, sans commentaires, en tête du code diocésain.

« scrire, non plus qu'une coutume de Normandie, imprimée plusieurs fois et dont nous avons à la « bibliothèque de Valognes une édition princeps. Je puis certifier qu'il n'y a aucune note historique du « genre de celles dont vous me parlez.

Toutes ces parties du Livre noir en font un code à la fois ecclésiastique, civil et monastique, ce qui lui donne un grand caractère de publicité, d'authenticité et de vérité.

M. Pitton-Desprez est possesseur d'une ancienne copie, sur parchemin, de l'état des bénéfices-cures sous Jean d'Essey; cet état est suivi de quelques bulles et de quelques chartes spécialement sur Coutances. On avait appris avec peine que ce pouvait être un fragment du Livre noir même; c'eût ôté l'espoir de le retrouver tout entier. Ce qui avait fait incliner M. Pitton vers ce sentiment, c'est un ancien extrait du Livre noir, indiquant le chiffre de la page copiée, qui se trouve être le même dans le cartulaire de M. Pitton. Mais peut-être avait-on suivi dans la copie la même pagination sous tous rapports que dans l'original, en renfermant dans les pages le même nombre d'articles et de lignes, ou, ce qui est plus vraisemblable, peut-être le chanoine, qui fournit le caractère apparent d'identité, avait-il cité l'autorité du Livre noir d'après la copie même dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, il me semble certain que le cartulaire de M. Pitton n'est, comme l'a soutenu M. de Gerville, qu'une copie fort ancienne; elle doit être de l'épiscopat de Louis d'Erquery: 1°. la pagination est complète; 2°. le genre d'écriture, qui est le même jusqu'à la fin, a beaucoup d'analogie avec celui du spécimen donné par M. de Wailly et indiqué, page 21°. de ses Eléments de Paléographie, sous le n°. 1, comme fac-simile d'un manuscrit de la bibliothèque royale, de l'année 1404; 3°. on voit dans le manuscrit de M. Pitton, et écrite de la même main, une bulle de la 4°. année du pontificat de Boniface VIII, qui ne fut élu pape qu'à la fin de l'année 1294; 4°. on y lit textuellement..... *de dono et ordinatione bonæ memoriæ Roberti quondam Constantiensis Episcopi*; ce qui doit se rapporter à Robert d'Harcourt, puisque ce passage fait suite à l'indication de chapelles fondées par lui, comme je le prouverai dans la suite de mon mémoire; 5°. l'évêque du temps y est appelé Louis: ce ne peut être que Louis d'Erquery, mort vers 1371.

Remarquons que l'auteur du mémoire est contemporain du bon Geoffroy, car il dit : *quod vidimus et fecimus*. On peut même inférer qu'il avait été sacristain ecclésiastique de la cathédrale, du temps de l'évêque fondateur, de ce passage, où est peint le zèle ardent du prélat pour la pompe du culte. « Quid etiam de thure? Singulis mensibus susci-« piebat *summus custos ecclesiæ*, sex enim erant custodes clerici, plenam « acerram thuris..... totumque, *ut vidimus et fecimus*, illud eligebatur « incensum.

L'auteur écrivait cependant quelque temps après la mort de Geoffroy, arrivée l'an 1093, puisqu'il nous donne le détail de ses touchantes et solennelles funérailles, et que même il nous parle des commencements de Raoul son successeur. Il n'y avait donc que cent et quelques années entre cet écrivain et la jeunesse de Jean d'Essey, qui se trouvait ainsi à portée de juger de l'exactitude des principaux faits qui, à une telle époque, devaient être encore dans toutes les bouches, en même temps qu'ils étaient vraisemblablement consignés alors dans d'autres écrits.

Eh bien, c'est ce précieux manuscrit qui est parvenu jusqu'à nous. Toute la partie qui concerne la fondation de notre cathédrale, a, comme je viens de le dire, été transcrite dans la vie latine et inédite des évêques de Coutances, par le père Arthur Dumoustier, récollet de Rouen, vers le milieu du XVIIe. siècle (1). A la fin du même siècle, l'abbé Toustain de Billy (2), M. Dairaux du Vaudôme et M. Mangon du

(1) J'ai une bonne copie de la partie des manuscrits du père Dumoustier, qui concerne le diocèse de Coutances : C'est M. de Bérenger de Treily qui a eu l'obligeance de me la confier. Le manuscrit original est à la bibliothèque royale à Paris.

On sait que le père Dumoustier, mort en 1662, est l'auteur de la *Neustria pia*, imprimée à Rouen en 1663. Ce volume in-folio est le 3e. de l'ouvrage complet. Le même religieux est auteur de quatre autres volumes inédits. Les deux premiers des cinq traitent des archevêques et des évêques de Normandie, sous le titre de *Neustria Christiana*; le 4e. traite des saints, sous le titre de *Neustria Sancta*; le 5e. est un mélange, il porte le titre de *Neustria Miscellanea* (Voir la bibliothèque historique du P. Lelong, et les manuscrits mêmes à la bibliothèque royale à Paris).

(2) « Toustain de Billy, souvent cité dans ce mémoire, naquit à Maisoncelles-la-Jourdan, près de « Vire. Peu après avoir été ordonné prêtre, il obtint la cure du Mesnil-Opac qu'il a conservée jusqu'à « sa mort, arrivée le 17 août 1709; ce qui fait environ 40 ans. Quoiqu'il fût mal avec M. de « Brienne, son évêque, il n'en cultiva pas moins les lettres et surtout l'histoire. Le diocèse de « Coutances lui doit une histoire manuscrite, fort exacte, presque toujours fondée sur des actes et des « titres que souvent il copie en entier. Cet ouvrage a deux parties: la première contient l'histoire des « villes et principaux lieux de l'ancien diocèse de Coutances; la seconde est la vie des évêques, qui finit « à M. de Brienne (apud Bisson). »

Houguet ont aussi connu et cité le mémoire contemporain de notre cathédrale. M. Demons, dans ses conjectures sur la ville de Coutances, et M. Trigan, dans sa vie inédite de nos évêques, y puisent aussi leurs renseignements. En 1758, il fut communiqué par M. Pouret (1), chanoine et pénitencier de Coutances, aux rédacteurs de *Gallia Christiana*, qui l'insérèrent, en partie, dans le 11e. volume de leur savante compilation. Cette pièce fut encore publiée plus tard par les Bénédictins dans leur ouvrage intitulé : *Galliæ scriptores antiqui.* Enfin, M. de Gerville, juge compétent, atteste avoir tenu et lu le manuscrit original où tous les autres auteurs ont puisé. Il est indispensable pour avoir l'intelligence et sentir toute la force des preuves que je vais tirer de ce précieux document, de lire avec attention au moins les passages qui parlent le plus expressément de notre cathédrale. Je vais les donner en faveur de ceux qui ne sont pas à même de puiser aux sources (2).

Voici d'abord comment l'auteur nous peint l'entière destruction de l'ancienne cathédrale, au IXe. siècle : « Primâ Normannorum gravissimâ

Le tout réuni, qui renferme de longs et intéressants détails sur la cathédrale, forme un fort volume in-f°. Il en existe plusieurs copies : il y en a une complète à la bibliothèque de Coutances ; celle de Caen possède les mémoires de cet auteur sur le Cotentin. J'ai prié une personne honorable de faire des recherches à Paris, à la bibliothèque royale, concernant les manuscrits de cet auteur. Voici les renseignements qui m'ont été obligeamment donnés : « J'ai vu les manuscrits de Billy..... Ce sont deux liasses, cotées 1026 « et 1027 à la bibliothèque royale ; elles sont presque tout entières relatives à l'histoire ecclésiastique « de Coutances. Il paraît, d'après plusieurs lettres, que l'évêque François-Charles de Léoménie « de Brienne encourageait dès-lors les recherches savantes. Aussi ai-je trouvé là un grand luxe de « détails sur plusieurs points, spécialement sur l'abbaye de Montebourg et les mausolées d'Amfréville, « avec des planches ; sur les abbayes de Blanchelande, la Périne, la Bloutière, St.-Sauveur-le-Vicomte ; « sur la ville de Valognes, celle de St -Lo et le prieuré de St.-Lo de Rouen. Pour ce qui est de Cou- « tances, je n'ai remarqué que des extraits du Livre noir, une liste des évêques de 1037 à 1646, et un « dessin des statues des Tancréde, puis quelques pièces détachées. » On trouve aussi, à cette même bibliothèque royale (cotée 1027, 5 f.), l'histoire du Cotentin, par le même Toustain de Billy.

(1) Maximo nobis auxilio fuit N. Pouret ecclesiæ Constantiensis canonicus et pœnitentiarius (Gallia Christ., t. XI, p. 863).

(2) Il est fait mention du Livre noir du chapitre de Coutances en ces termes dans une délibération capitulaire de 1496 :

« Venerabilis vir Dominus et magister Thomas Cornet canonicus hujus ecclesiæ exhibuit in capitulo certum librum coopertum corio nigro, quem, ut dicebat, receperat à venerabilibus et circumspectis viris dominis et magistris Johanne Lemarquotel canonico etiam hujus ecclesiæ, vicarioque, et canonico Bajocensi, ac magistro Barthol. Damon etiam Bajoc. canonico, ut dominis capitulo hujus ecclesiæ Constantiensis, quibus spectat, traderet et exhiberet, prout hodie tradidit et exhibuit, et dati sunt eidem Cornet tres dies franchisiarum intuitu servitiorum per eum impensorum huic ecclesiæ à paucis diebus. »

En 1588, on regardait le Livre noir comme très-ancien ; on en tirait des actes qui faisaient foi en justice (Manuscrit de M. Pouret).

« persecutione..... sæviente ampliùs quàm triginta annis, id est, ab anno « Dominicæ Incarnationis 836, secundâ quoque Rollonis illustrissimi « Normannorum Ducis ebulliente, ejusdem sacrosanctæ Incarnationis « ann. 875, indictione 8. Walgriâ, Frisiâ, Flandriâ, Burgundiâ, « Britanniâ, et totâ Neustriâ, quæ nunc dicitur Northmannia, partimque « Franciâ inenarrabiliter desolatis, plurimæ captæ et concrematæ sunt « urbes, oppida diruta, destructæ Ecclesiæ, prædia sanctorum et Eccle- « siastica Jura et privilegia direpta : clerus et incola populus, gladiis aut « fugis annulatus; sanctorum Reliquiæ et corpora abscondita, vel fugâ « per diversas provincias exportata.

« His itaque miseriis ingruentibus, sancta constantiensis Ecclesia, quæ « præterito jam multo tempore floruerat, jamque sub triginta tribus « Episcopis Deo fideliter militaverat, funditùs evertitur : clero et populo, « prædiis simul et privilegiis privatur; Reliquiis et sanctorum corporibus « viduatur (1), continuisque 74 annis, ut legitur in chronicis, fæditate « idololatriæ et paganis usibus conculcatur. Tanto vero desolationis « hujus decurrente spatio, multi qui Reliquias et corpora sanctorum « detulerant, in exilio tàm longo defuncti sunt; et ob hoc per diversa « terrarum spatia corpora sanctorum multa defunctis custodibus reman- « serunt. »

Après de longs et intéressants détails, étrangers à mon sujet, l'auteur du mémoire arrive ainsi à la construction de la nouvelle cathédrale : « hujus (Roberti Episcopi, qui Herberto successit, necnon Episcopus « fuerat Luxoviensis) temporibus *incæpta et ex parte constructa est* « *Ecclesia constantiensis*, fundante et coadjuvante Gonnorrâ comitissâ, « auxiliantibus etiam canonicis de redditibus medietatis altaris ad tempus « operi concessis : cooperantibus quoque Baronibus et paræchianis fide- « libus, quod usque hodiè contestantur aliquot ipsorum nomina lapidibus « insculpta in Ecclesiæ arcubus.

« In his pro certo diebus eadem rudis erat et inculta et imbecillis « Ecclesia, quinque tantùm canonicorum personis contenta; bibliothecis « cæterisque authenticis et canonicalibus libris et ornamentis penè peni- « tùs destituta.

(1) Claudius Robertus inquit : Theodoricus, Episcopus Constantiensis, transtulit Reliquias sancti Laudi Rothomagum, tempore Rollonis, Normannorum Ducis, sub anno 911 (apud P. Dumoutier).

« Miserator autem et misericors Dominus patiens et multùm misericors « hujus sanctæ pauperis Ecclesiæ tandem misertus, quia venerat tempus « miserendi ejus, ut suscitaret à terrâ inopem et de stercore erigeret pau- « perem ; ut sederet cum principibus et solium gloriæ teneret ; gratiâ suæ « benignitatis cæpit eam multimodarum virtutum illustrare signis et mira- « culis, et corroborare charitate principum et regimine Gaufridi Præsulis.

« Anno igitur Dominicæ Incarnationis 1048, duodecim tantùm diebus « ipsius anni restantibus, id est, 4 Idus aprilis, indictione secundâ, « venerandus Gaufridus, post Robertum, constantiensis episcopus Rotho- « magi consecratur : nobilium Baronum prosapiâ ortus, staturâ procerus, « vultu decorus, prudentiâ consilioque providus. Quanquam sæpissimè « curialibus negotiis regiisque obsecundationibus irretitus, tamen ad « ædificationem et incrementum Ecclesiæ suæ omni nisu et voluntate « per noctem erat et per diem. Qui ut eamdem Ecclesiam celebrem « gloriosamque restitueret, *in Apuliam et Calabriam adire Robertum*, « *cognomine Guischardum, parochianum suum, aliosque Barones* « *consanguineos suos et alumnos et notos peregrè profectus*, multùm « in auro et argento et gemmis et palliis, variisque divitiarum donariis « acquisivit ; tresque asportavit phialas puro plenas opobalsamo, aliaque « pretiosissima, quibus posteà præfatam Ecclesiam intùs et extùs locu- « pletavit, *majoremque crucifixum largis sumptibus et tempore longo* « *construxit.* » On entend ici en général par *majorem crucifixum*, le transept, à cause des expressions, *largis sumptibus et tempore longo construxit.*

Cùm autem non haberet in civitate sive in suburbio tantùm posses- « sionis Ecclesiæ ubi maneret Episcopus, vel proprius equus ejus « posset stabulari ; sed neque propriam domum, nisi quoddam appendi- « cium humile, quod pendebat de parietibus Ecclesiæ..... Episcopalem « aulam et reliquas officinas construxit..... *capitium majus Ecclesiæ* « *cum circâtâ et hinc et indè duo minora nobiliora et ampliora construi* « *curavit. Duas turres posteriores à fundamentis, tertiamquoque super* « *chorum opere spectabili sublimavit in quibus classicum* (1) *consonans*

(1) M. Pouret dit dans son manuscrit sur les usages et affaires du chapitre que, « le 16 décembre « 1630 eut lieu le transport des cloches, qui étaient dans la lanterne et dont les cordes pendaient dans « le chœur, dans la tour de fontaine. »

Les délibérations capitulaires du temps nous apprennent « que la charpente, qui portait les cloches

« *et pretiosum imposuit ; et hæc omnia plumbo cooperuit* (1). »

Le zélé Geoffroy ne négligea point l'intérieur de sa cathédrale, car notre auteur ajoute : « Cæterùm ornamenta Ecclesiastica et Ustencilia, « calices, cruces, capsas, phylacteria, candelabra, thuribula, bacinos, « siculam et ampullas aurea contulit et argentea : casulas quoque, dal- « maticas, tunicas, planetas, albas, cappas mirifici operis, nec non « dorsalia serica et lanea, cortinas et tapeta ; sed et bibliothecas, passio- « nales, omeliares, missales aureis litteris ditatos sufficientesque et « competentes libros subrogavit. Super hæc omnia pretiosum famo- « sumque clerum, quo nihil pretiosius in Ecclesiâ et utilius, in officium « et servitium divini cultûs delegavit ; septemque canonicos, quos Epis- « copus Hugo Rothomagi in ecclesiâ Sti Laudi irregulariter constituerat, « apostolicâ auctoritate Ecclesiæ matri revocavit ; itemque duos alios « adjecit : cantorem quoque et succentorem ac Rectorem Scholarum et « custodes Ecclesiæ, clericos quoque præbendarios. Aurifabros, « fabrumque ferrarium, carpentarios, et magistrum cæmentarium in opus « Ecclesiæ, constituit. O virum prudentem et domui suæ benè præsi- « dentem, qui de vivis et electis lapidibus domum sanctam composuit et « mirabilibus columnis eam sustentavit ! »

Notre mémoire contemporain va même nous apprendre le nom de celui qui veillait à tout en l'absence du bon Geoffroy, dont il avait toute la confiance : « his itaque omnibus universisque Ecclesiasticis et Epis- « copalibus rebus, Petrum Camerarium, prudentem virum, ecclesias- « ticum, magnanimum, benignum, rationabilem, prudentem, ope- « rosum, vicarium suum et Ecclesiæ Decanum, in Rectorem præposuit « et quidquid habuit ejus dominatui subjugavit. Hic igitur, ubicumque « Præsul esset, aut in Normanniâ, aut in Apuliâ, vel in Angliâ, educationi « et operibus et procurationi rerum et legum invigilabat ; omniaque quæ « sibi videbantur congrua Ecclesiæ et necessaria disponebat et emebat ; « cultumque Ecclesiæ ac mores doctrinâ simùl et præceptis magnificè

« de la grosse tour appelée le plomb, était si usée et pourrie qu'elle ne pouvait plus subsister, ce qui « faisait que les cloches au nombre de sept, dont il y en avait deux cassées, étaient prêtes de tomber « comme c'était arrivé déjà pour une de ces cloches, ce qui eût pu causer une grande ruine et démo- « lition à ladite tour. »

(1) Ce passage important est cité d'après le père Dumoustier.

« informabat ; clerumque subditum et eorum causas contra mundanos « turbines non segniter procurabat. »

L'auteur écarte ensuite la fausse idée, que Guillaume-le-Conquérant aurait été le principal bienfaiteur et fondateur de la cathédrale. « Vene- « rabilis quidem et memorandus Episcopus non, ut aliqui putant, de « copiosâ abundantiâ anglicæ superfluitatis omnia hæc operabatur, quia, « cùm pauper esset et Episcopatûs redditus essent imminuti, ut suprà « tetigimus, ita ut in domo ejus secundo pane vescerentur famuli, illis « tamen diebus insistebat ecclesiastico operi; terrasque præscriptas ex « maximâ parte ante bellum anglicum acquisivit celebremque dedica- « tionem Ecclesiæ magnis multisque sumptibus celebravit, præsente « Willelmo, Normannorum Duce, et archiepiscopo et coepiscopis et « abbatibus, et principibus Normanniæ et aliis quibusdam Britanniæ, « anno Incarnationis Dominicæ 1056, Indictione X. »

L'église a donc été dédiée en 1056, quoique les travaux ne fussent pas encore terminés ; ce qui n'a rien d'étonnant à cette époque : « Cùm « autem post anglicum bellum, quod actum est nono sequenti anno, id « est, ab Incarnatione Domini 1066, in Angliâ pluriès moraretur, animus « tamen et amor ad ædificationem Ecclesiæ desudabat : illic ornamenta « pretiosa, et brodaturas et aurifrisas cum smaragdis et gemmis parabat. « Redditus Episcopatui necessarios et operariis Ecclesiæ, scilicèt, sculp- « toribus, vitrariis, cæmentariis, aurifabris et cæteris omnibus, quibus « opus erat, per manum præfati Camerarii abundanter expendebat ; et « indè canonicis suis quandoque pretiosas vestes et clericales pelliceas et « superpellicia delicata transmittebat..... Magistros scholarum, gramma- « ticos et dialecticos, qui famæ celebrioris erant, organistas largo sumptu « Constantiis retinebat, largisque donationibus remunerabat. »

Il n'oubliait pas non plus la dotation des chanoines : « eo siquidem « die, quo crucifixum, quem *magistrante Lamberto* multo sumptu « fecerat, *festivè levavit*, dedit canonicis in commune quoddam mune- « rium nomine Wiltrebornam in Angliâ. » Ceci confirme ce que j'ai déjà fait observer, savoir, que tout le travail n'était pas fini pour la 1re. dédicace. *Gallia Christiana* dit *festinè levavit :* la même faute existe dans un autre endroit, où il est question des premières vêpres de l'Assomption, chantées par Geoffroy peu de temps avant sa mort. Le P. Dumoustier a évidemment mieux copié.

Après quelques passages étrangers à mon sujet, spécialement sur la mort de Guillaume et sur les différends et les guerres entre le nouveau duc de Normandie et son frère le roi d'Angleterre, notre auteur ajoute : « Parcorum suorum destructorias confractiones viriliter diùque sustinuit « (Gaufridus) ; sed magnanimitate fidei zeloque justitiæ subnixus Eccle- « siam in recto statu, et in dominio Ducis Normanniæ, ipsoque volente, « prudente remige, conservavit. Nec mirum si prudens navita fideliter « pervenerit ad portum, qui neque ventis, neque fluctibus confractus, « in illam præcelsam maris stellam, quæ verum peperit solem, totum « suæ mentis infixerit oblectamentum. »

Viennent ensuite de nouveaux détails sur le culte. « Quid de cætero « Ecclesiæ cultu referam ? Quid de cerâ ? Non solummodò in lumi- « naribus et expensis Ecclesiæ quidquid in diebus Pentecostes et toto « anno altaribus offerebatur ; et quidquid de Sancto Ægidio reddebatur, « annuatim expendebatur ; præter hæc omnia prædictus camerarius solebat « unoquoque anno in Purificatione Sanctæ Mariæ et item in Paschâ cen- « tum solidos tribuere pro comparatione ceræ ; præter illam etiam, quam « præsul expendebat in usus proprios familiæ. Quid etiam de thure ? « Singulis mensibus suscipiebat summus custos Ecclesiæ (sex enim erant « custodes clerici) plenam acerram thure ; similiter in Nativitate Domini, « Theophaniâ, Paschâ, Ascensione, Pentecoste et Assumptione S. Mariæ : « totumque, *ut vidimus et fecimus*, illud eligebatur incensum ; et si quid « corticis vel resinæ, vel aliud quodlibet, quod purum et candidum non « esset incensum, totum tollebatur et aliud incensum inveniebatur.

« Similiter etiam frumentum, quo conficiendæ erant hostiæ, *granatim* « magnoque studio *vidimus* eligere, multoque cum cultu conficere..... » Plus bas, notre sacristain ecclésiastique nous entretient des dégâts causés par la foudre à la cathédrale et des réparations qu'y fit faire le bon Geoffroy avant de mourir. Laissons parler l'auteur, clair et précis sur les faits, mais un peu entaché des préjugés de son temps sur les présages et les songes. « Appropinquante autem tempore peregrinationis suæ, « luctus et desolatio Constantiensis Ecclesiæ evidentibus prænuntiata fuit « signis. Anno namque Dominicæ Incarnationis 1091, Indictione XV, « IV Nonas Novembris, cùm esset idem Præsul Constantiensis in aulâ « Episcopali, quam fecerat et plantaverat, terræ motus factus est et

« fulgura extiterunt nimia, ità ut gallum deauratum, qui majori Eccle-
« siæ turri supererat, minutatìm conscinderent, ipsamque majorem
« turrim ab orientali parte scinderent, *majusque capitium Ecclesiæ*,
« *et quæ sunt hinc et indè minora* conquassarent; et ex planâ maceriâ
« singulatìm quadratos lapides eradicarent. Quidam verò Canonicus senex
« et Presbyter, nomine Averedus, sedebat tunc temporis in Ecclesiâ et
« stallo, superpellicio suo infultus et cappâ; ibique in tergo percussus
« est, sed minimè læsus : nam neque in vestimentis ejus aliquid exus-
« tionis vel læsuræ apparuit. Ipse verò, sicut *testatus est nobis*, senserat
« quiddam quasi frigidum post tergum suum in momento transiisse :
« moxque in eodem dorsi loco quædam magna vesica, scilicet nigra
« lineisque quibusdam interstincta, apparuit, *quam nos vidimus*, et
« alii multi. *De arcubus verò fenestrarum turris majoris* lapides magni
« vi tempestatis eruti, sùper aulam prædictam corruerunt; nimioque
« fragore terrorem et stuporem Præsuli, multisque qui aderant, visâ
« inestimabili coruscatione, et inopinabili audito simùl tonitru, intu-
« lerunt.

« Recedente autem tempestatis nimietate, visisque confractionibus
« turris et maceriarum, affuit qui diceret Petrum Camerarium ex infir-
« mitate gravi quâ perstringebatur, moriturum; nam si hæc signa non
« essent, non hujusmodi fulgura in Ecclesiam, sed nec infrà civitatem,
« ut arbitrabantur, cecidissent; quoniam hoc ampliùs non viderant,
« nec ab antecessoribus audierant.

« Alii quidam altiùs conspicientes ad invicem susurrabant dicentes,
« dejectionem supereminentis galli, turrisque majoris conquassationem,
« depositionem ipsius Præsulis prætendere et conquassationem cleri cui
« cognoscitur præesse. »

Ce qui suit immédiatement peint encore les mœurs du temps. « Ut
« ergò perventum est ad missam majorem, quæ, transactâ intemperie,
« subsecuta est, audito officio dicebant aliqui, divino Judicio factum
« esse quod acciderat. Officium in hunc modum canebatur : Omnia quæ
« fecisti nobis, Domine, in vero Judicio fecisti, quia peccavimus tibi,
« et mandatis tuis non obedivimus; sed da gloriam nomini tuo, et fac
« nobiscum secundùm multitudinem misericordiæ tuæ.

« Et non multò post Venerabilis idem Præsul gravi febre correptus,

« sequenti quoque Augusto interno viscerum dolore constrictus est. In « Vigiliâ namque Assumptionis Beatæ et gloriosæ Dei Genitricis Mariæ, « in ejusdem Ecclesiâ Vesperas festivè cantavit; quibus usquè ad Vespe- « ras ipsius Purificationis tantummodò supervixit.....

« Gernens autem Beatæ memoriæ præsul mortem sibi imminere, et « condolens casibus Ecclesiæ, misit in Angliam et vocavit ad se Briso- « netum Plumbarium, fecitque omnes discissiones cooperire *turris plum-* « *beæ, et insuper turres et capitia redintegrare;* sed etiam *deauratum* « *gallum, quem prædictum fulgur destruxerat, studiosè restaurari* « *majorique, turri superimponi.* Ut ergò nuntiatum est ei quia gallus « fulgidus restitutus esset et superimpositus suo loco, jussit se manibus « ambabus et brachiis in sessum suum erigi, sicque sedens in lecto, « Deoque gratias agens, oravit: et quùm postmodùm repausâsset, Time- « bam, inquit, quòd si meus obitus prævenisset, nunquàm gallus ille, « vel illi consimilis, illùc ulteriùs ascendisset.

« His itaque diebus prævidens vir prœscius et prudens hodiè malum et « cras deterius sæpè contingere, mundumque jam in maligno positum « esse, defensores et consolatores constantiensis Ecclesiæ benedixit chy- « rographo contestans, hujusmodi scriptum suo sigillo confirmatum tra- « didit:

« Gaufridus, misericordiâ Dei Constantiensis Episcopus, omnibus sub « Christianâ Religione degentibus, tàm Clericis quàm Laïcis, salutem, « prosperitatem et pacem.

« Constantiensem Ecclesiam hùc usquè licet indignè tenuerim, tamen « miserante Deo pro modulo meæ parvitatis, augmentari semper et hono- « rari studui. Ad extrema deductus, quia ampliùs eam factis adjuvare « nequeo, verbis et scriptis, quantùm possum, tutari atque defensare « cupio.

« Quicumque igitur, qui, sub christianâ professione vocatus, prœfatam « Ecclesiam honorare, consolari et defensare voluerit, auctoritate Domini « nostri Jesu Christi, ejusque sanctissimæ Genitricis, et apostolicâ nos- « tràque confirmatione benedictus, ab eodem Domino nostro Jesu Christo, « omnium bonorum retributore, mercedem recipiat in futuro; et anima « ejus inter choros angelorum et archangelorum, apostolorum et marty- « rum, confessorum et virginum, requiem possideat in paradiso.

« Quòd si aliquis irreverens et contumeliosus, avaritiæ vel cupiditatis « stimulis agitatus, eam de terris suis, sive legibus sive consuetudinibus, « sive ornamentis, absque justâ et necessariâ ejusdem Ecclesiæ ratione, « et clericorum assensione, minorari et decurtare præsumpserit, ab his « omnibus suprà scriptis ordinibus maledictus, et perpetuæ damnationis « anathemate circumseptus, priusquàm vitâ decedat, terribili illum « divini examinis judicio persequente, omnibus in commune tanti sacri- « legii violator appareat, et in perpetuum cum Judâ traditore et Herode, « Pilato et Caïphâ, cœterisque sanctæ Ecclesiæ adversariis, ignem æter- « num possideat, semperque cum diabolo et ejus angelis crucietur, nec « ullam in secula seculorum misericordiæ scintillam mereatur, *nisi prius- « quàm illa anima tenebrosa de corpore exierit, resipuerit et ad satis- « factionem venerit.* Fiat. Amen. »

« Hoc itaque scriptum ipse legit et confirmavit, pluriesque coram se « recitari fecit; necnon Episcopi et abbates, qui eum adhùc in corpore « viventem visitaverunt, et qui postmodum ejus sepulturæ interfuerunt, « id est, Odo Bajocensis, Michael Abrincensis Episcopus, Willelmus « Dunelmensis Episcopus, et Gilbertus abbas Cadomensis, Rogerus « Exaquiensis, et item Rogerus Montisburgensis: respondentibus omni « clero et populo: Amen. »

Après la narration d'un songe d'un religieux de Cerisy, regardé aussi comme un présage de la mort du prélat, l'auteur reprend :

« Gloriosus itaque pater et prœsul Gaufridus Constantiensis, quam « pauperem et rudem susceperat Ecclesiam, locupletem et gloriosam « feliciter rexit annis 45 et sexaginta sex diebus: id est, ab anno Incarna- « tionis Dominicæ 1048, Indictione II, usquè ad annum 1093; dieque « 4 nonarum februrarii, vesperè, feriâ quintâ (apud Galliam Christia- « nam, quartâ), lunâ primâ, in plenâ fide et confessione et pœnitentiâ, « præsente et psallente clero et populo, vitam reliquit transitoriam, à « Deo, sicut credimus, percepturus æternam. »

La description des funérailles pompeuses de Geoffroy se termine ainsi : « Sequenti verò die, qui est tertius nonas februarii, Episcopi et abbates « prædicti unà cum clero et populo, celebratis divinis mysteriis, omni- « busque ritè dispositis, *sepelierunt eum honorificè in stillicidio Ecclesiæ, « sicut ipse præceperat vivens adhùc in corpore.* »

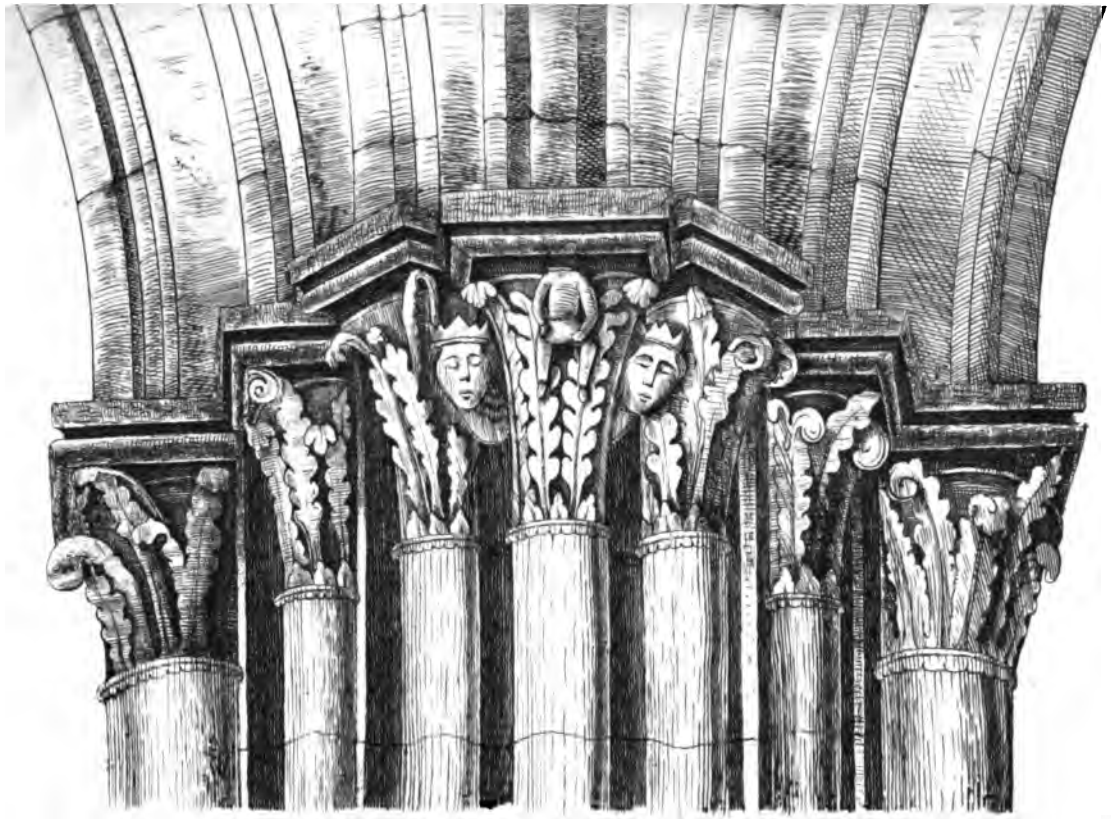

Chapiteaux et Colonnes d'un Pilier de la grande Nef: coté du lateral Sud.

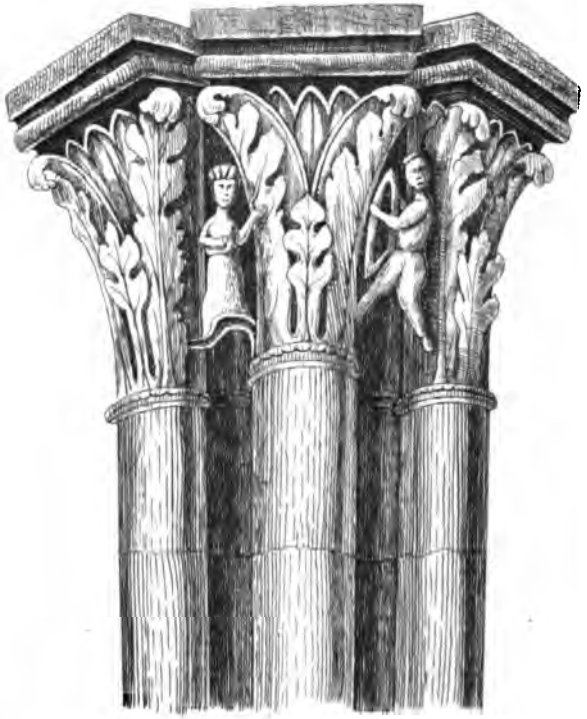

Chapiteaux du lateral sud.

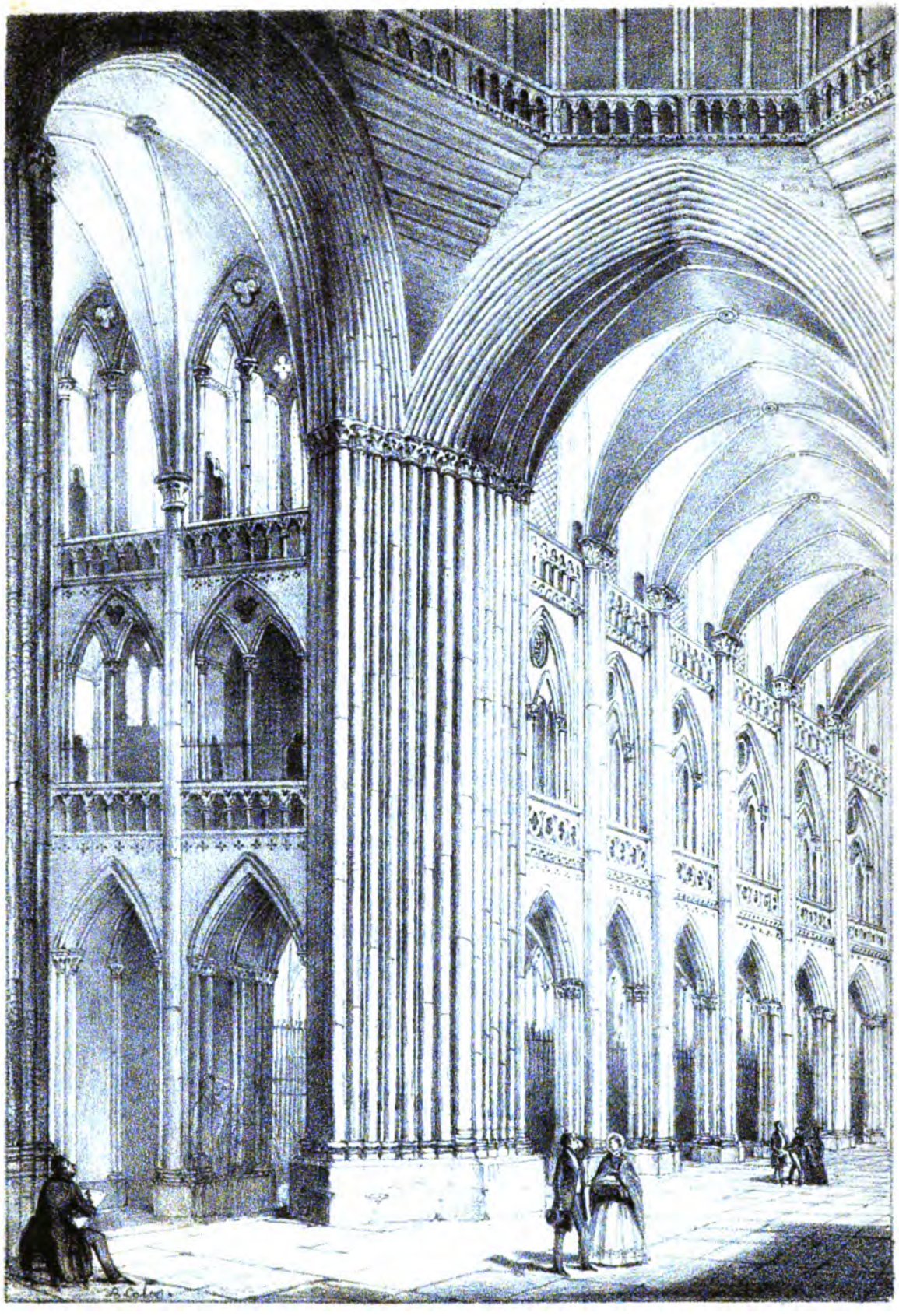

Vue de la Cathédrale de Coutances, prise d'une des entrées latérales du Chœur.

On trouve, dans le manuscrit du père Dumoustier, un dernier chapitre du même mémoire, qui n'a point été inséré dans *Gallia Christiana*. Il n'a pas trait à mon sujet; il n'y est question que de prières pour l'illustre défunt. Son successeur Raoul règle, entr'autres choses, qu'il sera célébré à perpétuité un service solennel dans tout le diocèse pour le fondateur de la cathédrale.

Voici donc, d'après l'historien contemporain et tout-à-fait digne de foi, qui vient d'être cité, les principaux caractères de la cathédrale du XIe. siècle. Si l'on en excepte quelques constructions, qui étaient elles-mêmes très-récentes et très-peu avancées, et qui ne pouvaient s'étendre que depuis les deux flèches *exclusivement*, jusqu'au chœur et ses dépendances, y compris le dôme, *aussi exclusivement*, la cathédrale de Geoffroy était d'un seul jet, ou le résultat d'une même conception, qu'une réunion unique et comme merveilleuse de circonstances mit à même de réaliser en peu d'années sous la direction habile, active et puissante du même prélat. *In his pro certo diebus* (à l'arrivée de Geoffroy) eadem rudis erat et inculta et imbecillis Ecclesia. Ce prélat accompagne le portail de deux tours; il fait bâtir entièrement et à grands frais, non pas à l'entrée, mais au-dessus du chœur, *supra chorum*, un dôme magnifique, ainsi que le transept dont ce dôme occupe le centre, le chœur tout entier, avec ses doubles latéraux enveloppant le sanctuaire. Pour la chapelle actuelle de la sainte Vierge, nous verrons qu'elle est d'une date bien postérieure. Il élargit le premier plan, imprime à cet immense travail, spécialement au dôme, un cachet de magnificence : *capitium majus Ecclesiæ cum circatâ et hinc et indè duo minora, nobiliora et ampliora construi curavit: duas turres posteriores à fundamentis, tertiam quoque super chorum opere spectabili sublimavit.*

On ne peut douter que par ces mots, *capitium majus cum circatâ et hinc et indè duo minora, nobiliora et ampliora*, on ne doive entendre l'ensemble du chœur et des deux nefs qui l'entourent; car plus loin le même auteur, parlant des effets de la foudre tombée sur le dôme, s'exprime ainsi : « Terræ motus factus est et fulgura extiterunt nimia, *ita ut gallum* « *deauratum, qui majori Ecclesiæ turri supererat*, minutatim conscin- « derent, *ipsamque majorem turrim ab orientali parte* scinderent; « majusque capitium Ecclesiæ et *quæ sunt hinc et indè minora* con-

« quassarent; et ex planâ macerià singulatim quadratos lapides eradi-
« carent..... de arcubus verò fenestrarum turris majoris lapides magni,
« vi tempestatis eruti, super aulam prædictam corruerunt. »

Or, tous les caractères que nous venons d'énumérer conviennent parfaitement à la cathédrale actuelle; par exemple, les deux flèches, depuis les fondement jusqu'à la cîme, *à fundamentis usquè ad summum;* le dôme et tout le transept, le reste du chœur et les deux galeries qui l'entourent et forment le rond-point, offrent, surtout à l'intérieur, une telle ressemblance, je dirais presque, une telle identité, dans le genre d'architecture, d'ogives, d'ornements, de matériaux, et aussi dans le degré de perfection du travail; depuis les embases des nombreuses et élégantes colonnes et colonnettes jusqu'à leurs chapiteaux, etc., qu'on dirait qu'un même ciseau aurait ébauché et fini le tout. Ce n'est pas assez dire, toutes les parties semblent sorties d'un même moule.

Il n'échappera pas non plus à l'œil de l'observateur attentif, que les gorges des embasements des colonnes engagées de la grande nef, les chapiteaux des mêmes colonnes, ainsi que les pilastres correspondants qui ornent, dans l'intérieur de la petite nef sud, l'entre-deux des chapelles, et en général tout ce qui doit, d'après le Livre noir, être de l'épiscopat de Robert, présentent des ornements d'un caractère essentiellement différent, qui ne se trouvent imités ailleurs qu'à la naissance de la seconde et principale entreprise, comme pour servir de transition. J'en cite pour exemple ces fruits ou appendices qui rompent l'uni des gorges des embasements des colonnes et pilastres qui, d'après le même cartulaire, sont dus à l'évêque Robert. Les chapiteaux de ces mêmes colonnes se ressemblent entre eux et diffèrent des autres pour le genre et le fini du travail (1).

Il est naturel de supposer que le développement donné au plan de la cathédrale par Geoffroy, et la construction des flèches et surtout des arcades du dôme, mit dans la nécessité d'exhausser les côtières de la grande nef; aussi la partie supérieure de ces côtières se trouve seule en harmonie

(1) Les planches qui sont à la suite de ce mémoire feront sentir la ressemblance de l'architecture des deux extrémités de la basilique, et les différences essentielles qui se trouvent entre elles et le centre. M. de Caumont a signalé dans son Cours d'antiquités publié en 1831, les principaux chapiteaux de la grande nef comme offrant quelques caractères d'une architecture plus ancienne que les autres. Ce sentiment, sans être essentiellement lié à mon système, serait une nouvelle confirmation du récit du livre noir.

Retable ou dessus d'autel en corbeau de la Chapelle St Georges

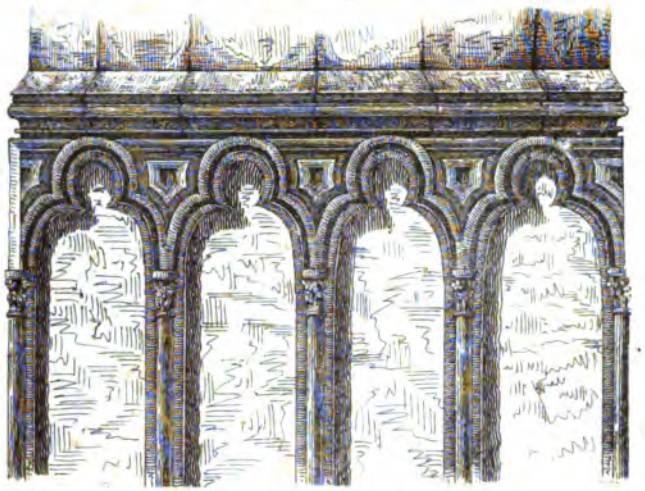

Groupe de colonnes partie du coté de la Nef partie sous la tour (Sud)

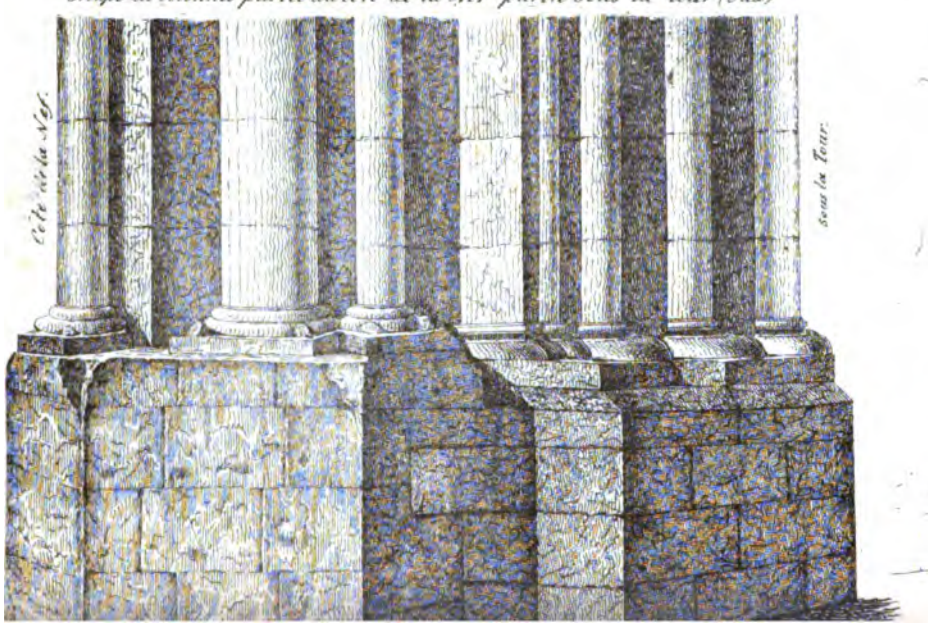

Commencement du XV.e S. Entrée de la Chapelle du S.t Sépulcre.

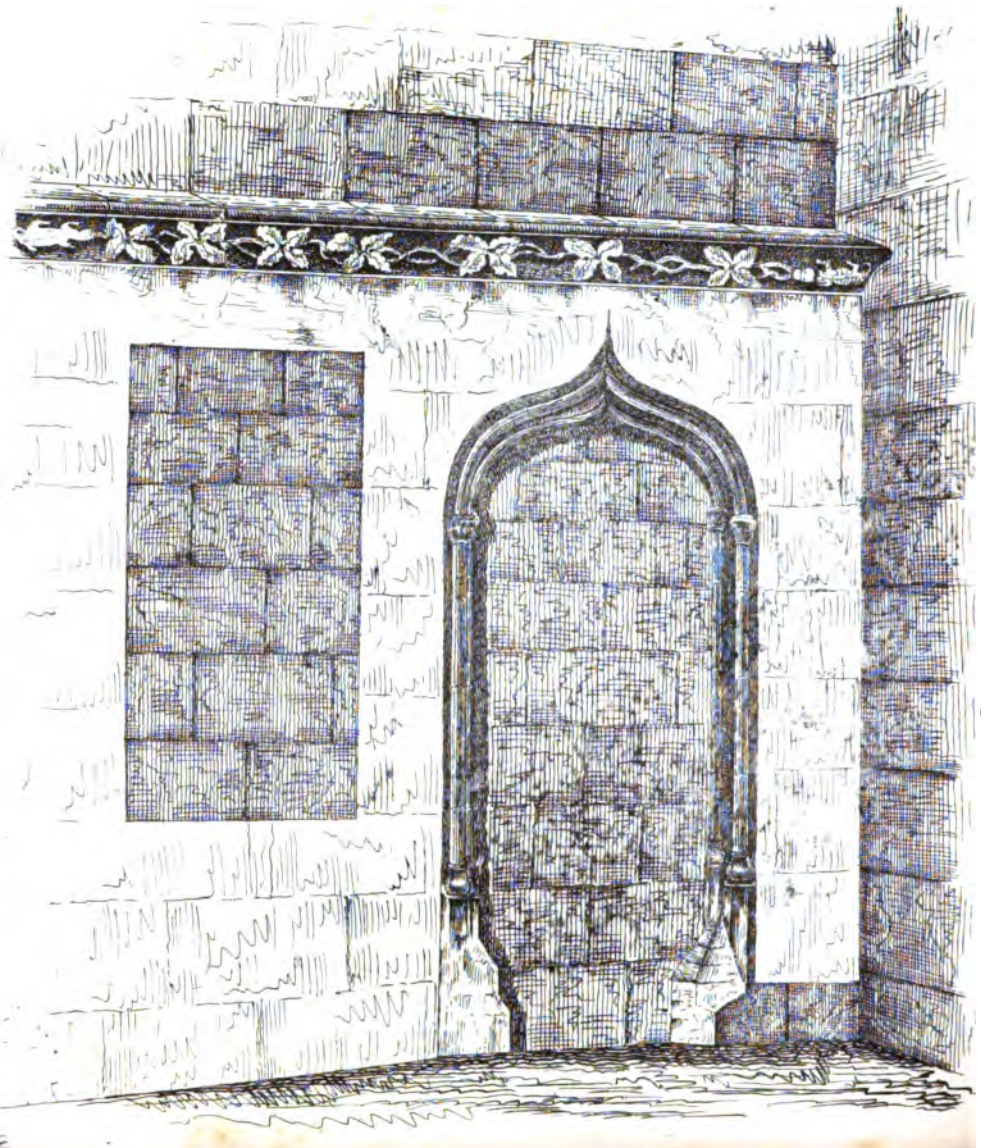

avec le style du chœur ; aussi les deux ailes sont-elles trop basses et trop étroites pour l'ensemble de l'édifice ; aussi, pour corriger ce dernier défaut dans la grande nef, dont on voulait conserver les fondations, a-t-on vraisemblablement eu l'idée du retrait des côtières, qui, *seules dans la basilique*, semblent se fuir à mesure qu'elles s'élèvent. Ce qui a fait supposer par quelques personnes un travail de tassement de l'ensemble, ou de pression irrégulière des voûtes ; ce que ne peut admettre, d'après d'autres connaisseurs, la perfection de l'édifice ni l'uniformité évidemment calculée du retrait isolé dont je viens de parler : ce retrait a lieu d'ailleurs en ligne droite et ne semble exister que dans les groupes de colonnettes, qui ornent intérieurement ces côtières (1).

Que conclure de tous ces détails préliminaires ? que, dans l'hypothèse d'une chûte et d'une reconstruction générale du premier monument, par exemple au XIIIe. et XIVe. siècles, il faudrait supposer une chose beaucoup plus incroyable que l'apparition même de l'ogive pure au temps des Tancrède ; savoir, que l'incendie, la foudre, les démolisseurs, la guerre, ou l'injure des temps auraient observé dans la destruction brusque ou successive du monument, ou qu'on eût au moins suivi, en le réédifiant, précisément le même ordre que la première fois. Le même fondateur aurait encore rebâti les flèches, le dôme et le chœur tout entier avec ses accompagnements ; la grande nef aurait été commencée la première et terminée avec les extrémités de la basilique ; les six chapelles du sud auraient aussi été ajoutées après coup ; car je ferai voir qu'elles sont postérieures au reste de l'édifice. Ne serait-ce pas autant de suppositions entièrement inadmissibles, plus étonnantes que les faits notoires que l'on combat ?

De plus, si la ruine et la reconstruction eussent été lentes et successives, cette harmonie parfaite, sous tous rapports, que nous venons de signaler, n'existerait pas ; évidemment chaque époque a son genre d'architecture et son degré propre de perfection dans les détails.

En supposant d'ailleurs un événement majeur et brusque qui aurait ruiné la cathédrale de fond en comble, de manière à ne pas en laisser

(1) Les rosaces, qui ornent les côtières de la grande nef, sont vraisemblablement demeurées quelque temps seulement ébauchées, comme les rosaces correspondantes, qui sont des deux côtés de l'orgue.

pierre sur pierre (1), et une réédification rapide du monument ; où trouver dans notre histoire diocésaine, je ne dirai pas seulement une cause suffisante du malheur, mais cette réunion unique et comme merveilleuse de circonstances qui résolvent si bien le problême de l'unité? La destruction *absolue* au IXe. siècle de l'ancienne cathédrale ; la protection généreuse du duc et de la duchesse de Normandie, ainsi que des autres hommes riches et puissants de la province ; la conversion récente des Normands ; l'ardeur incroyable de l'époque pour les constructions grandioses ; le très-long épiscopat d'un prélat éminemment capable et d'un zèle ardent et persévérant ; les richesses des Tancrède ; leur goût pour édifier les basiliques ; leurs rapports politiques et de parenté avec notre diocèse, et avec le bon Geoffroy en particulier ; tout explique l'admirable unité qui fait un des principaux mérites de notre cathédrale. Nous ne pouvons, encore une fois, placer à une autre époque quelconque une chûte et une reconstruction rapides, comme il faudrait les supposer. Ces faits immenses pour la ville et le diocèse de Coutances n'eussent pu d'ailleurs s'accomplir sans laisser beaucoup de traces de leur passage. Or, les hommes érudits qui, dans ces derniers siècles, ont écrit la vie de nos évêques ou l'histoire ecclésiastique du diocèse, et qui ont, dans ce but, exploité avec la plus scrupuleuse attention notre chartrier, lorsque les pièces, dont il ne nous reste plus que la nomenclature, s'ajoutaient aux archives nombreuses que nous possédons encore, et que j'ai compulsées, ont senti l'impossibilité de placer ailleurs que dans le XIe. siècle d'aussi importants travaux. Ils n'ont même pas eu la pensée de douter, tant les matériaux de l'histoire locale sont liés entre eux et répugnent évidemment, comme nous le verrons bientôt, à donner une autre place au fait de la reconstruction de la basilique.

Ces arguments qui sortent naturellement *ex visceribus rei*, suffiraient pour détruire entièrement ceux que l'école anglaise tire d'une analogie dont nous venons de peser la valeur, et dont le prestige n'a été entretenu qu'à la faveur de cette prétendue nuit des temps, qui n'existe que pourceux qui regardent les faits de si loin qu'ils n'aperçoivent plus la lumière vive qui les éclaire.

(1) Ce ne sont pas seulement les chapiteaux, mais aussi les bases des colonnes de notre cathédrale, qui, au jugement des archéologues, accusent le XIIe. et le XIIIe. siècles.

Tympan du portail latéral (Nord) sous la porche.

Colonnes engagées de la grande nef du côté (Sud)

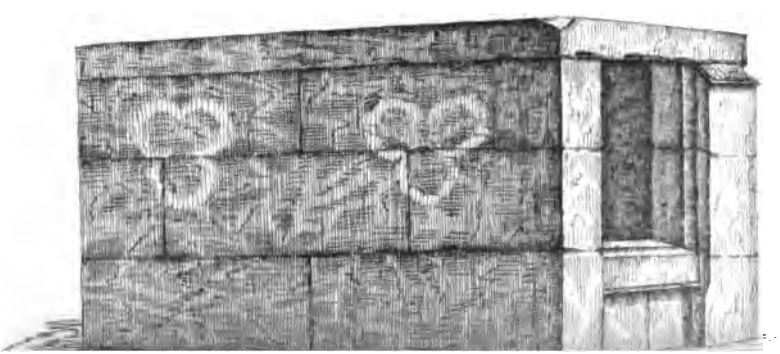

CHAPITRE IV.

Suite de l'examen du monument. Statues, spécialement celles des Tancrède.

Il est à regretter que quelques noms des premiers fondateurs gravés sous les arcades ou aux voûtes de la cathédrale, d'après le mémoire contemporain, n'aient point été conservés jusqu'à présent. Cette disparition ne peut, du reste, fournir aucune objection sérieuse; car, si le vandalisme a effacé dans ces derniers temps quelques peintures ou armoiries qui se voyaient autrefois aux principales voûtes, le marteau ou la truelle d'un maçon ignorant, ou la chûte de quelques portions des voûtes, causée par la foudre ou le défaut d'entretien, a pu facilement détruire ces noms, qui nous seraient si précieux aujourd'hui pour donner un nouveau cachet d'identité au monument.

Le passage du Livre noir, auquel nous faisons allusion, conduit du reste à regarder déjà comme très-vraisemblable, que Geoffroy dut laisser surtout un monument particulier de sa reconnaissance envers les Tancrède, qui étaient les principaux fondateurs de la basilique. Aussi la tradition écrite et orale nous apprend que tel était le but des sept statues qui ornaient extérieurement, encore quelques années avant la révolution de 1793, la côtière de l'aile septentrionale.

Voici comment M. de Morel, conseiller du roi au siége présidial de Coutances, parle de ces statues dans ses *Louanges* de cette même ville, publiées en 1647 : « Ce bon évêque, Geoffroy, en mémoire éternelle « d'une libéralité si remarquable, fit élever leurs sept statues, vêtues à « la royale, la couronne à la tête et le sceptre en la main, en-dehors « de la nef de l'église, par devers le septentrion (1). »

(1) L'auteur ajoute : « Et le temps qui dévore tout, a eu assez de respect pour ne pas oser toucher, « *depuis six cents ans*, non seulement les précieux monuments d'une antiquité si vénérable et si « majestueuse ; mais même a épargné jusques aux plus délicates figures dont elle est enrichie ; parais- « sant ce grand édifice..... aussi beau et aussi entier, tant par dedans que par dehors, qu'au dernier « jour que son maître maçon le quitta après l'avoir parachevé, *que nous tenons ici par tradition* « *avoir été le bienheureux St. Jouvin, originaire de ce diocèse*, lequel y employa quarante années; « et certainement il ne fallait pas moins que les trésors de sept rois, les libéralités de ce duc appelé par

L'abbé Toustain de Billy, qui avait aussi le monument sous les yeux, écrivait en 1706 (1) : « On doit remarquer sept statues, vêtues à la royale, « posées en-dehors de l'église, vers le nord, sur sept corniches, au-« dessus des chapelles de ce côté-là. Ce sont celles de Tancrède de « Hautteville et de ses six fils, Guillaume, Drogon, Onfroy, Robert, « Herman et Roger, si fameux par leurs victoires et leurs conquêtes ; « ce fut par leurs grands bienfaits que notre cathédrale fut achevée. Le

« antonomase le Conquérant, le compas et le niveau de ce saint homme, la conduite de cet évêque, « tenu partout pour béat, et moins de temps que quarante années, pour donner l'accomplissement et « la perfection à un si bel ouvrage, dans lequel cette sainte Dame, en l'honneur de laquelle il est « consacré, a opéré tant de miracles. »

L'abbé de Billy dit aussi qu'il ne faut pas confondre St. Jouvin du diocèse de Coutances avec St. Jouvin, abbé du Poitou.

Je crois devoir faire remarquer que d'anciennes statues de St. Jouvin, fort vénéré dans le diocèse de Coutances, nous représentent ce saint armé d'un marteau, et que dans la ville épiscopale ce saint est de temps immémorial regardé par les tailleurs de pierre, sculpteurs et maçons, comme un de leurs patrons.

Voici ce que je lis dans un ancien registre du chartrier contenant copie des statuts des diverses corporations d'ouvriers de Coutances au XVIe. siècle : « Les maîtres-tailleurs de carreau et imaginiers, feront « célébrer quatre messes à notes en chacun an aux églises paroissiales de St.-Nicolas et de St.-Pierre..... « la première, au jour et fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ; la seconde, le jour et « fête de M. St. Thomas, apôtre..... les deux autres messes seront dites et célébrées à l'église St.-« Pierre; la première, le jour de l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie; la seconde, qui est la « dernière, le jour et fête de M. St.-Jouvin. »

Et nous lisons sur un des piliers de l'église St.-Pierre de Coutances, dans la chapelle de St. Jouvin, une inscription où il est fait mention de cette dernière fête.

Voici ce que je lis encore dans la vie inédite des évêques de Coutances, par Trigan..... « Ce n'est « pourtant pas à Guillaume que la cathédrale est *redevable de l'état magnifique où elle est*, c'est à « la noble famille des Tancrède de Hautteville, qui se voyant dans un si haut degré d'élévation, vou-« lurent faire bâtir un magnifique temple à Dieu, dans le lieu de leur naissance: ce qu'ils firent. Il fut dédié « sous Geoffroy de Montbray, lequel de sa part y contribua, et il en est regardé comme le fondateur. On « dit que St. Jouvin fut architecte de cet édifice. La mémoire de ce saint est en grande vénération dans « ce pays. Il y a une chapelle bâtie en sa mémoire à une lieue de Coutances. » Il eût suffi du reste que le maître-maçon de notre cathédrale se fût appelé Jouvin, sans être saint, pour que son patron fût devenu celui des ouvriers employés par lui et dont il devait exciter l'admiration. Cette fête eût pu ensuite se perpétuer.

Je n'ai pu pousser plus loin mes conjectures sur le nom de l'architecte de notre cathédrale. On a remarqué aussi ces expressions du Livre noir : magistrante Lamberto.

Trigan nous rapporte encore un trait cité par d'autres avant lui : « Geoffroy près de mourir se fit « porter sous la lanterne (le dôme) de son église, où prosterné en terre, les yeux baignés de larmes « et le cœur véritablement contrit des manquements de sa vie, après avoir récité le cantique *Nunc* « *dimittis*, il mourut.

« Sa mémoire est demeurée en bénédiction à la postérité, son nom est écrit en l'obituaire de Cou-« tances et l'on en fait mémoire tous les ans le 12e. jour de juillet.

(1) Manuscrit donné autrefois par l'auteur à la bibliothèque royale.

Roger

Roovert

Herman

« bon Geoffroy voulut, par reconnaissance, leur faire élever des statues, « qui, malgré l'injure du temps, se sont conservées entières jusqu'à « ce jour. »

Je n'ajouterai que le témoignage de M. de Mons qui écrivait dans le même siècle : « Les sept statues couronnées qu'on voit dans le mur exté- « rieur de la cathédrale, du côté du nord, ont confirmé cette opinion, « que Geoffroy reçut des Tancrède des sommes assez considérables pour « terminer la basilique, et *sont regardées encore aujourd'hui comme « un monument destiné à conserver également la mémoire du bienfait « et de la reconnaissance.* » (Conjectures sur la ville de Coutances).

D'aprés le témoignage positif et certain de ces témoins oculaires, non seulement au milieu du XVIIe. siècle et au commencement du XVIIIe., et encore depuis, on voyait au centre des contreforts des chapelles du septentrion, les sept statues dont nous parlons; mais, d'après une tradition unanime, ils affirment qu'elles étaient l'expression et le monument de la reconnaissance du bon Geoffroy. Et en effet, par quel incroyable hasard les eût-on fait entrer et mises en honneur dans un monument entièrement nouveau, et étranger aux libéralités de ces fameux conquérants?

Mais que sont devenues ces sept statues, que nous serions si heureux de pouvoir contempler et examiner de près? Elles nous révèleraient elles-mêmes par leur genre l'antiquité du monument dont elles furent pendant tant de siècles les honorables sentinelles. Malheureusement, elles ont été entièrement détruites dans la révolution de 1793. M. Bisson, né à Geffosses, d'abord vicaire-général de la Manche, et depuis évêque constitutionnel du Calvados, parle ainsi d'un acte de vandalisme qui dès auparavant avait attaqué le précieux accessoire qui nous occupe (1) : « Sous le pontificat de M. de Matignon, qui prit possession en 1722 « (et mourut en 1757), le château de la Motte, situé dans la pa- « roisse de St.-Evremont, fut démoli. Depuis long-temps il n'était « plus habité et il exigeait des réparations dispendieuses. L'obligation « d'en faire d'indispensables à la cathédrale en fut le prétexte. Celles-ci

(1) Note mise de la main de M. Bisson dans une vie des évêques de Coutances, par le curé de St.-Pair. Je dois la copie de cette note à l'obligeance de M. de Bérenger.

« se firent d'une manière solide ; mais on supprima quantité d'orne-
« ments (1) ; *et, ce qui excita justement la réclamation du public*, il
« *ôta les statues couronnées des fameux Guiscard, qui avaient tant*
« *contribué à la bâtisse de ce superbe édifice.* »

Bisson exagère ; il en resta au moins trois dans les niches que nous voyons encore au mur extérieur des chapelles St.-Nicolas et St.-Georges.

Nous pouvons nous faire une idée de l'ensemble des sept statues des Tancrède, ainsi que de celles qui ornaient anciennement le grand portail et même le dôme, dans la gravure de la cathédrale que dédia, en 1747, à M. de Matignon, alors évêque, Bichue, peintre assez distingué de Coutances. On constate par cette vue de la basilique, ce que révèlent du reste assez les témoignages ci-dessus, qu'il y avait jadis quatre autres niches au centre des contreforts de la côtière du septentrion, faisant suite aux trois dont je viens de parler; que les sept statues occupaient ces niches, et que les sept autres niches, qui couronnent les mêmes contreforts, étaient dès lors dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

Nous devrions déplorer bien plus amèrement la parcimonie de M. de Matignon, si ces statues eûssent dû survivre, comme monument profane et véritablement national, à la tourmente révolutionnaire de 1793. Mais on prit, dit-on, alors ce qui restait de statues des Tancrède, pour *les rois mages;* on les brisa. Il n'est pas sans intérêt pour l'antiquaire, ni sans importance pour mon sujet, de savoir dans quel état de conservation était ce monument de la reconnaissance du bon Geoffroy, lors de l'avènement de M. de Matignon au siége épiscopal. Le travail de Bichue ne peut nous satisfaire entièrement.

Des devis du XVIIe. siècle nous apprennent que ces statues étaient un peu mutilées, et que, d'après la tradition de l'époque, on faisait remonter ces mutilations au temps et au malheur des guerres. Ce renseignement est d'autant plus remarquable qu'il s'agissait d'établir entre le seigneur évêque et le chapitre des catégories de réparations, provenant de force majeure ou de vétusté, pour assigner ce qui était à la charge de

(1) Bisson ajoute : « Mais si M. de Matignon sembla viser trop à l'épargne pour les réparations de la « cathédrale, il fut plus généreux dans les travaux qu'il entreprit à l'évêché. Les écuries qu'il fit bâtir « sont encore aujourd'hui supérieures au palais construit par son successeur M. Duquesnoy. »

Guillaume.
Ontrou
Drogues
Tancrede

chaque partie plaidante. Il est vraisemblable que par ces guerres on entendait surtout le siége que la cathédrale avait soutenu au XIV°. siècle, comme nous le verrons bientôt. Car il ne paraît pas que les protestants aient attaqué ces statues qui ne choquaient point leurs idées religieuses.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons contenter, jusqu'à certain point, notre curiosité sur le caractère et la conservation de ce précieux accessoire de notre basilique. J'avais mis en principe qu'il avait dû être reproduit par le crayon de quelque amateur; j'ai été assez heureux pour deviner juste. Les sept statues sont fidèlement représentées dans l'atlas de mon mémoire. Tout porte à croire que le dessin original (1) date au moins d'environ cent ans. On peut en juger par les circonstances que j'expose dans ma note et par le genre même du dessin (2), et de la légende qui l'accompagne et que je vais copier textuellement.

« Ces figures ont été tirées d'après les statues en carreau de Caen, « lesquelles sont placées en-dehors de la cathédrale de Coutances, du « côté du septentrion ; lesquelles représentent les sieurs Tancrède, « gentils-hommes Normands de la paroisse de Hautteville-la-Guichard, « distante de Coutances de deux lieues. Le premier des garçons s'appelle « Drogues, le second Oufroy, le troisième Guillaume, le quatrième « Herman, le cinquième Robert, depuis surnommé Wichard on Gui- « chard, le sixième nommé Roger. Ils se rendirent maîtres de la Pouille, « Calabre, Sicile et Naples; après en avoir chassé les Sarrazins, combattu « les empereurs de Constantinople et d'Allemagne, et passé en Asie, « où ils subjuguèrent la plus grande partie de la Grèce, et firent sept « royaumes, dont chacun d'eux porta le titre et la couronne (ceci n'est « pas exact, au moins pour le père, qui n'est sans doute honoré d'une

(1) Bibliothèque royale : manuscrits. Ce dessin des statues des Tancrède accompagne la 2°. des liasses, cotées 1026 et 1027. Ces curieux manuscrits de Toustain de Billy, qui n'ont point la forme d'un ouvrage suivi, sont surtout relatifs à l'histoire ecclésiastique de Coutances. On y trouve un grand luxe de détails sur plusieurs points, entr'autres, sur les antiquités de l'abbaye de Montebourg, les mausolées d'Amfréville, avec planches; les abbayes de Blanche-Lande, la Périne, la Bloutière, St.-Sauveur-le-Vicomte; sur la ville de St.-Lo et le prieuré de St.-Lo de Rouen. Pour ce qui est de Coutances, on remarque surtout des extraits du Livre noir et une liste des évêques de Coutances de 1637 à 1646.

Je dois ces renseignements à la complaisance de M. Gabriel Demante, avocat près la cour royale de Paris.

(2) Je dois ma copie à M. l'abbé Lemonnier et au talent d'un ancien officier du génie, qui l'a exécutée avec le plus grand soin et la plus parfaite exactitude.

« couronne qu'en considération de ses fils). Ils contribuèrent beaucoup « à rétablir l'église cathédrale dudit Coutances en l'état qu'elle est à « présent, ayant envoyé pour cet effet des trésors et sommes considérables « pour continuer le bâtiment de cette église sur les fondements qui en « avaient été jetés par Robert, 41°. évêque. Et il la consacra en l'hon- « neur de la Vierge, présence de Guillaume, duc de Normandie, et de « l'archevêque de Rouen, en l'année 1056.

Ce même dessin des statues de Tancrède et de six de ses fils a été assez fidèlement reproduit en 1830, dans l'atlas de l'histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile et en Grèce, et de leur établissement en Italie et en Sicile de l'année 1016 à 1140, par E. Gauttier d'Arc. (Paris, chez L. De Bure, libraire, rue de Bussy, n°. 30).

Un des membres les plus distingués du comité historique de la capitale (M. le comte de B.), homme très-versé dans ces sortes de matières, croit d'après l'histoire de la statuaire et surtout d'après les costumes que le dessin, dont je donne la copie, indique que les statues sont de 1200 à 1300, mais plus probablement de la fin du XIII°. siècle. C'est aussi l'époque qu'on assigne à notre cathédrale, quand on ne la juge que par analogie. Il serait à désirer qu'on eût encore plus de données historiques sur ces statues et plus de certitude sur la fidélité du dessin qui les représente (1).

Je ne quitterai pas cette côtière sans donner les autres détails que j'ai pu recueillir sur les réparations ou changements qu'elle a subis extérieurement.

Par suite du fameux procès qui eut lieu, au XVII°. siècle, entre M. Claude Auvrey, alors évêque, et son chapitre, à l'occasion des réparations à faire à la cathédrale, il y eut en exécution des arrêts une visite générale du bâtiment par des experts. On y lit : « Et à la 1re. des six vitres du bas de la nef

(1) Il y a au fronton du portail latéral sud, au-dessus du porche, au milieu des quatre symboles des évangélistes, une statue mutilée de grandeur naturelle de Notre-Seigneur assis sur un trône : le costume du personnage, la forme du trône, la simplicité des accessoires, me paraissent avoir une ressemblance remarquable avec le sceau d'Edouard-le-Confesseur, roi d'Angleterre, et surtout avec celui de Guillaume-le-Conquérant, son successeur; nouveau caractère d'identité du monument. Le fronton nord correspondant offre les mêmes analogies. La Vierge qui le décore, et qui est aussi représentée assise sur un trône, ressemble à l'effigie de l'impératrice Mathilde, telle qu'elle est sur le sceau de cette princesse (Atlas de 1824, Mémoire des antiquaires de Normandie).

« dudit côté du nord, nous avons remarqué qu'elle est faite de neuf et qu'il « y a six losanges rompues; et à la 2°. du même côté, qu'il y manque 12 « losanges; à la 3°., qu'il y manque 13 losanges, et qu'il convient « réparer les montants dont le carreau est emporté et rompu, d'environ « trois pieds et demi de haut; et qu'il y a encore environ 4 pieds du « carreau desdits montants près de tomber; lesquelles tombant pourraient « attirer la totale ruine de la vitre.

« A la 4°., nous avons trouvé 10 losanges emportées et rompues. Il « convient aussi de réparer les montants de ladite vitre, faute de quoi il « pourrait arriver péril et dommage à ladite vitre.

« A la 5°., qu'il y manque 22 losanges; il est nécessaire de réparer le « montant du milieu.

« La 6°. a été faite de neuf, à laquelle il manque seulement deux « demi-losanges.

« Et étant sortis au-dehors de ladite église, nous avons remarqué que « les montants de carreau de 3 desdites vitres sont cassés et rompus; il « convient de les réparer en plusieurs endroits. »

Je lis dans l'état général des travaux effectués en 1687..... « Aux « plates-formes du côté du septentrion, il faut sept chapiteaux ou fleu- « rons aux piliers des arcs-boutants.

« A la côtière du même côté, il faut refaire plusieurs bosses près de « tomber et récimenter les joints.

« Art. 145. *Aux niches de dessus* les piliers d'entre les chapelles du « côté du nord, il faut trois montants, *jugés inutiles*, et regarnir le « haut de la vitre St.-Nicolas.

« Au portail, du côté de St.-Nicolas..... les cordons du haut et l'arcade « sont beaucoup mangés par l'injure du temps. »

Je trouve qu'il est encore fait mention de cette côtière dans le devis dressé par ordre de M. Duquesnoy et du chapitre en 1762, par le sieur de Cussy, architecte de Lantheuil, diocèse de Bayeux.

« La nef vers le nord est en assez bon état, excepté néanmoins quel- « ques rejointoiements à faire, tant au pied de ladite côtière, que de ses « piliers. Raccorder ensemble le couronnement de *dessus la niche* pra- « tiquée dans le premier pilier, *proche l'huis froid.* »

Cette niche est celle qui était occupée par la statue de Roger. La

petite porte appelée *huis froid* est connue aussi sous le nom de *Pertuis-Troarn,* qu'elle a donné à la rue voisine. En voici la cause et la date précise de cette ouverture :

« L'abbé de Troarn occupait, comme chanoine de Coutances, une « maison appelée la maison de l'école, autrement Bodin. Il proposa au « mois d'octobre 1481 de la prendre à perpétuité pour lui et les abbés « ses successeurs, et demanda quinze jours pour en aller conférer avec « son couvent (1).

« Hâc die Veneris, P. Dus. abbas de Troarno cùm conquereret in « capitulo ex eo quòd Domini de capitulo non fecerant sibi aperire viam « seu ingressum, per quem ipse debet ire ad domum suam canonialem, « quam nuper acceptavit, juxta statuta. Domini canonici obtulerunt sibi « aperire seu aperire facere dictam viam; et ad visitandum locum commi- « serunt Dominos cantorem..... pro referendo ad primum capitulum : præfato Dno. Episcopo se opponente per expressum, ne aperiatur, nisi « *ibidem apponatur Janua quæ de nocte claudetur (2).* »

Il est évidemment question de la porte extérieure du couloir de l'huis froid.

Une chose assez remarquable n'échappera pas à l'observateur attentif. C'est que, si l'on en excepte la chapelle de la Vierge, postérieure, comme je le prouverai, de trois siècles au principal bâtiment, il n'y a que la côtière, anciennement ornée des statues des Tancrède, qui ait conservé deux débris de gargouilles représentant des animaux. Partout ailleurs ces ornements ont été successivement remplacés par de longues pierres unies, qui choquent l'œil le plus vulgaire. C'est, pour le dire en passant, déjà une indication que le reste de la basilique est antérieur à la chapelle dont je viens de parler, puisque celle-ci conserve encore toutes ses gargouilles primitives en bon état.

La négligence à s'occuper de ces divers ornements venait de ce que la cathédrale n'avait pas, conformément au droit commun, ses biens de fabrique isolés des autres revenus de la même église. Ces biens avaient été confondus en grande partie avec ceux de l'évêché, lors de la réorga-

(1) M. Pouret, auteur des articles communiqués aux rédacteurs de *Gallia Christiana.* Notes inédites.

(2) Délibération capitulaire du 7 novembre 1481 : extrait du registre même.

nisation du XIe. siècle. Il fut aussi reconnu dans le fameux procès du chapitre contre M. Auvry, que les chanoines avaient, de leur côté, confondu avec leurs bénéfices certains revenus de la même fabrique. Des débats est née la fixation juridique de la participation que les deux parties devaient prendre aux réparations; mais les termes des arrêts n'ont pas été assez précis pour tracer une ligne qui ne donnât lieu à aucune nouvelle discussion. C'était à qui payerait le moins. L'évêque ne considérait pas les réparations aux statues ou aux autres accessoires de pur ornement, comme entrant dans les frais de simple entretien, qui pesaient sur lui; dès-lors il les négligeait sans que le chapitre voulût s'en charger. On peut s'en convaincre en lisant une requête dont voici la copie :

« A Monsieur M. le bailly du Cotentin ou M. son lieutenant général « civil à Coutances. supplie humblement Messire Charles Lefèvre, « chevalier seigneur Duquesnoy, et vous remontre que, comme héritier « pur et simple de feu Messire Jacques Lefèvre Duquesnoy son frère, en « son vivant évêque de cette ville, il aurait fait procéder au procès-verbal « par expertise des différentes parties du temporel de l'évêché, le 19 « octobre dernier. Les experts nommés par Messire Ange François de « Talaru de Chalmazel, conseiller en les conseils, évêque actuel de cette « ville, par les sieurs du chapitre de cette ville et par ledit sieur Duquesnoy, « commencèrent leur visite de l'église cathédrale en exécution de la sen- « tence du 19 juillet précédent. Les sieurs députés du chapitre ont paru « n'en vouloir faire d'approbation, et dès le commencement de la séance « dirent qu'ils ne se présentaient à la visite et n'avaient nommé d'experts « que pour obéir à justice, sans que leur présence ni celle de leur expert « puisse être tirée à conséquence et leur préjudicier. Dans ce procès- « verbal l'on emploie à reconstruction à neuf, dès le 1er. article, la statue « de la sainte Vierge que les experts déclarent mutilée d'ancienneté. Ils « portent pareillement leurs avis pour les autres figures et statues des « deux côtés, auxquelles ils veulent qu'on remette des têtes et des bras, « à celles qui en manquent, rétablir les draperies, fournir et remplacer « deux figures de la face du portail qui y manquent, et par suite ils « extendent leur avis sur les figures qui sont dans le retour de ce portail; « lesquelles réparations et reconstructions sont portées en estimation à « 1668 livres par les experts du seigneur évêque et des sieurs du chapitre,

« et à quoi celui du seigneur Duquesnoy fit la reprise, *que de tout temps* « *l'on ne s'était porté à réparer lesdites figures et qu'on les avait tou-* « *jours regardées comme inutiles; qu'on ne s'était porté au remplace-* « *ment des chapiteaux que lorsqu'ils ont été endommagés dans le corps* « *du mur*. Il en apporte pour preuves les procès-verbaux de 1744, 1758 « et 1762 (1), lors desquels lesdites figures étaient mutilées et ne sont « ni plus ni moins endommagées qu'elles n'étaient alors.

« L'article 6, semblable à l'article 1er., porte: 2 *figures du nombre* « *de* 3 *qui s'y trouvent encore, les* 4 *autres ayant été supprimées sous* « *l'épiscopat du seigneur de Matignon, et cet article est à* 60 *livres, à* « *quoi s'opposa l'expert du seigneur Duquesnoy par les mêmes raisons* « *de l'article* 1er.

« Articles 17 et 20 par rapport aux décorations des chapelles, estimées « à 100 livres pour les figures de l'autel St.-François, et 120 livres pour « celles de l'autel St.-Nicolas.

« L'article 32 porté à 65 livres pour la peinture des portes; auxquels « articles ci-dessus l'expert du seigneur Duquesnoy s'oppose. La plupart « des chapelles ont été décorées aux dépends des chanoines, des chape- « lains, même des laïcs.

« Sous M. de Brienne, le maître-autel fut démoli et le chapitre y subs- « titua un simple cadre en bois peint en blanc, endossé d'une crosse en « bois doré. Les sieurs du chapitre laissèrent à deux de leurs confrères la « disposition de ce qu'il y avait de débris de cette ancienne contretable « du maître-autel, dont ils firent usage pour 2 chapelles; à quoi ils four- « nirent le surplus de leurs deniers. »

Le memoire inséré dans le Livre noir ne désignant point les chapelles ornées extérieurement des statues des Tancrède, les correspondantes ayant

(1) Procès-verbal. 1744. « A l'égard des figures ou statues en pierres qui sont posées dans des niches « et sur des piédestaux, elles sont en partie inutiles et usées par vétusté; mais, comme ces figures ne « sont que des ornements, il n'arrivera aucun préjudice à la solidité de ce portail en les laissant en « l'état qu'elles sont.

« 1758. Sept figures en pierre supportées sur des colonnes et chapiteaux, ainsi que cinq autres dans « des niches de chaque côté de la principale porte, le tout ensemble fait le nombre de 17. Toutes ces « figures sont mutilées et usées, ainsi que les ornements ou feuillages des piédestaux ou chapiteaux sur « lesquels elles sont posées; cependant elles peuvent encore subsister en cet état.

« 1762. Les statues posées dans des niches de ce portail sont mutilées, cependant en état de subsister: « pourquoi, nous n'en faisons état que pour mémoire seulement. »

été ajoutées au XIIIe. siècle, comme je le prouverai plus tard, il ne me paraît pas entièrement certain que les premières, évidemment antérieures, aient été bâties ou achevées par Geoffroy.

CHAPITRE V.

Avant de tirer une nouvelle preuve de la perpétuité de notre cathédrale depuis le XIe. siècle, de l'ensemble même des actes qui la concernent, et avant d'établir par des raisons de détail l'impossibilité de placer sa reconstruction sous les divers successeurs du célèbre Geoffroy; je crois convenable de dire un mot des archives diocésaines.

Quand nous ne pourrions expliquer comment elles ont en grande partie survécu, je ne dirai pas au siège du XIVe. siècle, *puisqu'il fut levé sans que la cathédrale eût été prise*, mais à la catastrophe de 1562 occasionnée par les guerres de religion, le fait de leur conservation n'en serait pas moins constaté par un répertoire immense de 1781, dont j'ai réuni les feuilles éparses, et par la présence actuelle d'une multitude d'actes antérieurs au pillage du XVIe. siècle. Mais nous apprenons par un manuscrit précieux du chanoine même qui a fourni aux rédacteurs de *Gallia Christiana* la plus grande partie des renseignements qu'ils ont publiés sur le diocèse de Coutances, je veux parler de M. Pouret, que, s'il périt alors quelques titres dispersés de propriété, ce qui donna lieu aux lettres gardiennes, enregistrées par le parlement de Normandie, la masse des contrats, chartes, cartulaires, comptes, et autres actes capitulaires, antérieurs à cette époque désastreuse, fut soustraite au vandalisme et mise en lieu de sûreté par nos prudents chanoines. Sur l'indication de ce M. Pouret, j'ai trouvé l'original de la délibération capitulaire qui députe un sieur Suhard, chanoine, le 15 septembre 1563, pour aller à St.-Malo de l'Isle, y chercher les titres et registres du chapitre qu'on y avait transférés pendant la sédition arrivée dans la ville. « Ad petendum S. Maclovium « de Insulâ et reportari faciendum et procurandum, sive mari, sive « terrâ, prout videbit expedire, *chartas et registra nuper ibidem, du-* « *rante seditione et deprædatione, deportata.* »

Le 8 juin 1574, on envoie de nouveau deux chanoines pour faire

rapporter, avec les précautions nécessaires, les titres et ornements de la cathédrale qui avaient, cette fois-là, été transportés à Granville, dans le temps de la nouvelle sédition; ce qui fut exécuté dans les premiers jours de juillet, même année : il en coûta 18 livres au chapitre. Le tout fut remis en ordre dans les armoires du chartrier, dont les réparations sont aussi mentionnées dans les délibérations capitulaires du temps.

En 1753, M. Pouret, dont j'ai souvent parlé, fut prié par le chapitre de faire faire dans la chambre des archives, qui lui était déjà si familière, tout ce qu'il jugerait nécessaire pour la conservation des titres et papiers concernant les revenus du même chapitre (voir le registre des délibérations capitulaires). Ce fut vraisemblablement à cette époque, ou bien lorsque les savants bénédictins le jugèrent digne d'être leur correspondant et leur collaborateur, que cet habile et laborieux chanoine composa un manuscrit, clair et méthodique, intitulé : « Usages et affaires du chapitre de Coutances, recueillis par M. « Jacques Pouret, chanoine et pénitencier de l'église cathédrale de Coutances. » Cet autographe, fruit de longs travaux, est un excellent journal de tout ce qui s'est passé dans la cathédrale, et jusqu'à certain point dans la ville de Coutances, depuis 1464 jusqu'en 1745 inclusivement, et il fait en quelque sorte suite aux notes originales des documents fournis par le même aux auteurs de *Gallia Christiana* : je possède ces autographes.

Ce fut en 1781, comme je l'ai dit, que l'on dressa l'état général des archives du chapitre. Ce manuscrit précieux supplée à beaucoup de pièces qui ont péri par suite de la révolution de 1793; car ce n'est pas une nomenclature aride; la substance des actes et souvent des citations textuelles laissent peu à désirer pour l'histoire.

C'est beaucoup plus encore à l'humidité du local, qui ne reçoit jamais le soleil de midi, et au défaut de soin qu'aux pillages, qu'il faut attribuer la disparition d'une partie de nos anciennes archives. Quand on a jeté, il y a peu d'années, les hauts cris, à l'occasion d'un prétendu brûlement de manuscrits curieux, le motif de ces clameurs était louable. Mais depuis que je suis à Coutances, des renseignements positifs m'ont appris qu'on n'a brûlé aucune pièce, sous le ridicule prétexte qu'elle était illisible; mais qu'on a seulement livré aux flammes la poussière proprement dite de quelques vieux papiers et parchemins que les vers et le temps avaient

détruits. On eut à cette époque, où le mal fut remarqué, le tort de ne pas prendre des précautions pour en arrêter les progrès. Je m'empresse d'assurer aux amateurs que les archives, tirées de l'oubli où elles étaient depuis un demi siècle, sont remises en ordre dans un local bien sec, et qu'elles sont l'objet de soins consciencieux.

CHAPITRE VI.

En voyant d'un coup-d'œil général la masse imposante de titres et d'actes épiscopaux ou capitulaires, qui remplissent les premiers siècles qui nous séparent de Geoffroy de Montbray, voici le raisonnement que je me suis fait à moi-même : si la cathédrale était tombée en ruine un siècle ou un siècle et demi après sa Dédicace, de manière à exiger plus que des restaurations et au point de donner l'occasion d'en changer radicalement le genre, elle n'aurait pu s'anéantir ainsi en un jour et se relever le jour suivant. Abstraction faite des événements importants qui auraient précédé et déterminé un semblable malheur, que la vétusté n'expliquerait pas encore, l'occupation provisoire d'un autre local, les dépenses énormes à faire, l'embarras du service public, le changement de direction dans la générosité des fidèles, exclusivement occupés pendant long-temps de faire sortir le monument de ses ruines, tout se fût réuni pour paralyser ces actes nombreux qui sont les signes de vie d'un semblable établissement. Ainsi, dans l'hypothèse où l'édifice eût été seulement dix ans en reconstruction totale, en supposant même, pendant ce temps, le clergé libre dans l'exercice du culte, plus de visites du chœur ni des chapelles de la cathédrale, par les archevêques, évêques et chanoines; plus de bénédictions d'abbés, de sacres d'évêques, de prises de possession des stalles ou des autels, ni de synodes, ni de réunions capitulaires, ni de cérémonies funèbres dans la basilique; plus de fondations attachées aux chapelles, comme l'entretien d'une lampe ou d'un cierge devant telle ou telle image; tout est suspendu au milieu des ruines d'une église ou des divers ateliers de manœuvres occupés à la réédifier.

J'ai fait application de ces principes à l'époque de 1356, où la cathédrale subit un siège, et je vois que j'avais deviné juste, puisque, plusieurs années auparavant, les signes précurseurs de la catastrophe avaient

déjà resserré la confiance des fidèles et le mouvement des affaires. Les besoins de l'édifice qui menaçait ruine, prolongèrent cet état d'inaction pour le cours ordinaire des fondations. Aussi, les actes concernant la cathédrale et le chapitre, nombreux dans le XIVe. siècle jusqu'en 1343, plus rares déjà depuis cette époque jusqu'en 1354 exclusivement, cessent-ils, dans le temps de la perturbation, au point que, depuis 1354 jusqu'en 1375, c'est-à-dire, pendant 21 ans, on ne compte dans le répertoire général de 1781, que 14 actes. Le siége eut lieu en 1356, et en 1357—58—59—60 et 61 on ne trouve pas un seul acte; et, jusqu'en 1375, à peine en compte-t-on un par année.

Un effet semblable fut produit en 1562, lorsque la cathédrale fut pillée et saccagée par les protestants. Il y a une lacune beaucoup plus longue et plus sensible, par suite de la révolution de 1793.

Pour la dernière époque, il n'y a pas de difficulté; tout le monde sait que la cathédrale n'a nullement péri, ni dans son ensemble, ni même dans une de ses parties notables; pas une chapelle qui n'ait conservé son intégrité. Nous ne pouvons déplorer que la perte de décors ou monuments accessoires et la chûte de deux travées de la voûte de la grande nef.

Je ferai voir dans son temps que même à la première des autres époques désastreuses que je viens d'indiquer, il n'y eut pas non plus ruine proprement dite de l'édifice; il y eut seulement des réparations considérables effectuées.

Mais que trouvons-nous dans les siècles où l'on voudrait placer la réédification de la basilique, à la fin du XIIe., pendant le XIIIe. et au commencement du XIVe. siècle? Une telle foule et un tel enchaînement d'affaires, qu'il est impossible de supposer même des dégradations comme celles dont je viens de parler. Outre un bon nombre d'actes du XIIe. siècle, on en compte dans le XIIIe., sur lequel je dois surtout insister, 987, ainsi répartis par décades: 26, 69, 76, 60, 191, 152, 157, 95 et 32. Il en est de même de la première moitié du siècle suivant, et bien plus sensiblement des autres époques postérieures.

CHAPITRE VII.

Il ne me reste plus, pour remplir la tâche que je me suis imposée, qu'à faire voir, par l'examen de titres ou manuscrits, que la reconstruction entière de notre cathédrale ne peut être placée sous aucun des successeurs de Geoffroy de Montbray. Si je dis en terminant quelque chose des principales vicissitudes de ce monument depuis l'épiscopat de Sylvestre de La Cervelle, mort en 1386, jusqu'au temps où nous vivons, ce ne sera que pour satisfaire la juste curiosité des archéologues, mais nullement pour prouver l'impossibilité de la réédification de la basilique. Car, outre que tout le monde connaît trop l'histoire de ces derniers siècles pour avoir même à cet égard le plus léger doute, *les délibérations et les comptes annuels du chapitre, que nous possédons encore dans nos archives et qui remplissent cette période, suffiraient pour rendre évidemment impossible toute supposition contraire.*

Ce serait aussi perdre inutilement le temps que de nous arrêter à suivre tous les détails de la vie assez connue des évêques Raoul, Roger et Richard de Brix, dont l'épiscopat s'étend depuis la mort du fondateur de la cathédrale jusqu'en 1132.

Le premier ordonna qu'un service solennel fût célébré chaque année à perpétuité pour son prédécesseur dans la cathédrale et dans tout le diocèse (1). Il siégeait en 1096 au concile provincial de Rouen; et pendant la prise de « Jérusalem arrivée le 14 juillet 1099, la 6e. année de son « pontificat, il gouvernait son diocèse avec une grande douceur, combat- « tait contre le vice par ses bons exemples, ses exhortations et ses prières; « aussi avait-il la consolation d'y voir fleurir la piété, surtout dans la « noblesse, dont une partie se signalait dans la guerre de la Terre- « Sainte et l'autre par la fondation de quelques abbayes ou prieurés. Le

(1) Livre noir; apud patrem Dumoustier. « Post obitum venerandi præsulis successit in Episcopatum « Radulphus, qui archidiaconus fuerat, duobusque mensibus evolutis consecratus est Rothomagi, domi- « nicâ primâ in Passione Domini, tertio Nonas aprilis. In hujus Episcopatûs initio decretum est cano- « nicorum constitutione et ejusdem Episcopi inenodabili sanctione, ut anniversaria dies Gaufridi « episcopi solemnis in Ecclesiâ Constantiensi et in ejus Diœcesi perenniter celebretur tertio Nonas febru- « arii, et pro animâ ejus et omnium fidelium defunctorum in precibus et oblationibus ac eleemo- « synis expendatur ab Episcopo et Canonicis, etc. »

« fameux Néel, vicomte du Cotentin, avait fondé, *à l'exemple* de toutes « les personnes de qualité, l'abbaye de St.-Sauveur.... Il ne laissa qu'une « fille, épouse de Jourdain Tesson; à l'imitation de son père, elle « fonda, sous le pontificat de Raoul, deux prieurés, l'un à la paroisse de « La Colombe, dédié à la Sainte Vierge, l'autre à Celsoef, auprès de « l'abbaye de St.-Sauveur, dédié aussi à la Sainte Vierge.

« Henry, roi d'Angleterre, fonda aussi dans ce temps celui de St.- « Michel de Clitours; Adam de Brix, celui de St.-Pierre de La Lutumière, « nommé autrement celui de St.-Juin; et Roger de Turqueville, celui de « St^e.-Croix de Virandeville. C'est sous le pontificat de Raoul que Henry, « pressé par Serlon, évêque de Séez, passe d'Angleterre en Normandie, « prend Bayeux par la force, Caen par adresse, Lisieux par la trahison « de Flambard, assiége le château de Tinchebray et remporte la victoire « dans le combat proposé par Robert. » (Trigan.)

En 1108, nous retrouvons ce prélat au concile tenu à Rouen pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Il consulte, suivant le témoignage d'Orderic Vital, Serlon, évêque de Séez, sur des chandelles miraculeuses qui avaient dû apparaître dans l'église St.-Pierre de Coutances. Bientôt après il meurt.

Il eut pour successeur, en 1110, l'évêque Roger qui n'occupa que 13 ans le siége de Coutances. Il était veuf. Son fils, un frère et trois neveux, attachés au roi d'Angleterre, Henry, périrent devant Barfleur, dans le fameux naufrage de la Nef-Blanche. En 1118, il assista à un concile de Rouen; en 1119, à celui de Reims, et il mourut en 1126.

Richard de Brix lui succéda. En 1124 il consacra l'église de l'abbaye de Savigny, en présence des évêques d'Avranches, de Bayeux, de Séez et du Mans. En 1125, il autorisa la donation faite par Renaut de Carteret, à l'abbaye du Mont St.-Michel, de l'église de Carteret et de la chapelle St.-Ouen de Jersey. En 1129, Richard assista au concile de Rouen, présidé par l'évêque d'Albe, légat du pape. Ce fut sous son pontificat, en 1131, que l'on trouva le corps de St.-Gaud. Roger mourut la même année, et fut inhumé *dans la chapelle St.-Sébastien.*

Je n'ai parlé de ces trois prélats que pour mémoire, et seulement pour rappeler que leur vie est loin d'être inconnue, qu'ainsi la nuit des temps qu'on nous objecte, n'existe réellement pas pour ce qui les concerne. Il

serait tout-à-fait inutile d'en dire davantage, puisque toutes les impossibilités que nous offrent les trois premiers quarts du XIe. siècle, où nous plaçons la construction de notre cathédrale, existent dans toute leur force pour la fin de ce même siècle et même pour la plus grande partie du siècle suivant; au point que les antiquaires s'empresseraient de reconnaître que, si elle avait pû être bâtie par un de ces trois évêques, il y aurait de la déraison à faire violence à l'histoire en niant la possibilité qu'elle eût été terminée un demi-siècle plus tôt. Je pourrais en dire autant, en me fondant sur les mêmes raisons, d'Algare, leur successeur immédiat, à l'épiscopat duquel se rattache la fondation de plusieurs abbayes ou prieurés. Néanmoins afin de ne laisser aucun nuage, à partir de ce prélat jusqu'à l'épiscopat de Sylvestre inclusivement, je vais accumuler les documents qui constatent la perpétuité de la basilique pendant ces deux siècles et demi. Je suivrai, en les parcourant, la division qui m'est fournie par la durée de chaque épiscopat.

CHAPITRE VIII.

Algare occupa, 15 ou 16 ans, le siége pontifical de Coutances. Il suffirait, pour constater qu'il n'était préoccupé ni de la chûte ni de la reconstruction de sa cathédrale, de rappeler les principaux soins qui partagèrent les moments de ce prélat, « un des plus illustres, dit M. Trigan, en sainteté « et en bonnes œuvres, qui soit inscrit dans le catalogue de nos évêques.... « Il réforma la collégiale de St.-Lo; il y établit, ainsi que dans celle « de Rouen, des religieux Augustins, après avoir obtenu l'autorisation « du souverain pontife, vers 1132 (1), ensuite le conseil du Métropolitain, « ainsi que des évêques de la province et l'assentiment du clergé de « Coutances (2). »

En 1134, il va au concile de Pise. L'abbaye de Cherbourg le regar-

(1) S^ti. Laudi, dit le pape, quæ in civitate Rothomagensi sita est, ecclesiam et S^ti. Laudi in Constantiensi episcopatu, cum pertinentiis et libertatibus suis vobis ut canonicum ordinem redigatis..... concedimus. Audivimus enim ibi seculares irregulariter vivere, etc.

(2) Piæ recordationis papæ Innocentis auctoritate et Hugonis Rothomagensis archiepiscopi suffraganeorumque etiam concilio et cleri constantiensis assensu, in ecclesia S^ti. Laudi, in quâ clerici minùs religiosè vivebant, canonicos secundùm regulam beati Augustini Deo servituros constitui (Acte d'établissement des Augustins, du 2 avril 1136, apud Trigan).

dait comme son fondateur, au moins quant à l'établissement des Augustins..... Il leur donna pour premier abbé Robert, supérieur du monastère de St.-Hélier de Jersey, à qui la princesse Mathilde *avait commis le soin de faire construire* la nouvelle abbaye (1). En 1140, notre prélat se trouve à la translation des reliques de St.-Denis et de ses compagnons, et, en 1143, il assiste à la dédicace de l'abbaye St.-André, à une lieue de Falaise, avec le savant Arnoul, évêque de Lisieux.

En 1145, Guillaume Paynel fonde l'abbaye de Hambie, à sa recommandation. La charte porte : *Teste Algaro constantiensi Episcopo, cujus admonitione hoc opus incœpi.*

Cet évêque confirme encore par un acte particulier tout ce qui avait été donné à cette abbaye, de *assensu* et concilio cleri constantiensis.

J'omets la mention qui était faite de lui, comme bienfaiteur, dans les registres de la célèbre abbaye fondée en 1146 par Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, pour revenir encore sur l'année 1145. A cette dernière époque, Algare obtint une bulle du pape Eugène III, pour la confirmation des droits de son chapitre. La même année, nous le trouvons encore souscrit à une charte du Mont-St.-Michel; en 1141, à une de l'abbaye de St.-Ouen de la ville de Rouen; au chartrier de St.-Sauveur-le-Vicomte, en 1147, dans un accord entre l'abbé de Montebourg et celui de St.-Sauveur : Algare était médiateur dans cette affaire. Enfin il mourut à Rouen en 1150.

On voit que la vie de cet évêque, encore plus occupé de la discipline ecclésiastique que d'encourager les pieuses fondations, n'a rien d'obscur; si donc il eût été fondateur de cette cathédrale, ne serait-il pas bien étonnant que nos historiens n'eûssent trouvé nulle part de traces de ce nouveau et principal titre de gloire?

Je me hâte de donner des preuves plus positives. Pour éviter toute discussion sur la bulle d'Eugène III, insérée dans Gallia Christiana, bulle qui indique aussi que l'église de Coutances est dans un état normal, je me contenterai de citer quelques passages de celle que ce même pape adressa au chapitre dans le même temps. Elle suppose toute entière que les chanoines font paisiblement leur office dans la cathédrale (2).

(1) C'est encore un fait qui explique comment les nouveaux couvents s'écartaient difficilement du genre des plus anciens.

(2) Cette bulle, dont nous avons de très-anciennes copies authentiques, était citée comme faisant

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis ecclesiæ Constantiensis canonicis tàm præsentibus quàm futuris, canonicè substituendis in perpetuum....

Dilecti in Domino filii, venerabilis fratris nostri Algari, Constantiensis episcopi, precibus inclinati, vestris justis postulationibus clementer annuimus; et præfatam B. Dei Genitricis Semper Virginis Mariæ ecclesiam, in quâ divino mancipati estis obsequio, sub B. Petri et nostra protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus; statuentes ut quasque possessiones, quæcumque bona in præsentiarum justè et canonicè possidetis, aut in futurum, concessione pontificum, liberalitate regum, largitione principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, præstante Domino, poteritis adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant; in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis, ecclesiam S. Petri in civitate Constantiensi, etc.

On lit encore dans une bulle d'Innocent II, fournie aux auteurs de Gallia Christiana par les archives de l'abbaye de St.-Lo de Rouen : Gaudemus admodùm, carissime frater Algare episcope, quoniam te ad administrationem Constantiensis ecclesiæ divina dispensatio evocavit; ideoque tibi et ecclesiæ tuæ in posterum providentes, bona et possessiones, libertates et immunitates, quæ usque ad hæc tempora quietè et legitimè Constantiensis ecclesia noscitur possessisse, tibi et tuis successoribus privilegii nostri munimine roboramus.... prœtereà S^ti^. Laudi, quæ in civitate Rothomagensi sita est, ecclesiam.... concedimus, etc.

Ce qui achève de prouver que la réédification de la cathédrale ne peut être attribuée à Algare, c'est l'épitaphe de ce vénérable pontife, composée en 1141 par Arnoul, archidiacre de Séez et ensuite évêque de Lisieux. Ceux qui ne veulent pas voir la lumière, pourraient encore supposer, contre toute vraisemblance, que, s'il nous reste beaucoup de documents sur la vie d'Algare, si ce pieux évêque a été souvent loué par

autorité dans divers procès qui eurent lieu entre le chapitre et les curés successifs de St.-Nicolas, à l'occasion des droits que ceux-ci revendiquaient à cause de l'ancienne union de leur paroisse avec la cathédrale. C'est peut-être parce qu'on a confondu cette bulle avec l'autre, qui concerne la cathédrale et ses biens, et parce que, comme je l'ai lu à la marge d'une ancienne copie de l'une de ces bulles, un feuillet du cartulaire où elle était écrite se trouvait dérangé, qu'on a voulu élever des doutes sur l'authenticité de la bulle d'Eugène concernant la cathédrale.

les historiens, les diverses pièces qui auraient pu révéler son titre de fondateur de la cathédrale auraient, par un singulier hasard, toutes péri, même celles qui n'auraient indiqué qu'accessoirement ce fait. Mais voilà qu'un célèbre prélat contemporain nous laisse l'épitaphe de son voisin et de son collègue dans l'épiscopat. Il n'eût pas, à coup sûr, passé sous silence un si beau titre de gloire, s'il eût appartenu à Algare.

Or il dit seulement :

Præsulis Algari cineri natura sepulto
Non potuit meritum consepelire viri.
Nam terram titulis, cœlum virtutibus implens,
Dùm nobis moritur, ut sibi vivat obit.
Ipsam igitur quia terra virum cœlique loquuntur,
Consignare brevi sufficit elogio.
Hunc ut Martinum meritorum conscia terris
Abstulit et cœlo reddidit una dies (1).

« C'est, ajoute Trigan, qu'il mourut le jour St.-Martin. »

Aussi nous lisons seulement dans la chronique normande (2) :

Decessit etiam Algarius episcopus Constantiensis, vir admodùm religiosus, qui canonicos regulares posuit in ecclesiâ S^ti^. Laudi de Constantino, et in ecclesiâ S^ti^. Laudi Rothomagensi et in ecclesiâ Cæsaroburgi.

Le sarcophage d'Algare, ainsi que le fait de la sépulture de son prédécesseur dans la chapelle du transept nord et de celle de Guillaume de Tournebut, à la fin du XIIe. siècle, du côté opposé, dans le latéral secondaire du chœur, indiquent ce que des fouilles ont d'ailleurs prouvé, savoir, qu'il n'y avait point de crypte sous la cathédrale de Geoffroy de Montbray, comme sous celle de Bayeux, bâtie en plein cintre dans le même temps. Nouveau motif qui porte à croire que Geoffroy adopta l'ogive, à l'apparition de laquelle cessèrent presque entièrement ces chapelles souterraines sur lesquelles les grandes églises romanes ont souvent été élevées (V. le Cours, déjà cité, de M. de Caumont, 4e. partie, p. 123).

(1) Apud Arnulphum Lexoviensem episcopum : tom. 2. Parte 2. Bibliotheca Patrum : pag. 488. Martinus Prouverre : lib. 3. Chronic. Manuscrip. Norman., p. 55. Apud Recolletum suprà citatum, necnon apud Trigan, in vitâ manuscriptâ episcop. Const., etc.

(2) Chronica Normanna ad annum 1150, post Robertum de Monte. Apud P. Dumoustier.

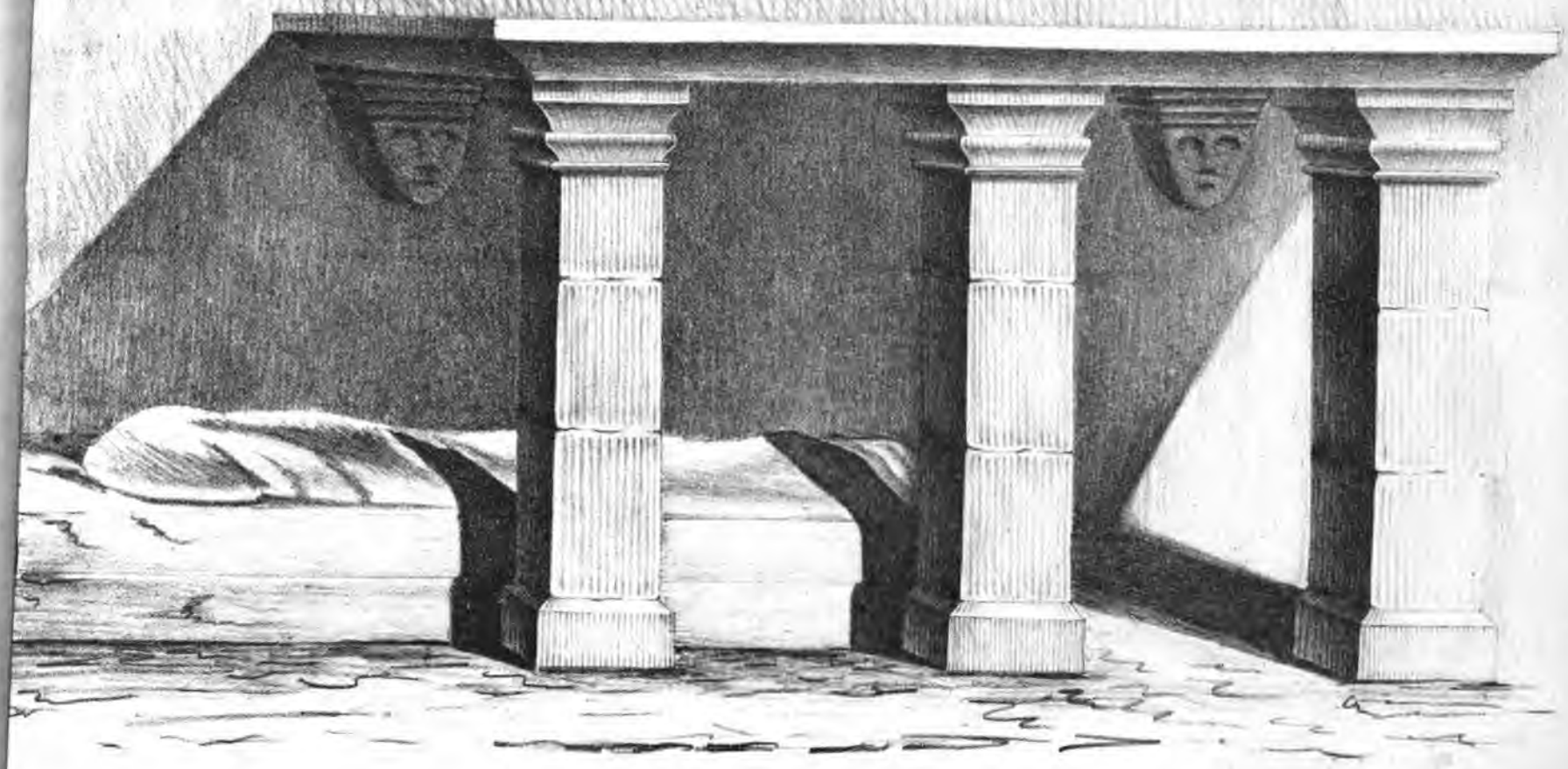

Autel St. Mathurin et St. Eloi élevé au dessus du tombeau d'Algate

CHAPITRE IX.

Tombeau d'Algare.

Si, quittant les chapelles ornées extérieurement des statues des Tancrède, nous nous avançons du même côté à travers le bras de la croix ou croisée de la basilique, en passant auprès de la tombe effacée de Richard de Bruix, de Brinx ou de Brix (1), prédécesseur immédiat d'Algare, jusque sous la seconde des galeries qui accompagnent le chœur; nous trouvons au pied de l'escalier qui conduit au chapitre, le remarquable tombeau de ce dernier prélat. On pourrait, s'il était permis, appliquer ici aux cendres de ce vénérable évêque ces paroles de l'Ecriture: *adhuc defunctus loquitur*. On me pardonnera sans doute une digression sur cet antique tombeau, dont personne, que je sache, n'a encore parlé. Il suffirait presque seul, eu égard à l'identité de genre et à la liaison intime de toutes les pierres qu'offrent le chœur et toutes ses dépendances, pour indiquer que cette partie de la cathédrale est antérieure à la sépulture d'Algare.

M. de Gerville, dont les essais sont des coups de maître, a si bien précisé, dans son Essai sur les sarcophages, la manière d'inhumer dans les différents siècles, spécialement dans notre contrée, que je devinai, au premier coup-d'œil, que le tombeau dont il s'agit se rapportait à des temps très-rapprochés de la fondation de la cathédrale. Mes présomptions se changèrent en certitude, quand j'eus constaté que nous connaissons positivement *ailleurs que dans cette chapelle, le lieu de la sépulture de tous nos évêques* sans exception, au moins depuis le milieu du XIIIe. siècle.

Je fus frappé de cette autre considération essentielle, que, l'ancienne cathédrale ayant été détruite pendant plus de deux siècles, le monument funéraire dont il s'agit ne pouvait être antérieur à Geoffroy de Montbray, que j'aurais cherché dans ce sarcophage, tant il a de ressemblance avec celui de Guillaume-le-Conquérant, si nous ne savions par le Livre noir que cet humble prélat a été inhumé sous le larmier, comme il l'avait expressé-

(1) Mortuus Richardus sepelitur in capellâ S^ti^. Sebastiani œdis cathedralis. Apud P. Dumoustier, *ex schedis ecclesiæ Constantiensis.*

ment commandé avant sa mort ; et si postérieurement son sarcophage eût été placé dans l'intérieur de l'église, il est plus que vraisemblable que la tradition de ce fait ne se fût pas perdue.

Pour se faire une idée de ce curieux monument, il faut se figurer une auge, en forme de cercueil, d'une seule pièce ; de cette pierre spongieuse, qui a si long-temps embarrassé les antiquaires, et qui est connue dans le département sous le nom de tuffe. Ce sarcophage, sans ouverture au fond, a quelques pouces d'épaisseur. Il a intérieurement cinq pieds sept pouces de longueur, et de onze à douze pouces de profondeur. Sa largeur, qui est vers la tête d'environ dix-neuf pouces, se réduit peu à peu à dix ou onze pouces aux pieds. Il peut avoir six pouces de saillie au-dessus du sanctuaire, qui est lui-même d'environ un demi-pied au-dessus du pavé du rond-point.

Le couvercle, qui a trois ou quatre pouces d'épaisseur, est d'une seule pierre de carreau de Caen. Il est orné d'un bas-relief représentant un évêque de grandeur naturelle. Les mains assez informes sont croisées sur la poitrine. Il tient, sous le bras droit, le bâton pastoral, qui n'a, ce semble, jamais été surmonté d'une crosse. La tête du personnage est brisée d'ancienne date. On voit cependant très-bien le contour d'une mitre. La chasuble et le reste du costume est aussi en harmonie avec les ornements pontificaux du XIIIe. siècle, tels que nous les représentent les sceaux de cette époque. L'évêque presse sous le pied droit un serpent ailé. Lui aurait-on donné cet emblême pour symboliser son zèle à faire revivre la discipline ecclésiastique et à répandre les lumières de la foi dans son diocèse ? Je n'ai pu recueillir sur ce point que des conjectures.

Comme c'est un fait peu important à éclaircir pour mon but, continuons d'examiner notre tombeau. Une ouverture, résultant du bris de l'angle du couvercle (le sarcophage est tout-à-fait intact), du côté de la tête et contre le mur, permet d'avancer le bras dans l'intérieur, jusque vers le milieu. On ne peut juger si cette effraction a été furtivement faite dans des temps de révolution ou de guerre, pour voir si l'on ne trouverait rien de précieux ; ou si elle est un acte de vandalisme ; ou, enfin, si elle est arrivée involontairement lorsque, comme nous allons le voir, on a autrefois détaché avec effort ce couvercle du sarcophage.

Quoi qu'il en soit, par la nature même d'un simple mortier, d'ailleurs

ancien, qui, au lieu du ciment connu pour être utilisé en pareil cas, unissait imparfaitement le couvercle au sarcophage, et aussi par la forme et la grosseur de quelques pierres, qui se sont trouvées sur les ossements et sur la poussière qui les recouvrait imparfaitement, je suis demeuré convaincu que le tombeau avait été fouillé avant l'ouverture que j'en ai faite moi-même en présence de plusieurs personnes judicieuses qui ont partagé mon opinion. Mais il nous est démontré que le couvercle n'a pu être levé dans la révolution de 1793. Ou bien ce monument ne fut pas remarqué, ou bien l'ouverture angulaire, dont j'ai parlé, contenta la cupide curiosité des spoliateurs.

Il y avait effectivement une maçonnerie, évidemment de beaucoup antérieure à cette époque désastreuse, tellement établie sur l'extrémité inférieure du tombeau, pour étançonner la table de pierre de l'autel, qu'il eût été impossible, sans détruire ce petit massif, de soulever la pierre du sépulcre.

Voici quelques circonstances qui font soupçonner l'époque de la première ouverture du sarcophage. Toustain de Billy, dans ses Mémoires, Trigan, dans sa vie inédite des évêques de Coutances, nous apprennent, d'après des documents certains (1), « qu'en 1562 la cathédrale fut forcée « par les protestants, qui *profanèrent les autels et pillèrent les tombeaux;* « enlevant ce qu'il y avait de plus précieux, or, argent, ornements, etc., « brisèrent, brûlèrent ce qu'ils ne purent emporter.... Le massacre et « l'incendie jetèrent la consternation dans la ville. Le culte fut suspendu « pendant quelques mois. Quand il recommença, les chanoines furent au « chœur sans habit d'hiver, ils manquaient d'argent pour en acheter; et « le pillage avait été tel, que les marchands n'auraient pu fournir de « drap pour en faire. »

Or, l'autel antique de la chapelle St.-Eloi et St.-Mathurin, sous lequel se trouve le sarcophage qui nous occupe, est une simple grande pierre sacrée, soutenue, dans le principe, d'un côté par deux têtes d'ange engagées dans le mur, et en avant par trois petites colonnes ou pilastres en carreau.

(1) Nous avons encore, dans les archives diocésaines, le procès-verbal même des dégâts faits à la cathédrale par les protestants au commencement de la dernière moitié du XVIe. siècle.

Dans le hors-d'œuvre, maçonné sur le pied du monument funéraire, entraient comme éléments des débris de statues en pierres grossièrement sculptées et peintes; et de semblables débris, qui n'auraient pu entrer par l'ouverture dont j'ai parlé, se trouvaient dans le sarcophage même. J'ai remarqué entre ces derniers débris une main d'évêque; peut-être celle de la statue de St.-Eloi, dont la chapelle avait été érigée en 1501 dans la même chapelle, dédiée déjà à St.-Mathurin (chartes de fondation).

Voici donc ce qui est très-vraisemblablement arrivé: l'autel aura été culbuté par les protestants, et aura entraîné dans sa chûte une des têtes d'ange qui le soutenaient. Les profanateurs auront brisé la tête de l'effigie sculptée sur le couvercle, comme ils brisèrent celle du tombeau de l'évêque Eustache (1). Ils auront soulevé violemment le couvercle du sarcophage, pour voir s'il ne cachait rien de précieux. Le bris des statues aura suivi ces premiers faits, des éclats de ces statues seront tombés dans le tombeau ouvert. On l'aura, après les troubles, refermé à la hâte, et garni avec du mortier, au lieu d'employer le ciment anciennement usité. Pour consolider l'autel, dont les supports avaient été détruits ou ébranlés, on aura élevé le massif triangulaire qui scellait, pour ainsi dire, le tombeau, et on aura fait entrer dans cette maçonnerie des morceaux de statues brisées qu'on trouvait sous sa main.

Je dois dire que je n'ai rencontré aucune trace d'inscription ni extérieurement, ni intérieurement: ce qui est une nouvelle indication que ce sarcophage est de l'époque d'Algare. Je n'ai trouvé dans l'intérieur, avec les débris dont je viens de parler, que quelques ossements et de la poussière. Les os du haut du corps avaient été évidemment remués, peut-être en cherchant, sans doute inutilement, une croix ou un anneau pastoral de prix. La tête manque; il n'y a plus que quelques dents éparses: les os des jambes et des pieds étaient à leur place naturelle. Aucun autre objet remarquable n'a été trouvé dans le sarcophage.

Laissant de côté maintenant les circonstances accessoires, voici comment je raisonne sur les faits certains: le monument que je signale est entier dans la partie la plus fragile. Ce monument ne peut remonter plus haut que Geoffroy de Montbray, d'après ce que j'ai rappelé précédemt

(1) Voir ce que j'en dis plus bas, à l'occasion de l'épiscopat de cet évêque.

ment. Il ne peut lui être guère postérieur, puisqu'il appartient aux sarcophages de transition; entre ceux qui étaient tout-à-fait grossiers, destinés à ne point paraître au-dessus du sol, et ceux qui furent dans la suite ornés et chargés d'inscriptions. De plus, nous savons le lieu de la sépulture de tous nos évêques, depuis Jean d'Essey, mort en 1274, inclusivement, et même de plusieurs de ses prédécesseurs; en faudrait-il davantage pour nous incliner à croire que la partie de la cathédrale, où se trouve cet antique sarcophage, n'est pas tombée en ruine complète, de manière à être reconstruite, comme le suppose M. Gally, par l'évêque Jean d'Essey ou par Sylvestre de la Cervelle.

Il y a des auteurs qui ont exprimé des doutes sur le lieu précis de la sépulture d'Algare. Quoique mon raisonnement fût le même, quand le sarcophage dont j'ai longuement parlé serait d'un de ses prédécesseurs, je ferai remarquer, dans l'intérêt de la vérité, que le doute est vraisemblablement venu de ce qu'on ne trouve point dans notre cathédrale l'épitaphe composée par l'évêque de Lisieux. Mais on ne la rencontrait pas non plus, à Rouen, même dans les temps reculés, comme l'indique le père Dumoustier; et rien ne nous prouve qu'elle ait jamais été gravée sur la pierre ou le marbre. Elle nous est donnée parmi les œuvres de l'auteur et nullement comme ayant été transcrite sur le tombeau de notre évêque. Aucune expression de son texte n'indique clairement cette destination : on n'y lit point le fameux *Hic jacet.*

Cependant, les auteurs de Gallia Christiana, qui n'ont vraisemblablement pas remarqué la coïncidence du genre du sarcophage avec l'époque de la sépulture d'Algare, disent déjà : « Defunctum aliqui volunt Rothomagi Algarum, qui tamen sepultus creditur sub altari S. Eligii, in Ecclesiâ Constantiensi. » Je trouve un témoignage encore plus positif dans le P. Dumoustier. Les sources antiques auxquelles il avait puisé ont pu disparaître depuis le temps où il écrivait et échapper à ceux qui ont paru plus d'un siècle après lui et qui n'avaient d'ailleurs nul intérêt d'approfondir le fait dont il s'agit. Ecoutons ce récollet célèbre écrivant à *Rouen même :* « Migravit autem in cœlum hic beatus Pontifex circa annum 1150 seu 1151; et sepultus est sub altari S^ti^. Eligii, cathedralis Constantiensis, 4 Idus novemb. *Juxta vetera manuscripta illius loci.* Cujus epitaphium composuit Arnulphus Lexoviensis Episcopus. » M.

Demons, qui avait compulsé les monuments historiques et qui était sur les lieux, donne aussi, dans ses conjectures sur Coutances, comme positif le fait de la sépulture d'Algare dans cette chapelle : « Il fut enterré, « dit-il, sous l'autel de la chapelle St.-Mathurin. » D'anciennes chartes nous apprennent qu'elle est la même que celle de St.-Eloi, comme je l'ai déjà dit.

C'en est beaucoup plus qu'il ne faut sur Algare, hâtons-nous de passer aux évêques suivants.

Le reste du XIIe. siècle est rempli par l'épiscopat de trois prélats, qui sont Richard de Bohon, Guillaume de Tournebu et Vivien. Je puis m'abstenir d'entrer dans aucun détail sur cette période. Je me contenterai de faire observer que nous ne sommes pas encore arrivés à l'époque où, d'après les antiquaires qui partagent l'opinion de M. Gally, il est possible de trouver l'ogive parvenue au degré de perfection et d'élégance où nous la voyons dans notre cathédrale. D'ailleurs ces pontifes consacrèrent aussi des églises d'abbaye, qui renouvelleraient l'objection fournie par celle de Lessay contre l'époque de Geoffroy. Je dois donc réserver le luxe de preuves pour le siècle suivant. Je rappellerai seulement ici que la vie de ces trois évêques nous est tellement connue qu'il est impossible de supposer que la gloire d'avoir enrichi leur diocèse d'un si magnifique monument eût été le seul trait important de leur épiscopat que l'histoire locale n'eût pas enregistré dans ses fastes.

CHAPITRE X.

(Première moitié du XIIIe. siècle).

Nous sommes enfin parvenus aux temps auxquels j'aurais pu borner l'examen approfondi des faits divers qui concernent notre basilique. Mon système aura en effet triomphé, si je prouve que depuis le commencement ou même le milieu du XIIIe. siècle jusqu'à nos jours, la cathédrale actuelle de Coutances n'a pu être réédifiée, mais que l'ancienne a seulement subi quelques augmentations et des réparations qui confirment elles-mêmes l'ancienneté traditionnelle du principal monument.

Or, je suis demeuré convaincu, après de longues et scrupuleuses

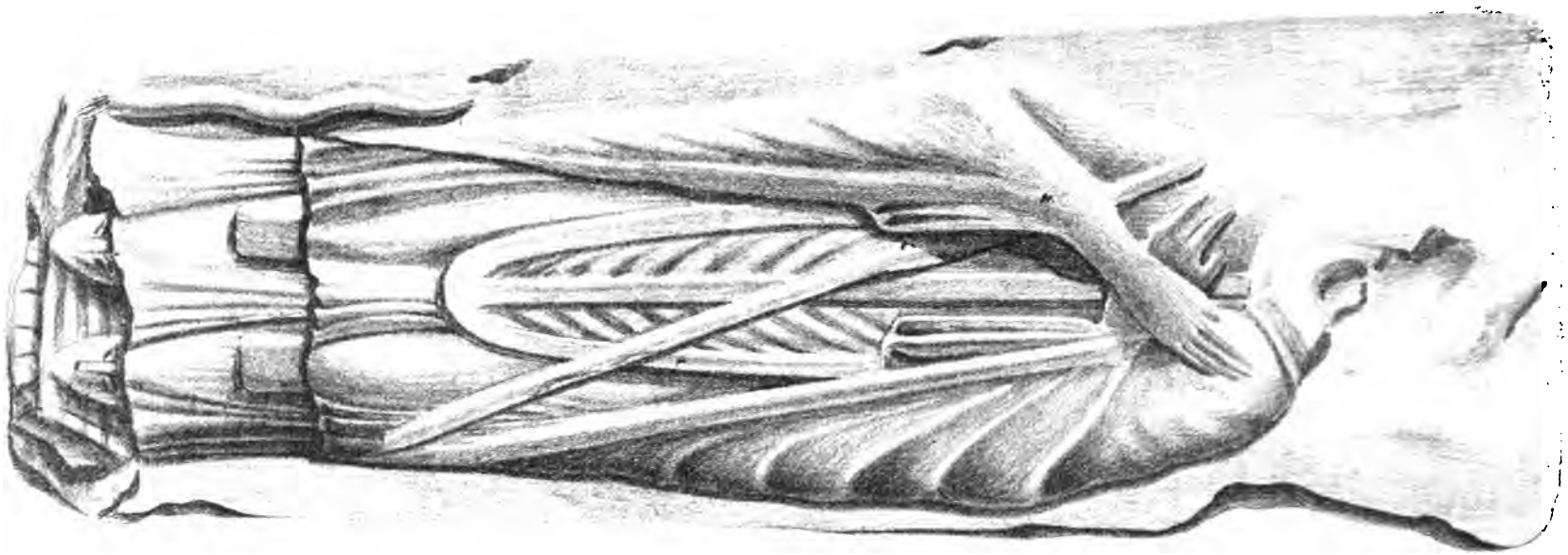

Couvercle du Sarcophage de l'Évêque Aligaie.

recherches, de l'impossibilité absolue de trouver place depuis l'an 1200 jusqu'à nos jours pour cette admirable construction. Je vais donner une partie des motifs de cette conviction profonde. Je paraîtrai peut-être long, et cependant que de faits utiles ne suis-je pas forcé d'omettre ! Du reste, la question est si importante que j'espère trouver grâce auprès de mes lecteurs. je répèterai que dans tout le chemin que j'ai eu à parcourir, non seulement je n'ai rien trouvé de contraire à l'opinion que j'ai avancée, mais que tout suppose constamment que la cathédrale actuelle est de l'XIe. siècle.

Pour sentir toute la force des citations nombreuses que je vais faire, il faut se rappeler ce que j'ai déjà fait observer plus haut, qu'une reconstruction radicale et complète comme *l'exige évidemment l'unité de genre et le degré uniforme de perfection de la basilique*, aurait demandé au moins 15 ou 20 années de travaux continus avant qu'on eût pu y célébrer les saints mystères; que d'ailleurs, pendant la durée de ces travaux, les contrats de pieuses fondations et les autres titres ecclésiastiques présenteraient un cachet ou caractère particulier, différent de celui des temps ordinaires; et que même il y aurait eu nécessairement suspension d'une grande partie des procès-verbaux, contrats et réglements accoutumés, tant qu'il y eût eu cessation absolue du culte. On ne peut, par exemple, supposer au milieu d'ateliers de maçons, des évêques pontifiant, bénissant des abbés solennellement, etc. : serait-il aussi venu, dans de telles conjonctures, à la pensée d'une personne pieuse de fonder un cierge, destiné à brûler perpétuellement devant le grand autel, au milieu du chœur, ou dans la chapelle de Notre-Dame-du-Puits ? Quand tout est en ruine, l'on ne stipule rien de semblable ; l'ardeur de la piété se porte avant tout vers la reconstruction du monument.

Hugues de Morville (1) qui est le premier auquel, comme le fait remarquer M. Trigan, le livre noir donne le titre d'illustrissime, commença à siéger en 1208. L'année d'auparavant, il était encore archidiacre de Coutances. Dans le siècle précédent, des fondations, qu'il ne m'a pas paru utile d'énumérer, avaient été faites, spécialement en 1189, 1196 et 1200, pour avoir part aux prières du clergé de la cathé-

(1) Il était neveu et filleul du fameux Hugues de Morville, l'un des quatre seigneurs Normands, qui, persuadés qu'il feraient plaisir au roi d'Angleterre, tuèrent l'archevêque de Cantorbéry en 1207, (Trigan).

drale (1). En 1201, Rodolphe, curé du Mesnilbonant, fit au chapitre don d'une rente, payable au synode de Pâques, pour avoir un obit dans la cathédrale. Nous trouvons en 1203 une autre fondation pour avoir part aux mêmes prières. Sous Hugues, ce genre de dévotion prit un nouvel essort (2). Dès la première année de son épiscopat (3), fut ratifiée la donation faite par Guillaume de Cotentin à ladite cathédrale pour être fait en cette église mémoire de lui et de sa famille. Nous trouvons sous la même date, dans le 3e. cartulaire du chapitre, une donation faite par Robert de la Haye, destinée à entretenir la cathédrale d'encens. Ce fut aussi en 1208 que Philippe, roi des Français, confirma, par des lettres semblables à celles du duc Guillaume, tous les privilèges de l'évêque de Coutances sur les églises de Cherbourg et de Tourlaville. En 1209, il fit don à Hugues « des prébendes de Cherbourg et de leurs dépendances, « pour le dédommager des torts et pertes qu'aurait souffert son église, « pour ladite église jouir du tout d'icelles, après le décès de ceux qui « pourraient posséder partie de ces bénéfices; à la réserve de la ville et « des fortifications de Cherbourg que sa majesté s'était réservées (4). »

Par une ordonnance épiscopale sans date, mais évidemment posté-

(1) Anciens cartulaires.

(2) Une bulle du pape Innocent III, de l'année 1207, confirme l'union de la prébende de Blainville à l'office de grand chantre.

(3) Hugues fit un réglement par lequel il donnait à l'abbé et aux religieux de St. Taurin d'Evreux les dixmes de la paroisse de Périers, avec leurs dépendances,..... voulant que l'abbé fût chanoine de son église cathédrale avec séance au chœur et voix au chapitre, avec tous les autres droits, émoluments et prérogatives des chanoines, sans avoir cependant droit à l'élection des évêques sans l'agrément du chapitre;..... voulant encore, le dit évêque, que les dixmes de l'église de Vaudrimesnil appartinssent à l'église cathédrale (extrait d'un cartulaire).

(4) In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis : amen. Philippus, Dei gratiâ Francorum Rex : Noverint universi præsentes pariter et futuri nos divinæ pietatis intuitu, in recompensationem damnorum, quæ passa est Ecclesia Constantiensis pro nobis, concessione donâsse dilecto et fideli nostro Hugoni, Constantiensi Episcopo, et successoribus ejus, in puram et perpetuam eleemosynam, omnes præbendas Cæsaroburgi cum pertinentiis suis in augmentum Ecclesiæ Constantiensis, salvo jure eorum qui possident. Ità quòd, ipsis cedentibus vel decedentibus, idem Episcopus et successores ejus earumdem præbendarum liberam et plenariam habeant ordinationem..... Datum apud Gisort anno ab incarnatione 1209; Regni verò nostri ann. trigesimo (ancien cartulaire, p. 355).

Un de nos anciens cartulaires contient une bulle de 1231, qui confirme cette réunion des prébendes de Cherbourg à la cathédrale.

La guerre qui avait fait éprouver les pertes dont parle la charte royale ne pourrait expliquer la ruine de notre cathédrale : « Illi tres sine bello sese sponte suâ præclari nominis urbes subjiciunt, « Sagium, Constantia Lexoviumque. » (Guillelmus Armoric. Apud P. Dumoustier).

rieure à la donation royale, le prélat règle « que les dîmes, données par « le roi Philippe pour la desserte de la chapelle de Cherbourg, demeu- « reront attachées à ladite chapelle; mais que la prébende, qui appar- « tenait à Jean Ruffin, et qui n'est pas d'un grand revenu, demeurera « pour le scholastique, et que celle dont jouit le fils de Henri sera, à « son décès, appliquée à l'augmentation du chanoine trésorier et du « scholastique; lesquels seront dans la suite obligés de résider à Coutances, « sous peine de perdre leur sustentation.

« Mais quant au revenu des quatre autres prébendes, savoir : de celle « de Tourlaville; la quatrième gerbe sera réservée pour le curé d'icelle « avec le dedans de l'église, les trois autres gerbes restant au pré- « bendé : de celle de Cherbourg; il en sera usé de même : de celle « de Nouainville; le revenu et ses dépendances seront pour le chanoine « prébendé, à la réserve de la troisième gerbe et du dedans de l'église, « qui resteront au curé : de celle de St.-Eny; le revenu sera pour « la commune du chapitre de Coutances, à charge de pourvoir les « six chapelains..... bien entendu que l'évêque aura la nomination des « six chapelains et des curés desdites paroisses et du chapelain du châ- « teau » (Extrait du 1er. cartulaire).

Il est utile de faire remarquer, comme indication de l'état de la cathédrale à cette époque, que parmi les chapelles dotées par ces nouveaux bénefices, on ne voit figurer aucune de celles de l'aile sud de la grande nef; or mon système suppose, conformément aux faits que j'indiquerai dans la suite, que cette partie de la basilique n'était pas encore édifiée. Mais celles qui sont désignées par nos plus anciens manuscrits comme ayant recueilli ces dons, sont disséminées en partie dans le rond point et ne font qu'un tout indivisible entre elles et le chœur : les autres se trouvent dans l'aile sud qui était autrefois extérieurement décorée des statues des Tancrède. La première de ces dernières chapelles, dédiée à St.-Nicolas, n'eut point de part à ces dotations; probablement parce qu'elle était alors pourvue du titre curial, comme je le dirai bientôt.

Dès 1209, au mois de juillet, notre évêque adresse au clergé et aux fidèles de son diocèse un mandement, qui nous indique déjà qu'il n'est pas préoccupé de l'immense œuvre de la reconstruction de la cathédrale,

puisqu'il semble livré tout entier à fonder ou à augmenter dans la ville épiscopale un établissement de charité et de bienfaisance (1).

Je passerai sous silence plusieurs autres actes du prélat de 1208 et 1209, ainsi que des fondations de la même date, faite par des fidèles afin d'avoir part aux prières du clergé de la cathédrale.

En 1210, il confirma la donation faite à l'abbaye de Hambye, de l'église et du patronage du Mesnilbonant (2).

En 1212, il ratifia la donation faite par l'évêque Vivien au grand chantre de la cathédrale pour un anniversaire.

« En 1213, Richard de Polley, archidiacre de Coutances, donna au « chapitre dudit lieu des maisons qu'il avait fait bâtir et de la terre qu'il « avait achetée des héritiers de Hugues Former, à charge de célébrer « chaque année un obit pour lui et pour Richard de Bouhon, leurs parents « et amis; parce que lesdites maisons seront habitées par un ou deux « chanoines, qui en payeront par an 5 livres tournois à commencer au « jour dudit anniversaire, dont les chanoines assistants auront la moitié « et les clercs du bas chœur 30 sous..... l'hôpital 10 sous et la léproserie « 10 sous. Mais pendant la vie du donateur, il ne leur en donnera par « an, au synode de Pâques, que 12 sous; parce qu'il sera quitte de la « livre de poivre qu'il leur payait » (répertoire du chartrier).

En 1215, Philippe, roi de France, accorde à Hugues de Morville et à ses successeurs, par des lettres-patentes, le patronage de la paroisse de Soule.

En 1216, le même évêque confirme une donation faite au chapitre par Richard Héron..... à charge de célébrer un anniversaire pour le repos de son âme (extrait des cartulaires).

En 1217, Hugues ratifie la donation de la dîme de la prévôté de

(1) De communi fratrum nostrorum consilio ad communem totius nostræ Diœcesis utilitatem..... hospitale quoddam ad susceptionem pauperum et peregrinorum de communibus Christi thesauris..... apud Constantias construximus. Gallia Christiana, etc.

(2) « Les religieux célébrent au curé dans le même temps toutes les dîmes de cette paroisse, à charge « de leur donner tous les ans, le jour de la chandeleur, 12 marcs de cire, ce qui fut confirmé par le « même prélat. »

Trigan ajoute que cette charte se voyait encore de son temps dans les archives de Hambye.

St.-Lo, faite par Algare, lors de la fondation de l'abbaye de la même ville.

En 1221, les chanoines prébendés de la cathédrale donnèrent aux religieux de l'hôtel-Dieu l'église St-Pierre de Coutances, *les verdages et toutes les menues dixmes qui leur appartenaient.* Cette même année, Richard de Croillier, capitaine, donna au prélat le patronage de Monthuchon, et les trois enfants du bienfaiteur, aussi du nom de Richard, confirmèrent cette donation (charte de Hugues de Morville).

Nous trouvons à la même date la confirmation par Hugues d'un accord fait entre les chanoines réguliers de St.-Lo de Rouen et les religieux de Jumièges, pour une chapelle bâtie en 1218 par ces derniers à la place d'une ancienne porte de la ville appelée *la poterne.* Et encore en 1221 cession est faite au chapitre de Coutances de la moitié du patronage de l'église de St.-Cyr de Laulne,..... parce que le bienfaiteur aura part aux prières de l'église cathédrale. « La même année, une portion de terrain « fut donnée *pour le luminaire de la cathédrale* » (ibid).

« En 1222, Lucie de Rosel, veuve de Hugues de la Haye, écuyer, « fait aussi donation à la cathédrale, pour le salut de son âme..... de « cinq quartiers de froment, pour en être distribué les deux tiers aux « chanoines et aux clercs du chœur, qui auront assisté à l'anniversaire « qui aura été fait dans ladite église,..... et l'autre tiers sera employé « à l'*illumination du grand autel* » (répertoire).

La même année, Hugues de Morville fonde lui-même un service pour être fait mémoire, en l'église cathédrale, de son père, de sa mère, de Rodolphe, cardinal, son frère (1er. cartulaire). « Il fait aussi la même « année un réglement, agréé par le chapitre, avec l'abbé et les reli- « gieux de Lessay..... afin d'entretenir l'union et la fraternité entre le « chapitre de Coutances et lesdits abbés et religieux de Lessay, il a été « convenu que ledit abbé et ses successeurs seront associés à l'église « cathédrale au nombre des chanoines, et qu'ils percevront comme « eux, en assistant à l'office canonial, les fruits accoutumés; qu'ils « auront droit de séance au chœur et voix délibérative au chapitre dans « toutes les affaires qui ne concerneront point les élections » (répertoire). —Nous trouvons encore à la même date, la donation faite à la cathédrale par Jean Desbarres, le jeune, pour *aider à fournir un cierge ardent le jour et la nuit devant le grand autel.*

La même année, Guillaume Desbarres fonde aussi un cierge pour la même destination, *cereum qui arderet in perpetuum die ac nocte in Ecclesiâ ejusdem B. Virginis Constantiensis, coram magistro altari* (cartulaire, p. 145).

En 1223, donation est faite au chapitre par Geffroy du Mesnildo, écuyer,..... pour l'entretien d'une *lampe devant le grand autel* de la cathédrale (extrait d'un cartulaire).

Ces dernières fondations prouvent si évidemment par leur nature ce que tant d'autres de la même époque indiquent par leur ensemble et leur but, que la cathédrale fut constamment et paisiblement livrée au culte sous Hugues de Morville, que je pourrais passer sous silence les autres actes qui nous séparent de 1235, époque d'un accord digne de toute attention, entre le prélat et son chapitre.

Je citerai néanmoins encore quelques actes : en 1224, Louis, roi de France, donne, par lettres-patentes, à notre cathédrale le patronage de l'église de Belval ; parce que lesdits sieurs doyen et chanoines célèbreront un anniversaire pour Philippe, son père, et un pour lui après son décès.

La même année, 1224, Hugues fait un accord avec l'abbé de St.-Lo et les lépreux de cette ville au sujet d'une pièce de terre sise à Agneaux et réclamée par les lépreux.

En 1227, Hugues donne encore, du consentement du chapitre, les deux tiers des blés de la paroisse de Canisy..... pour être célébré à la cathédrale un service solennel le jour de St.-Ruffin (ibid).

En 1228, le prélat donne cette charte mentionnée dans les mémoires de notre Société, publiés en 1834, page 283. Je ferai observer que le sceau et le contre-sceau de cette pièce, reproduits dans l'atlas qui accompagne ces mémoires, nous offrent la belle ogive. La planche XIe. où nous trouvons ces spécimen, nous présente plusieurs autres sceaux d'évêques de notre province, qui sont du même temps, du même genre, et qui ont sans doute été adoptés dès le commencement des pontificats respectifs. Je ne sais si on trouverait dans d'autres provinces tant de sceaux de la même époque dans le style ogival. Ce serait un fait important à constater.

« En 1231, confirmation fut accordée, par notre évêque, de la tran-

« saction sur procès entre l'abbé et le couvent de Cherbourg, d'une part, « et Thomas Morel, chanoine de Coutances, d'autre part; par laquelle « il est statué que lesdits religieux jouiront de la chapelle en litige, en « payant audit Thomas Morel et à ses successeurs la somme de dix sous « (ibidem) (1). »

Il y eut aussi en 1233, un accord entre Hugues et les moines de Cerisy, concernant la dixme des Essarts du bois du Rabbé. *Il était lui-même le juge* (2). (Trigan : Vie des Evêques de Coutances).

Nous trouvons en octobre 1235, une donation faite pour l'érection et service de la chapelle de la Mare, par Guillaume de la Mare, de « 18 « quartiers de froment, parce que un prêtre y fera le service; lequel « percevra toutes les offrandes qui y seront faites, excepté aux jours et « fêtes de Noël..... et promettra par serment ledit chapelain, obéissance « et fidélité à MM. du chapitre de Coutances; et qu'il n'administrera « point les sacrements aux paroissiens de St.-Nicolas et d'autres paroisses « aux jours des dimanches et fêtes (Ibid..) »

Nous arrivons enfin à l'accord entre Hugues et son Chapitre. Cette pièce remarquable, que je vais citer d'après Gallia Christiana, est de 1235. Elle suppose aussi qu'il n'est question à cette époque ni de chute ni de reconstruction de notre basilique,

Omnibus Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Hugo, Dei gratiâ, Constantiensis Ecclesiæ minister humilis, æternam in Domino salutem.

Noverit Universitas vestra quòd nos, qui, *ad honorem Dei et beatæ Mariæ semper virginis, divinum officium in nostrâ Constantiensi Ecclesiâ cupimus propensiùs augmentare,* et pensatâ ejusdem Ecclesiæ utilitate et necessitate, dedimus et concessimus eidem Ecclesiæ Constantiensi omnes decimas novalium, quæ sunt vel futuræ sunt in quâcunque

(1) « En 1233, dit M. Trigan, l'interdit était sur toute la ville de Rouen. L'église de St.-Lo étant « du diocèse de Coutances n'y avait point de part..... Les bourgeois abusant de cela;.... Hugues de « Morville, pour arrêter les suites de ce désordre, consentit par un acte qui se conserve encore dans les « archives de Rouen, que les églises et les ecclésiastiques dépendant de sa juridiction fussent soumis à « la sentence d'interdit, et déclara qu'il s'y serait soumis lui-même, s'il eût été dans cette ville. »

(2) Cette dernière circonstance qui décèle une grande confiance dans l'équité des supérieurs ecclésiastiques, prouve que l'authenticité de la sentence arbitrale concernant la paroisse St.-Nicolas et dont je vais bientôt parler, ne peut être suspectée uniquement parce que les arbitres étaient pris dans le chapitre, qui se trouvait ainsi juge et partie.

parte Diæcesis nostræ, extra metas cujuslibet parochiæ, ad opus communiæ Constantiensis, in usus *canonicorum ibidem deservientium convertendos;* et insuper dedimus eidem communiæ *quidquid percipiebamus in oblationibus in majori altari ejusdem Ecclesiæ.* Debet autem capitulum nostrum de bonis communibus dictæ Ecclesiæ onera quædam, *quæ ad nos* et *successores nostros pertinebant*, in dictâ Ecclesiâ sustinere; videlicet, *in luminari de cerâ eidem Ecclesiæ providere, incensum ministrare, custodibus Ecclesiæ salarium constituere; ità tamen quòd illud quod dictis custodibus antiquitùs præstabamus adhuc nos et successores nostri præstabimus in futurum.* Item tenetur in futurum capitulum prædictum *ad minutas reparationes circa campanas, videlicet, chordis et coriis et uncturis, in flagellis et baltildis renovandis; item mundare Ecclesiam, facere pannos lineos lavari, et eosdem et sericos ressuere, claves et seras omnes Ecclesiæ facere et catenas thuribulorum reficere, vinum ad missas invenire, natas emere, libras religare, et rotulos qui deferuntur per cathedrales ecclesias pro commemoratione abbatum defunctorum et hujusmodi personarum faciendâ, pagare.*

Hæc autem acta sunt in capitulo nostro generali, dicto capitulo consentiente, et sigillum suum cum sigillo nostro huic scripto apponente, in crastino Assumptionis B. Mariæ, ann. Dom. 1235.

Je le répète, cette convention toute entière suppose des esprits qui ne sont occupés que de donner plus de pompe aux cérémonies religieuses et de régler les dépenses de détail et les menues réparations. Il n'y avait du reste encore que 142 ans que Geoffroy de Montbray était mort; et il avait, comme nous l'avons vu, fait réparer, avant de mourir, les dégats causés par la foudre à sa cathédrale, objet de ses affections.

En 1236, nous retrouvons Hugues de Morville faisant plusieurs donations considérables au chapitre; spécialement, de la 3°. gerbe de la dixme de St.-Denis, à *charge de quatre obits par an pour son père, sa mère, Radulphe cardinal, Radulphe chanoine régulier, Elverde et Nicolas ses frères.*

La même année, il fait encore concession à sa cathédrale de tout le revenu de l'église de Laune, « pour être employé à l'usage de la commune « de ladite église; sauf la vie et l'entretien de celui qui devait desservir « ladite paroisse. (1er. Cartulaire.) »

En 1237, Hugues donna au Chapitre la dixme de Besneville et la 3e. gerbe de la dixme de Hautteville. (Cartulaire.) Le prélat souscrivit, la même année, une charte dont voici un extrait : Universis Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Hugo, Dei gratiâ, Constantiensis Ecclesiæ minister humilis, æternam in Domino salutem.

Noveritis quòd nos, ad honorem Dei et Beatæ Mariæ semper virginis, *divinum officium in nostrâ Constantiensi Ecclesiâ cupiens propensiùs augmentare*, pensatâ ejusdem Ecclesiæ utilitate et necessitate, de duabus garbis parochiæ Sanctæ Margaretæ de bonâ villâ, quarum jus patronatûs ad nos spectabat, taliter ordinasse, videlicet quòd una illarum duarum garbarum *cedat in usus cujusdam capellaniæ in matrici Ecclesiâ Constiensi in perpetuum, pro salute animæ meæ et antecessorum meorum.....* Et hoc quidem ordinamus de consensu capituli nostri.

Datum ann. D. 1237. (Cartulaire B., p. 159.)

« En 1238, pour se débarrasser d'une charge que les évêques partagéaient avec les autres seigneurs, qui tenaient des fiefs du Roi, notre « évêque, par un acte qui se garde encore dans le trésor des chartres du « Roi, abandonna à Sa Majesté le fief et terre de Soule, au moyen de « quoi : *immunis efficitur à servitio* unius militis quem castris Regis « subministrare tenebatur. (Trigan.) (1) »

Ce fut cette année-là même que Hugues mourut. « Il fut inhumé, dit « Trigan, dans sa cathédrale (*Juxta cathedram Episcopalem*, comme « l'attestent les auteurs qui avaient vu son tombeau), sous une figure « de bronze, avec cette épitaphe, belle pour son temps, car s'ils avaient « pu mieux dire, ils l'auraient certainement fait : »

Qui jacet hìc Hugo, lato pectore, Tullius ore,
Muneribus Titus, præsul honore fuit.
Quique sequens Marthæ studium, requiemque Mariæ,
Quæ sua sunt mundo reddidit, atque Deo.
Prævia quem rapuit lux festi Simonis, annos
Post bis sexcentos, octoque, terque decem.
Det Dominus huìc verè secum sine fine manere.
Amen.

(1) Il me semble qu'il n'y a aucune contradiction, comme l'a prétendu un auteur, entre ce qui est dit de la terre de Foville dans cet acte de Hugues, cité en entier par le père Dumoustier, et la bulle d'Eugène III à l'évêque Algare. Il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher les deux textes.

Il est donc prouvé par la vie bien connue de cet évêque, par le genre d'œuvres pieuses auxquelles il s'est livré pendant son épiscopat, par le nombre et la nature des fondations faites à sa cathédrale et même par ses actes personnels, enfin par le silence de tant de monuments historiques du même siècle et plus particulièrement par celui de son épitaphe (1) qui n'aurait pas tu son titre de réédificateur, que Hugues de Morville n'a certainement point fait rebâtir la basilique.

Ici vient immédiatement se placer une période très-courte, pendant laquelle on n'a pas même pu concevoir l'idée d'une entreprise aussi hardie; je veux parler de la vacance du siège épiscopal; elle dura au moins depuis 1238 jusqu'en 1243, comme nous le voyons par plusieurs chartes; la 1re. disait, sous la date de 1240 : Omnibus Christi fidelibus humile capitulum Constantiense salutem in Domino :

Noveritis vos, sede Constantiensis Ecclesiæ vacante, contulisse Thomæ de Hougâ Diacono, ad præsentationem abbatis et conventûs Cerasiensis, beneficium illud quod vacuum erat in Ecclesiâ Sti. Martini dicti veteris de Insulâ Gersei.

La même année, le Chapitre nomma à la cure de Sideville.

Il nommait encore, en 1244, *sede vacante*, à celle de St.-Martin d'Urville.

Dès 1241 avait eu lieu un acte du Chapitre qui confirme pleinement mon opinion sur la continuation de l'exercice du culte dans la cathédrale à cette époque. Je veux parler de la sentence arbitrale contre les habitants de la paroisse St.-Nicolas qui ne voulaient pas quitter la chapelle de la basilique dédiée à leur patron, et où se faisait leur office paroissial, pour aller occuper une chapelle extérieure récemment reconstruite et destinée

(1) Sans rappeler le fait de la sépulture de plusieurs autres évêques dans la cathédrale, je ferai remarquer que le tombeau de Hugues s'ajoute à celui d'Algare pour indiquer que Jean d'Essey a trouvé construits le chœur et ses dépendances essentielles.

Voici ce que nous dit de ce mausolée Arthur Dumoustier : Sepulturam habuit Hugo, juxta cathedram episcopalem Constantiensis Ecclesiæ cum eo epitaphio : Qui jacet, etc.

En 1644, M. de Morel dans l'ouvrage déjà cité s'exprime ainsi : « *L'épitaphe de Hugues de Morville « se voit encore dans le chœur de la cathédrale, où son tombeau est élevé en bronze.* »

Trigan et Toustain en parlent aussi.

Je dirai plus tard quand et comment ce tombeau et les autres qui étaient dans le chœur furent enlevés.

à l'usage de ces paroissiens. Jean d'Essey, qui devint un peu plus tard évêque, était un des arbitres.

Dictum capitulum et dicti parociani compromiserunt in nos Joannem d'Essey, Rogerium vel Rogilium dictum monachum archidiaconum, Guillelmum de Han, Nicolaum d'Agon, canonicos Constantienses. Itaque quidquid nos quatuor bonâ fide super parochiagio et transmutatione parochiæ prædictæ ordinaremus dictum capitulum et dicti parociani inviolabiliter observarent; sub pœnâ ducentarum marcharum argenti parti observanti arbitrium à parte recedente ab arbitrio vel arbitrium non observante solvendarum.

Nos autem auditis voluntatibus utriusque partis et rationibus, prout meliùs potuimus, habito bonorum virorum consilio, Deum in casu præsenti habentes præ oculis, ordinando dicimus ut dicti paræciani ad Ecclesiam Sancti Nicolai de novo constructam, sitam prope capellam Sancti Flocelli, cum omnibus juribus, libertatibus et consuetudinibus quas habent, transeant: percepturi ibi Ecclesiastica Sacramenta, ut veri paræciani ejusdem Ecclesiæ.

Actum ann. Dom. 1141 : die sabbati post translationem Sancti Benedicti, *in Ecclesiâ Constantiensi* (1).

(1) Il y a eu d'interminables procès sur les droits respectifs entre les chanoines et les curés de St.-Nicolas, qui n'ont jamais cessé, jusqu'en 1793, d'être, à la cathédrale, titulaires de la chapelle du même nom et de siéger au chœur. On ferait un volume entier de ces discussions. Il est soutenu dans un ancien mémoire du Chapitre que les développements *des droits, libertés et coutumes* des paroissiens de St.-Nicolas formant un long postscriptum de l'acte principal, et donnés par l'abbé de Billy comme peu authentiques, ne sont qu'une explication de l'acte primitif, que je viens de copier sur un très-ancien manuscrit, qui le donne en effet sans commentaire. Mais l'acte même a toujours été regardé par les deux parties comme formant autorité.

« Après ladite translation des paroissiens de St.-Nicolas, disent ces anciens mémoires, qui semblent « se rapporter à l'épiscopat de Claude Auvry, la nouvelle église de St.-Nicolas étant tombée en ruine et « décadence, par le laps du temps et la négligence des paroissiens, le curé, auteur dudit cartulaire (où « est la glose), présenta requête à l'official de l'évêque en 1411 et aux prêtres du Chapitre y appelés, « pour commettre des personnes à cueillir les aumônes des fidèles pour réédifier ladite église.

« Par l'acte rapporté dans ce cartulaire, ledit curé et un bourgeois sont commis pour recueillir lesdites « aumônes et les employer par l'avis du Chapitre, cui in spiritualibus subesse videtur dicta Ecclesia et « curatus seu capellanus. (Le cartulaire dont il vient d'être parlé, contenant 69 feuillets en parchemin, « rédigé en latin et en français, l'an 1411, égaré en 1791, a été enfin remis à M. le curé de St.-Nicolas « en 1829.)

« Cette chapelle, dit M. Demons, dans ses Recherches sur Coutances, fut extrêmement endommagée « par les protestans, lorsqu'en 1563 ils pillèrent la ville épiscopale. On la répara pour la seconde fois « dès la même année, mais sans y rien changer. Après la fin des guerres civiles, le nombre des paroissiens

C'est en 1246 que le nouvel évêque, Gilles de Caen (1), donne le premier signe de vie comme évêque de Coutances. Il n'est pas nécessaire de nous arrêter à son épiscopat, auquel le Livre noir ne donne que trois ans de durée. Ce prélat nous a seulement laissé quelques signatures des années 1243, 1246 et 1248; puis un état des revenus de l'Hôtel-Dieu, organisé par Hugues de Morville.

On dirait d'ailleurs que les fondateurs de l'époque se seraient entendus pour nous apprendre que la basilique ne cessa pas d'être livrée au culte depuis l'inhumation de Hugues de Morville au pied du trône pontifical jusqu'à l'épiscopat de Jean d'Essey; et que ce dernier évêque ne trouva pas le chœur en ruine, comme le suppose M. Gally, qui lui en attribue la reconstruction.

En 1240, Thomas de la Hougue fait un don à la cathédrale pour l'*entretien d'un cierge pendant la messe du grand autel.* (Extrait des chartes).

En 1244, Radulphe Bizel fait donation d'un boisseau de froment pour être employé à l'*entretien de l'huile de la lampe* de la chapelle de la Vierge. (Ibid.)

En 1248, Michel Burnel consacre la valeur de cinq boisseaux de froment à l'*entretien d'un cierge perpétuel dans l'église cathédrale pendant*

« s'étant augmenté considérablement, on l'agrandit en y ajoutant un chœur et les deux chapelles qui « forment la croisée; on exhaussa aussi l'ancien bâtiment, afin qu'il pût servir de nef et s'accorder avec « le nouveau; au moyen de quoi on fit d'une simple chapelle une église complète. Une délibération du « Chapitre de 1597, portant qu'on vitrerait à ses dépens une des croisées, prouve qu'on commença à « travailler dès la fin du XVIe. siècle. Le chœur ne fut achevé néanmoins qu'en 1622. Le dôme, bâti en « 1701, est moins propre à contenter les yeux qu'à faire regretter l'argent qu'on y a dépensé mal à « propos. »

(1) « Le nom de Caen, dit Trigan, était celui de sa famille. Il avait dans une des premières dignités « du Chapitre un frère nommé Henry de Caen.

« Très-souvent les copistes se sont trompés en écrivant les noms seulement marqués par une lettre « initiale; comme en cette occasion où G, pour signifier Gilles, peut signifier Guillaume. Aussi M. Ro- « bert, dans sa Gaule chrétienne, l'a-t-il pris pour ce Guillaume cordelier dont il est parlé dans la bi- « bliothèque des Pères et qui aurait été obligé de se rétracter de ce qu'il avait avancé dans un sermon « de St. Jean-Baptiste. Mais cela ne se peut; car ce fait est arrivé en 1240, ou 1270 selon d'autres co- « pistes. Je crois qu'il doit être question d'Eustache, le cordelier, évêque de Coutances vers la fin du « même siècle, et que le copiste a pris un G pour un E et a changé le chiffre, ce qui arrivait souvent « dans ces temps. C'est ainsi que s'est trompé celui qui, en copiant la charte de Hambye, a mis Gilles, « ou plutôt Egidius, dans un acte fait en 1291, époque où siégeait Eustache, dont on n'avait sans doute « mis dans l'original que l'initiale E. (Vie inédite des évêques de Coutances.) »

les messes qui se disent journellement devant la Vierge. (Extrait des cartulaires.)

Enfin en 1249, la veuve de Gautier Langlois fait aussi des dons pour un service anniversaire, et *pour l'acquisition d'un cierge pour la messe de la Vierge et de St.-Nicolas.* (Ibid.)

Passons à l'épiscopat si intéressant de Jean d'Essey.

CHAPITRE XI.

A Gilles de Caen succéda Jean d'Essey. Le père Dumoustier cite, d'après l'original déposé de son temps au trésor des chartes royales, la lettre que le Chapitre de Coutances adressa en 1251 à la reine Blanche touchant l'élection de ce prélat; en voici le commencement : Excellentissimæ Dominæ suæ Blanchæ, Dei gratiâ Reginæ Francorum, devoti et fideles ejus capitulum Constantiense salutem, se regni gubernacula servare feliciter et tueri.

Nuper in nostrâ Ecclesiâ virum providum et honestum magistrum Johannem de Esseyo, archidiaconum, Regni fidelem, honoris regii et augmenti præcipuum zelatorem, in episcopum elegimus, etc.

Ce qui rend important d'examiner scrupuleusement si, comme le prétend M. Gally, nous devons attribuer les principales et plus belles parties de notre cathédrale à cet évêque, spécialement le chœur, c'est que, d'après des circonstances particulières déjà signalées et qui seront développées dans la suite de ce mémoire, l'épiscopat de Jean d'Essey remplit précisément la période où il semblerait uniquement possible de placer ces immenses travaux.

Nous avons vu précédemment par quels motifs on ne pense pas, pourquoi même on ne saurait songer à les reporter plus haut, sans les faire remonter, conformément aux traditions locales, jusqu'au bon et célèbre Geoffroy de Montbray. On ne saurait, d'un autre côté, les rapprocher davantage de notre époque. Pour nous en convaincre, sans entrer encore dans un grand détail de preuves, nous n'avons qu'à jeter un coup-d'œil sur la basilique. Bien que de la plus grande hardiesse et de la plus rare élégance, elle est d'une pureté de style, d'une simplicité, disons, d'une sévérité telles, que sa construction placée à la fin du XIIIe.

siècle ou dans le siècle suivant, époque ou l'ogive ne se déploie et ne s'élance plus qu'au sein d'un luxe toujours croissant d'ornements, ne serait pas un phénomène moins étonnant que sa contemporanéité avec tant d'églises normandes du XIe. siècle et du commencement du XIIe., dont elle partage ou moins la simplicité et le grandiose (1).

Je ferai d'ailleurs bientôt voir que des chapelles accessoires, évidemment ajoutées et dont la date précise est du XIIIe. siècle, prouveraient seules, par leur caractère spécial, conforme à l'architecture d'alors, l'antériorité évidente du principal monument. Tout en s'harmonisant parfaitement dans leur ensemble avec le corps de l'édifice qu'elles complètent, elles sont dans leur ornementation d'un genre tout différent; il est plus fleuri et beaucoup moins pur.

L'histoire locale va compléter bientôt ces données.

Avant de parcourir avec une scrupuleuse et impartiale attention toutes les années du pontificat de Jean d'Essey et de former encore notre opinion sur les faits, écoutons M. Gally (Bulletin monumental, 4e. volume, n°. 3, p. 109) : « Rien ne nous indique, dit-il, dans quel état se trouvait la « cathédrale bâtie par Geoffroy au temps de Jean d'Essey. On ne sait pas « si elle est restée intacte jusqu'alors. Mais des inscriptions qu'il est « encore possible de lire sur les murs, nous apprennent que *quatre des « chapelles situées au nord de la nef, furent dotées par ce dernier « évêque lui-même, et cette dotation donne, je dirai presque la certi- « tude que c'est à lui qu'en est due la construction* (2).

« Nous avons aussi *quelque raison de penser que c'est lui qui rebâtit « le chœur ou qui en acheva la restauration, parce qu'il est enterré au « milieu* de cette partie de l'église (3); et, sauf une seule exception, si « moderne qu'elle ne peut être invoquée dans la question dont il s'agit, « il est le seul évêque qui ait été inhumé dans cet endroit. Or, l'on sait

(1) M. Bouillet, inspecteur divisionnaire des monuments historiques du Puy-de-Dôme, disait dans la séance générale de Clermont: le style ogival primitif ou l'architecture de transition, a eu, comme on le sait, *une courte durée en France;* le gothique orné a succédé presque immédiatement au style roman. Je ne connais que quelques exemples de ce genre d'architecture : à Clermont, l'église du couvent des Saintes-Maries, jadis des Jacobins, construite en 1220, etc. (Bulletin monumental, 4e. vol., n°. 8, année 1838.)

(2) Je ne puis voir la conclusion contenue dans les prémisses.

(3) Ce fait est entièrement inexact, comme je l'ai déjà dit.

« qu'autrefois c'était là une distinction résumératoire, que l'on décer-
« nait au fondateur. Nous avons donc entre les mains des renseignements
« qui *démontrent que des changements considérables eurent lieu* dans
« la seconde moitié du XIIIe. siècle. »

Comme il est aisé de le voir : Principe contestable et fait inexact conduisant d'abord seulement à des probabilités ; la certitude sortant immédiatement du doute : Voilà le résumé du raisonnement qu'on oppose à nos convictions fondées sur des traditions imposantes !

Je laisse au lecteur à juger si l'examen que nous avons fait du monument, les mémoires contemporains à la main, et si les autres documents historiques déjà explorés, laissent lieu au moindre doute sur la question de savoir si, comme l'insinue M. Gally, Jean d'Essey fut obligé de réédifier une grande partie de la cathédrale, spécialement le chœur tout entier, parce qu'il ne serait monté sur le trône pontifical qu'au milieu d'un monceau de décombres. Il ne faudrait, pour dissiper tous les nuages, que ces fondations de lampes et de cierges qui devaient perpétuellement brûler devant le grand autel ou devant l'image de Notre-Dame. Mais commençons par des faits plus importants qui confirmeront de plus en plus la vérité de l'opinion que j'ai avancée.

Pour que Jean d'Essey ait accompli en 23 ou en 24 années des travaux semblables à ceux qu'on lui attribue, il faut supposer que, dès son avènement au pontificat, il trouva en ruine la plus belle et la plus considérable partie de la cathédrale, qu'il se hâta de mettre la main à l'œuvre, et que ses travaux continus ne cessèrent qu'avec son existence. Or, voyons ce que nous disent les titres nombreux et authentiques du temps.

Dès l'année qui précéda l'élection de Jean d'Essey, Odon ou Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, avait, comme métropolitain, visité une très-grande partie du diocèse de Coutances. La seule idée de cette tournée pastorale, et la manière dont elle s'exécuta, suffiraient pour nous faire comprendre, comme nous le savons d'ailleurs, qu'il n'y avait point alors chez nous de ces bouleversements capables d'expliquer une nouvelle destruction des églises de Coutances. Nous pouvons d'ailleurs nous en convaincre par la lecture des procès-verbaux de la visite de cette province, publiés dernièrement, pour la première fois, par M. de Caumont. Tout y est consigné jour par jour. Mais, peut-être cependant le zélé et infati-

gable archevêque va-t-il employer une page de ses tablettes à gémir sur l'état déplorable où il a trouvé notre cathédrale. Au contraire, il nous représente les chanoines faisant l'office dans le chœur de cette même église, d'où, peu de temps auparavant, Jean d'Essey, alors archidiacre, avait contribué, comme nous l'avons vu, à éloigner le service paroissial de St.-Nicolas. Laissons parler Eudes Rigaud : XVIII. Kalend. septembris Constantiis (année 1250).

« XVII. Kalend. septembris, ibidem *cum expensis capituli* et visitavi-
« mus capitulum ; invenimus quòd ibi sunt viginti sex canónici et septem
« personæ : videlicet, quatuor archidiaconi, cantor, magister scolarum
« et thesaurarius. Scolasticus, cantor, thesaurarius debent perpetuam
« residenciam ; non habent Marrencias (Méreaux), *nec deficientes in*
« *officio puniuntur :* omnes canonici, licèt non sint subdiaconi, *sedent*
« *in altis stallis, exeunt de choro passim, et sine licentiâ, et altè lo-*
« *quuntur de choro in chorum ;* non visitant thesaurum. Ordinavimus
« quòd illud visitent de anno in unum. *Non servantur munda orna-*
« *menta Ecclesiæ.....* »

En faudrait-il davantage pour établir que la cathédrale continuait à cette époque d'être livrée au culte ? Aussi Jean d'Essey, dès son avènement à l'épiscopat, ne s'occupe-t-il que de donner plus de pompe aux offices qui s'y célèbrent, en augmentant les revenus de cette église. Voici textuellement une partie de sa charte : Universis Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Johannes permissione divinâ Constantiensis Ecclesiæ Minister humilis æternam in Domino salutem.

Noverit Universitas vestra quòd nos *divinum cultum in Ecclesiâ Constantiensi cupientes propensiùs augmentare*, pensatâ utilitate et necessitate ejusdem Ecclesiæ, dedimus eidem Ecclesiæ et concessimus ad opus communiæ ea quæ propriis infrà duximus annotanda vocabulis : videlicèt Ecclesiam de Clitorps ; in ecclesiâ de Rosel quintam garbam ; in ecclesiâ d'Esquetot medietatem ; in ecclesiâ de Bonâ-Villâ tertiam garbam ; in ecclesiâ de Longuevillâ duas garbas ; in ecclesiâ de Vandelayâ duas garbas ; in ecclesiâ de Nicorps medietatem cum jure patronatûs.... in ecclesiâ de Besnevillâ duas garbas ; in ecclesiâ S^ti^. Ebremundi de bono fossato tertiam garbam..... *hæc omnia supradicta dedimus Ecclesiæ nostræ Constantiensi in usus et proprietatem canonicorum ibidem Deo servientium.* Datum Constantiis anno 1251, mense Martis.

Dès 1250, M. Hervieu, chanoine de Coutances, avait donné au Chapitre une maison, sise rue aux Bouchers, pour avoir un anniversaire.

Eudes de Pont, écuyer, avait ratifié la donation faite à MM. du Chapitre par feu son père (Répert. du chartrier); et à la fin de l'année 1253, cette donation fut confirmée par Jean d'Essey : Universis hæc visuris, J. permissione divinâ, etc.

Noveritis nos inspexisse et legisse cartam seu instrumentum quoddam sigillo Odonis de Ponte militis quondam defuncti sigillatum sub hâc formâ :

Universis Christi fidelibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Odo de Ponte miles salutem in Domino ; noveritis me ratam habere donationem patris mei..... canonicis Constantiensibus..... ego ipse dedi pro salute meâ et patris et antecessorum meorum..... quorum sex bussi cedere debent in opus fabricæ Ecclesiæ Constantiensis; sex aliæ in usus canonicorum, in die obitûs patris mei : ut etiam eâdem die solemniter campanæ pulsentur. (Cartulaire, p. 280). Nous verrons bientôt que la construction des 12 chapelles qui accompagnent les nefs n'était pas terminée et qu'au moins celles du sud n'entraient pas dans le premier plan.

La même année 1253, et 1255, Clément de Rouen, vicaire du grand autel, fait deux acquisitions, qu'il donne en 1261, pour avoir un anniversaire en l'église cathédrale et pour l'augmentation du luminaire de ladite église. (Répert. du chartrier).

En 1253 et 1254, Jourdan Duhommet et Lucas Pesnel fondent des obits. (Ibid.)

En 1257, donation est faite à la cathédrale de Coutances par « Guil-« laume Desbarres, le jeune, écuyer, pour fournir un cierge de huit « livres, monnaie courante, *qui brûlera perpétuellement dans ladite* « *église.* » (Cartulaire et Répertoire du chartrier.)

Nous trouvons encore, la même année, la charte suivante : (p. 46 du cartulaire) Sciant omnes et futuri quòd ego Radulphus de Haiâ.... vendidi et concessi et omninò dimisi capitulo Constantiensi ad aliquas missas venerabilis patris Johannis Dei gratiâ episcopi Constantiensis, post decessum ipsius, in eâdem ecclesiâ solemniter celebrandas..... Suit un long détail des revenus résultant de cette acquisition dans les paroisses de Tourlaville, Mesnil-Auval, Cherbourg et Digoville.

Désire-t-on de nouvelles preuves que l'office était régulièrement célébré dans la cathédrale à cette époque, spécialement dans le chœur? En voici une assez curieuse. Je vais faire ma citation d'après une copie *interlinéaire* faite en 1727. Le mémoire des chanoines qui fournit ce document, est peu postérieur à l'évêque Philippe de Mont-Jeu, mort en 1439 : il a pour but d'établir contre l'évêque certains droits du Chapitre fondés sur les usages : « Iceux chanoines veulent montrer et enseigner par livres et en-
« seignemens bien anciens que en l'an mil deux cent cinquante sept
« advint, que maître Hervé Pasté et M. Clement Lebreton firent une
« vicairerie, pour l'âme de Don Hugue et la donnèrent à Jehan de la
« Place ; et l'ont présenté à l'évêque, qui lors était nommé Jehan de Say
« *qui le reçut et le saisit du côté dextre, si comme l'en entre au chœur*,
« au desceu du chantre nommé Thomas Danet. Lequel, quand il le
« sceut, alla à l'évêque et lui dit : Sir évêque, vous m'avez fait tort.
« Alors dit l'évêque, de quoi vous ai-je fait tort, Sire chantre? Si répondit
« le chantre, de ce que avés mis Don Jehan de la Place au chœur sans
« mon octroy. Dist ce l'évêque : je m'enquererai si c'est votre droiture.
« Dist le chantre : Sire, bien me plaist. La chose fut tantôt enquise par
« bonnes gents et fut reconnu et bien prouvé certainement que c'était le
« droit du chantre. Et lors dist l'évêque : Sire chantre, je vous rends votre
« dignité. Dist le chantre : Sire, grand mercy. Je le mestrai hors du
« chœur. Lors dist l'évêque, Sire chantre, vous me ferez honte et vi-
« lennie : mais je le manderay devant moi et le vous livreray par le
« poing. Si ce fit et le chantre le prist et le mit en *la senestre place du*
« *chœur*. Ce virent ceux qui furent *en chœur* présents : si comme l'archi-
« diacre Desmarres, etc., et y sont nommés plus de quarante témoins en
« *ladite charte ou écriture* (1). »

(1) Voici un autre passage du même Mémoire : « Item au temps de Monsieur de Philebert de Montjoie
« advint, que icelui S^r^. Evêque vint en son habit pontifical et en la chaire. Commencha vespres et dist :
« Deus in adjutorium; et le chantre adverty que le dit S^r^. n'avait pas fait sa barbe le dit jour et qu'il étoit
« fête double, deffendit à tout le chœur qu'ils ne répondissent : ce qu'ils firent. Lors partit le chantre
« et vint au dit S^r^. en sa chaire, émerveillé pourquoi le d. chantre aurait cessé de chanter. Si lui dist :
« Sir, s'il vous plait, vous garderez les louables coutumes de cette église : entre les quelles chacun du
« chœur doit en ce jour être ras. Et lors le d. sieur en obéissant au chantre alla derrière le grand autel (il
y avait là une sorte de sacristie; une délibération capitulaire de 1606 le suppose), « fit faire sa barbe,
« et icelle faite revint recommencer Deus in adjutorium : et est chose notoire et encore connue aux gens
« anciens et qui encore vivent. »

En 1258, Louis IX accorda des lettres-patentes confirmant l'église de Coutances dans la possession des biens justement acquis depuis 80 ans (cartulaire, p. 186).

Je termine les dix premières années de l'épiscopat de Jean d'Essey par des renseignements précieux qui corroboreraient, s'il était nécessaire, les preuves précédentes. Ils me sont fournis par un fragment d'ordo, propre à notre cathédrale, que j'ai sauvé et tiré de l'oubli, et dont MM. Pitton-Desprez et Lecann, auxquels je l'avais communiqué, ont déjà occupé le public. Ce manuscrit n'est point, comme on a semblé le croire, du temps même de Jean d'Essey. Il est du même genre d'écriture que le fragment de copie du livre noir de M. Pitton, et ressemble aussi beaucoup à un spécimen de 1404 donné par M. de Wailly, page 21°. de ses Eléments de paléographie, n°. 1. Il est fait d'ailleurs mention dans cet ordo de faits postérieurs à Jean d'Essey; par exemple, de l'autel St.-Louis. Ce manuscrit indique même qu'il y en avait déjà deux dans la cathédrale (1); or, le plus ancien de ces autels ne pouvait exister du temps de Jean d'Essey, le culte de St.-Louis n'étant pas encore établi, même de fait, et le second est dû à la fondation de l'évêque Robert d'Harcourt, comme j'aurai bientôt occasion de le dire.

Quoi qu'il en soit, c'est une copie évidente de l'ordo de Jean d'Essey, revu et augmenté. L'original datait vraisemblablement de 1260, car des notes historiques qui se trouvent à la fin de cet ordo ou bref perpétuel et *qui ne sont nullement tronquées*, n'embrassent que les années 1257, 1258 et 1259. Elles donnent les événements mémorables arrivés dans ce laps de temps. M. de Gerville, auquel je les avais aussi communiquées, les a trouvées assez intéressantes pour les copier. Or, il n'y est nullement question de chûte ni de reconstruction de notre basilique, ce qu'on n'eût certes pas omis dans une telle nomenclature. On lit entre autres choses dans ce manuscrit : Anno isto 1258 in æstate non fuit æstus. Tempus messium et vindemiarum fuit valdè pluviosum et frigidum..... anno sequenti mense aprili fuit mortalitas maxima Parisiis et moriebantur

(1) . . . . . fiat de Sancto Ludovico cum processione ad altare ipsius *in circatâ*. C'est la chapelle du rond-point, dite de St.-Louis-le-Vieux, à cause de l'autel dédié au même saint par Robert d'Harcourt en 1303. Le même ordo parle de processions à d'autres chapelles du rond-point, et il n'y a que pour celle-ci qu'il ajoute *in circatâ*.

homines quasi subitò..... anno eodem (1259) arripuit iter ad curiam Romanam Honoratus Vicarius altaris Beatæ Mariæ Constantiensis pro canonisatione Beati Thomæ de Buevillâ, de mandato Domini J. de Esseio Constantiensis Episcopi (1). (Biville est une petite paroisse du diocèse de Coutances, où le bienheureux Thomas est encore en grande vénération). Anno Domini 1257, mense septembris, hæc sunt statuta concilii celebrati apud Pontem-Audomari. Placuit sancto concilio, etc.

Une fondation de 1260 vient encore corroborer l'existence du chœur de la cathédrale à cette époque. Elle suffirait, placée ainsi vers le milieu de la durée de l'épiscopat de Jean d'Essey, pour dissiper tous les doutes. « Pouvoir est donné au chapitre de Coutances, par M°. Jehan Paisnel « archidiacre, d'acquérir tout son fief dans la paroisse d'Orval, *pour* « *acheter un cierge, qui sera allumé nuit et jour devant le grand autel* « *de la Vierge dans la cathédrale.* » (Répertoire du chartrier.)

Gallia Christiana dit en parlant de notre Evêque : Composuit ann. 1262. inter Robertum abbatem Hambeiæ et parochum de Cantilupi, et pro ecclesiâ de Brehal anno 1263.

Dans cette même année, nous avons le remarquable jugement des arbitres choisis par Jean d'Essey et son chapitre, d'après le conseil d'Eudes Rigaud, sur une multitude d'articles controversés entre le prélat et les chanoines. En lisant cette pièce, insérée dans Gallia Christiana, on voit des hommes occupés de toute autre chose que de rebâtir l'Eglise ; et

(1) . . . . . « L'esveque Jouam
« Sy en fist l'inquisition
« De mours, de conversation,
« De l'estat de vie de l'estre
« Qui ont esté en ce bon prestre,
« Des miracles et des bontés
« Qui des témoins furent comptés ;
« Avec eux avait un frère
« Par le mandement du St. Père,
« S'iert des Jardins frère Raal
« Qui o Jehan et Asaal
« En enquirent o moult grant cure
« En mettant tout en escriture ;
« Pour la chose aver en memoire
« Et pour mander à l'Apostoire.

(Extrait d'un poëme Bas-Normand du XIII°. siécle sur le B. H. Thomas : Bibliothèque du Roi, n°. 1028 : suppl. français.)

même les reconstructions extraordinaires ne sont données que comme une chose purement éventuelle. L'évêque y est condamné à payer une amende chaque fois qu'il sera absent de sa cathédrale, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à l'Assomption et à la St.-Lo.

Beaucoup plus loin, la même sentence porte : Item ordinando pronunciamus quòd Episcopus Constantiensis fabricam ecclesiæ Constantiensis et bona fabricæ dictæ, prout consuevit, custodiat. *Si tamen grande opus immineat in dictâ ecclesiâ faciendum, Episcopus illud faciat aut fieri faciat*, requisito consilio capituli vel majoris partis præsentium in ecclesiâ supradictâ.... Pro bono pacis, continuent les arbitres, per ordinationem nostram taliter definivimus, ut per *interdictum seu cessationem à solemnitate divinorum officiorum consuetâ in ecclesiâ Cathedrali, interpositâ vel factâ per capitulum seu canonicos Constantienses anno Domini* 1261, *ab octo diebus ante Nativitatem Domini, vel circa, usque post Purificationem B. M. Virginis*, nihil juris circa proprietatem vel possessionem dictis capitulo vel canonicis acquiratur, nec Episcopo Constantiensi vel ejus successoribus aliquod præjudicium generetur. . . . . super inhibitione factâ per dictum capitulum vel dictos canonicos, ut dicitur, clericis et vicariis Ecclesiæ Constantiensis, ne *ipsi episcopo celebranti in majori altari dictæ Ecclesiæ Constantiensis assisterent, vel ipsum celebrando vel legendo in celebrationem juvarent*, etc.

Tout dans cette pièce, de la plus grande authenticité, suppose évidemment que l'office solennel et pontifical était célébré à cette époque dans la basilique, loin qu'elle fût un monceau de ruines.

Aussi, voici en quels termes le roi saint Louis s'exprimait en 1265 : Ludovicus Dei gratiâ Franciæ Rex : Notum facimus universis tàm præsentibus quàm futuris, quòd *cùm dilecti nostri capitulum Constantiense faciant seu celebrent annis singulis solemniter in Ecclesiâ Constantiensi* anniversarium inclytæ recordationis Regis Philippi, avi nostri, necnon Regis Ludovici, genitricis nostri ; ac reginæ Blanchæ genitricis nostræ, *sicut intelleximus ab eisdem*, nos eis concessimus ut in terrâ nostrâ possint acquirere bono modo. . . . . Dicti verò canonici nobis gratias agentes ex liberalitate prædictâ concesserunt nobis liberaliter, quòd post obitum nostrum in ecclesiâ suâ nostrum anniversarium annis singulis solemniter celebrent. . . . . .

Actum apud S. Laudum ann. D. 1264.

En 1266, l'infatigable métropolitain, Eudes Rigaud, revient faire sa visite à Coutances. Je dois la communication du procès-verbal de cette seconde tournée pastorale à M. de Caumont : la bibliothèque en possède l'original, comme de l'acte semblable déjà cité. III. Kalend. septembris procurati sumus apud Constantias ab Episcopo.

II. Kalend. septembris, à nobis per Dei gratiam proposito verbo ejus in capitulo Constantiensi, ipsum capitulum visitavimus : invenimus enim quód colloquebantur in choro de stallo in stallum, etiam de tertio in tertium (voilà bien le chœur avec ses stalles)..... Ipsâ die procurati fuimus à capitulo in Manerio episcopali.....

En 1267, un des archidiacres acheta le manoir de Glatigny à Yvetot. Jean d'Essey confirma cet acquêt.

En 1269, Thomas d'Essey, chanoine de la cathédrale et frère du prélat, achète de Pierre Laroche un boisseau de froment, etc., pour la chapelle St. Romphaire : la première du côté du nord, au bas de l'église : elle fait suite aux quatre qui furent dotées quelques années plus tard par Jean d'Essey lui-même.

Dès 1261, nous trouvons une acquisition du même chanoine pour le même but (ancien cartulaire).

En 1270 ou 1271, une nouvelle fondation est faite par Robert Goubert, neveu de l'évêque Gilles de Caen..... Ità tamen quòd volo et ordino ut de prædictis fructibus et proventibus solvantur annis singulis..... ad obitum felicis recordationis Gillani Dei gratiâ quondàm Constantiensis Episcopi, *avunculi mei.*

Jean d'Essey approchait de la fin de sa carrière, lorsque, le 16 avril 1274, il fonda des obits pour lui et pour son frère Thomas, dont je viens de parler. Il donna des dîmes, des terres et des rentes énumérées dans la charte de fondation : « il devait être payé 15 livres aux deux chapelains « de St.-Martin et de St. Georges, qu'ils *entendaient établir en ladite* « *église cathédrale, et qui seraient tenus, comme les autres chapelains,* « *d'assister aux offices*, etc. » (Répertoire et cartulaire). Ces deux chapelles font partie des cinq qui précèdent immédiatement la chapelle St.-Romphaire.

Le 16 août 1274, le prélat fait encore beaucoup de dons à la cathé-

drale. Il accorde au chapitre 13 livres tournois de rente sur les dixmes qu'il donne, pour l'anniversaire de Vivien, évêque..... et notre intention est, dit-il, que le communier du chapitre paie à chacun des *deux chapelains que nous établirons*, 15 livres tournois tous les ans, *comme ils font aux autres chapelains, assistant aux heures canoniales de ladite église cathédrale*. Ils seront tenus de célébrer la messe tous les jours pour le repos de notre âme, de celle de nos parents, bienfaiteurs et autres trépassés... De plus, le communier paiera le jour du service qui sera fait pour nos parents, 4 livres tournois aux ecclésiastiques du chœur qui y assisteront (répertoire du 1er. cartulaire).

Les trois chapelles dont je viens de parler font partie des six du nord, qui étaient ornées extérieurement des statues des Tancrède. Il n'y a dans les actes que nous venons de citer, pas plus que dans les inscriptions signalées par M. Gally, aucune expression qui indique que ces chapelles aient été ajoutées à la cathédrale par Jean d'Essey. Ces inscriptions gravées au-dessus des autels se ressemblent, sauf le nom du saint; en voici une : Hanc capellam dotavit Johannes de Esseio Episcopus Constantiensis in honorem S. Georgii. S'il en eût été le véritable fondateur, n'eût-on pas mis : construxit et dotavit?

Ce fut à la fin d'octobre 1274, 1276, selon Trigan, que cet évêque mourut. Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque précise de cet événement. Le père Dumoustier dit : Moritur itaque anno 1274 : Calend. Martii (ex obituario Perrinæ prioratûs). Mais ils sont *unanimes* sur la place de sa tombe. Sepultus est in sinistra parte majoris altaris ecclesiæ cathedralis (P. Dumoustier). C'est ainsi que beaucoup d'auteurs indiquent le côté de l'épitre. On voit encore l'épitaphe du prélat sur un pavé qui a succédé au tombeau proprement dit, que nous savons expressément par d'anciens devis avoir occupé le même endroit.

Je crois avoir prouvé avec la dernière évidence que Jean d'Essey n'a pu bâtir la cathédrale, surtout le chœur, qui lui est attribué par M. Gally; que ce serait contre les vraisemblances qu'on regarderait comme son ouvrage même une partie des six chapelles nord. Si l'addition des chapelles correspondantes fut commencée par lui, ce qui n'est pas constaté, nous ne verrons ce complément de la basilique se développer que sous ses deux successeurs.

CHAPITRE XII.

Après la mort de l'évêque Jean d'Essey, le diocèse fut au moins 6 années sans premier pasteur. Il est étranger à mon but d'assigner les causes de cette longue vacance et les circonstances qui déterminèrent le souverain Pontife, Martin IV, à choisir pour gouverner notre église un religieux de Saint-François, Eustache dit le Cordelier.

Il est peu utile de suivre les affaires de la cathédrale pendant ces quelques années. Je dirai seulement en passant que, dès le commencement de la vacance du siége, le chapitre fit confirmer, par lettres-patentes, les acquisitions qu'il avait faites dans le Cotentin. Le roi Philippe-le-Hardy confirma aussi les achats de dîmes faits par Jean d'Essey..... Mandamus et quietamus quantùm ad decimas à bonæ memoriæ Johanne Episcopo Constantiensi.... acquisitas et in pios usus conversas... En 1279, le chapitre ratifia la nomination d'un nouvel abbé de St.-Sauveur et écrivit au roi pour obtenir main-levée de la régale. En 1280, Guillaume Gaultier, seigneur de St.-Denis-le-Vêtu, approuva les acquisitions faites par le chapitre de Coutances sur ses fiefs. La même année, le chapitre acheta une part de dîmes à Bretteville.

Le pontificat d'Eustache ne dura que 9 ou 10 ans. Il n'y a sur cette époque aucune obscurité. Les religieux de Cherbourg ayant fait élection, en 1282, d'un abbé, le mercredi d'après la Toussaint, l'évêque en écrivit au roi pour lui demander la sanction de cette élection et la levée de la régale (Trigan, vie inédite des évêques de Coutances). En 1283, cet évêque ratifia l'acquisition faite trois ans auparavant par le Chapitre d'une portion de dîme de Bricqueville (Cartulaire). La même année, étant à Valognes, il confirma aux religieux de Blanchelande la possession de certaine portion de dîme du Rosel, qui leur avait été attribuée par Vivien, un de ses prédécesseurs. (Trigan, ibid.)

Le Chapitre possédait autrefois un acte de ce prélat de 1286, et l'abbaye de Blanchelande avait une charte de la même année concernant les droits respectifs des deux établissements, sur la dîme d'Octeville-la-Venelle, d'après les dispositions des évêques Hugues de Morville et Jean d'Essey.

Ce fut aussi en 1286 que fut fondée l'abbaye de Barfleur. Nous connais-

sons, à la même date, plusieurs autres actes importants du prélat : l'un concerne le prieur de la Bloutière, l'église de Hoquigny et l'Hôtel-Dieu de la Haye-Pesnel.

En 1288, Robert d'Harcourt, alors archidiacre et bientôt après évêque de Coutances, acheta un manoir à Yvetot. Il le donna aux archidiacres ses successeurs, à charge de faire acquitter des obits. L'acte de cette fondation est suivi de la ratification de l'évêque Eustache.

La même année, Robert Mauvoisin fit une donation en faveur de la commune de la cathédrale.

L'année suivante 1289 fournit un acte assez remarquable ; en voici un extrait : Universis præsentes Litteras inspecturis Vincentius Tanquere Baillivius D. Regis in Costentino salutem in Domino.

Noveritis nos litteras bonæ memoriæ excellentissimi viri Domini Ludovici Dei gratiâ quondam Regis Franciæ non abolitas inspexisse..... Nos autem juxta tenorem prædicti mandati D. Regis die Martis post Epiphaniam Domini fidelitatis hujusmodi juramentum super *majus altare ecclesiæ Constantiensis..... Prestitisse.*

Actum et Datum ann. Dom. 1289 apud Constantias.

La même année, Eustache fit faire plusieurs transactions aux religieux du Mont St.-Michel.

Il s'était élevé un différend sérieux entre les religieux de St.-Sauveur-le-Vicomte et le seigneur du lieu concernant certains droits que l'abbaye croyait avoir dans la forêt de ce seigneur. Robert d'Harcourt, archidiacre du Cotentin, étant devenu seigneur temporel, termina cette affaire par la médiation et en présence d'Eustache. Cet évêque présida encore à un accommodement entre les religieux de Hambye et le curé du même endroit en 1291. Il mourut peu après. L'obituaire de la Perrine marquait son décès en ces termes : 7°. Idus Augusti 1291 obiit E. quondam episcopus Constantiensis, etc.

Des obits pour le repos de son ame étaient portés dans les obituaires des religieux de Cherbourg, de Blanchelande, de St.-Sauveur. L'Hôtel-Dieu de St.-Lo le considérait comme un de ses bienfaiteurs. Il y avait anciennement des chartes de fondations considérables de la part de ce prélat à St.-Lo de Rouen et aux cordeliers de la même ville. (Trigan, vie des évêques).

On voit par ces faits, et par beaucoup d'autres que je pourrais rapporter, que cet épiscopat, quoique court et peu brillant, n'en est pas moins connu. Le silence de la tradition compacte que nous venons d'indiquer, sur la reconstruction de la cathédrale sous le pontificat d'Eustache, l'absence de traces d'un tel événement dans des archives nombreuses si scrupuleusement examinées par les auteurs de la vie de cet évêque, donneraient déjà lieu de conclure qu'il n'est pas le fondateur de la basilique. Nous sommes d'autant plus fondés à regarder cette conclusion comme certaine, que nous devons au même prélat une chapelle qui nous fournit une nouvelle preuve.

Nous apprenons par les précieux manuscrits de Trigan et de l'abbé de Billy, qui avaient puisé aux sources, que l'évêque Eustache bâtit la chapelle St.-François, la première des six qui accompagnent la nef du côté du sud. Voici les paroles mêmes de Toustain : « Ce fut ce prélat qui, en « l'honneur de son patriarche, *fit bâtir et dota* d'un trait de dîme en la « paroisse de St.-Denis-le-Vêtu, la chapelle St.-François, de la manière « que nous la voyons dans l'église cathédrale. Il a voulu, par ces diverses « figures dont elle est ornée, exprimer les saintes actions et les grands « miracles de ce patriarche des cordeliers; c'est aussi en ce lieu qu'Eus- « tache choisit sa sépulture : nous y voyons encore son tombeau élevé « contre le mur au côté de l'épître, et sa figure élevée au-dessus est main- « tenant un peu tronquée par l'impiété des protestants. »

Trigan dit, dans la vie de cet évêque : « La chapelle St.-François, à « la cathédrale, est son ouvrage, et il y est inhumé. »

Ces deux auteurs n'ont pas émis ce fait d'une manière si formelle, sans en avoir trouvé la preuve dans des titres, qui n'existent plus aujourd'hui.

Cette partie de la basilique, attentivement examinée, confirme la vérité de l'histoire :

1°. L'entrée de cette chapelle est plus étroite que celle de la correspondante ; ce qui s'explique en la supposant ajoutée, après coup, dans l'emplacement d'une fenêtre.

2°. La maçonnerie qui, dans cette hypothèse, eût été dans le principe contrefort et qui fait aujourd'hui partie de la division de cette chapelle d'avec sa voisine, est sans ornement, aussi bien que dans les cinq chapelles qui suivent du même côté ; tandis que, dans les chapelles du nord, des

moulures délicates identifiées avec les contreforts correspondants indiquent une construction qui a été dès le commencement destinée à être dans l'intérieur.

3°. Le travail d'Eustache est d'un genre essentiellement distinct du reste de la cathédrale, quoique bien harmonisé au premier coup-d'œil avec les autres parties du monument. Partout ailleurs, le style est simple, sévère et régulier; tandis que dans les chapelles du sud, et en particulier dans celle de St.-François, nous trouvons le gothique fleuri et une différence tranchée entre les ornements et les chapiteaux parallèles. En un mot, ces six chapelles, quoique le maître maçon fût retenu par le genre simple du monument primitif, nous offrent l'architecture de la fin du XIIIe. siècle, telle que nous la trouvons dans les sceaux et dans les autres basiliques de la même époque.

Nous pouvons donc regarder comme certain qu'au moins la chapelle St.-François a été ajoutée à la cathédrale par l'évêque Eustache le cordelier. Aussi y fut-il inhumé, comme nous l'avons déjà dit : Mortuus autem, dit le Père Dumoustier, tumulatus est in capellâ S^ti^. Francisci ecclesiæ cathedralis ; super quem hæc leguntur verba gallica :

En l'an mil cinq cent soixante et deux
Me rompirent, les malheureux !

scilicet, ajoute l'auteur, quandò anno 1562 perduelles hæretici sacra profanaque demolientes, Gallias suis impiis cladibus fœdarunt. (Ex schædis ecclesiæ Constantiensis.)

L'abbé de Billy et les auteurs de *Gallia Christiana* sont d'accord sur le lieu de la sépulture de cet évêque. « Il fut enterré, dit M. « Demons, dans la chapelle de St.-François, qui est de sa fondation « et où se voit encore son mausolée et son tombeau. »

Ce monument funéraire a été entièrement détruit dans la révolution. Une inscription, au moins, devrait en rappeler le souvenir.

Quant aux bas-reliefs incrustés dans les murs de la chapelle, ils existent encore, sauf toutes les têtes et quelques bras et jambes. On y remarque saint François; l'évêque Eustache à genoux, en costume de cordelier, tenant un ciboire dans ses mains; plusieurs mystères de la naissance et de la passion de J.-C., pour lesquels l'histoire nous apprend que ce saint avait une dévotion particulière, comme la crèche, les Rois Mages, la

fuite en Egypte, le massacre des Innocents, etc. J'ai fait modeler en plâtre teinté une partie de ce qui manquait aux personnages et aux décors. M. Corto-Passy, dont le talent comme statuaire est bien connu, fidèle aux instructions formelles qu'il avait reçues, s'est bien gardé de donner un coup de ciseau à ce qui demeurait du premier travail; de sorte qu'en faisant disparaître les accessoires de plâtre, qu'il a si artistement ajustés, on remettrait ces bas-reliefs dans l'état précis de mutilation où les guerres et le vandalisme les avaient laissés.

Quoi qu'il en soit, la conservation du tombeau jusqu'en 1793 et des décors nombreux et fragiles, dont je viens de parler, jusqu'à l'époque présente, achève de prouver que la chapelle actuelle est encore celle-là même qui fut bâtie par Eustache, et qu'elle ne date point de la restauration faite par l'évêque Sylvestre.

CHAPITRE XIII.

Le siège épiscopal ne vaqua pas long-temps après la mort d'Eustache; car les Nécrologes des abbayes de St.-Sauveur-le-Vicomte, de Cherbourg, de la Perrine, etc., nous apprennent que Robert, son successeur, mourut en 1314 (le 7 mars); les anciens registres du Chapitre de Coutances donnaient d'ailleurs 23 ans de durée à son épiscopat : ce qui prouve qu'il fut sacré l'année même de la mort de son humble et pieux prédécesseur. (Trigan, Dumoustier, etc.)

Si j'avais à écrire la vie du nouvel évêque, je rappellerais l'antiquité de sa famille, qui tire son origine de Bernard, dit le Danois, associé à la fortune et aux exploits de Raoul, duc des Normands, et plus tard appelé de Harcourt du nom d'une terre qui lui échut dans le partage des conquêtes du duc dans notre province. Je dirais aussi comment cette famille s'était trouvée alliée à celle des Néel de St.-Sauveur-le-Vicomte, à laquelle on attribue la fondation de l'abbaye du même endroit, et à celle des Tesson, par le mariage de Jeanne Tesson avec l'aïeul de notre évêque, Richard Harcourt, auquel elle porta la baronnie de St.-Sauveur, etc., mariage duquel naquit Jean de Harcourt, qui donna naissance, par son alliance avec Alix de Beaumont, à Robert de Harcourt, notre prélat, et à plusieurs autres enfants distingués; spécialement à Raoul, successivement archidiacre

du Cotentin, grand chantre à Bayeux, grand archidiacre à Rouen et chanoine à Paris, où il fonda, avec son frère Robert, le collége qui portait autrefois le nom de cette illustre famille. Nous suivrions ensuite tous les actes importants de notre prélat, depuis sa promotion jusqu'à sa mort. Mais j'écarterai la série non interrompue des faits nombreux qui n'atteindraient qu'indirectement mon but, en faisant voir seulement qu'il ne reste aucun nuage sur les détails de cet épiscopat ; je me bornerai à ceux qui fournissent une preuve plus directe que jusqu'en 1314 la cathédrale de Coutances fut encore constamment et paisiblement livrée à l'exercice du culte.

Si dès 1293 Robert s'occupe de son église, ce n'est pas pour la réédifier; mais plutôt pour l'entourer d'un mur et la mettre par là plus en sûreté ainsi que les personnes qui y célébraient l'office divin. Ce ne serait pas au moment d'exécuter des constructions immenses qu'il eût entrepris une semblable clôture, qui eût été fort gênante ; il n'en eût pas d'ailleurs motivé l'utilité sur les considérations exprimées dans les actes suivants.

Philippus Dei gratiâ Francorum Rex Baillivio Constantiensi salutem. Cùm ex parte dilecti et fidelis nostri R. episcopi Constantiensis requisiti fuerimus ut, *ad securitatem ecclesiæ et tutiorem canonicorum et personarum ejusdem*, salvo in omnibus jure nostro, *eisdem claustrum concedamus ;* mandamus tibi quatenùs ad dictum locum personaliter accedens videas infra quas metas petunt sibi concedi claustrum, etc. Datum Parisiis, etc. (Cartulaire.)

La même année, le bailly s'acquitta de sa mission, et la demande de Robert fut octroyée par le Roi, qui, après avoir fait l'éloge du prélat, ajoutait : *De gratiâ speciali concedimus, quòd tàm eamdem ecclesiam quàm episcopale manerium ac domos canoniales ejusdem ecclesie murorum possint ambitu communiri.....* in quibus muris porte quatuor erunt.... (Ibid.)

Nous trouvons en 1294 le plus ancien des synodes du diocèse, dont les actes nous soient parvenus. Il fut tenu, *dans la cathédrale*, le mardi après le jour St.-Marc. Au mois d'août, il y eut encore une réunion synodale où les statuts diocésains furent de nouveau proclamés. (Trigan, Dumoustier, etc.)

L'année suivante, les exécuteurs testamentaires d'Eustache fondèrent un obit pour ce prélat.

En 1296, une sentence arbitrale fut obtenue par l'abbé de Troarn sur son droit de séance au chœur de la cathédrale de Coutances.

Nous avons vu l'accord que Hugues de Morville avait fait avec son Chapitre concernant les réparations de la basilique, et la sentence arbitrale intervenue, au milieu du XIIIe. siècle, pour régler le différend, concernant les mêmes réparations, qui s'était élevé entre Jean d'Essey et ses chanoines. Robert reconnut et ratifia, en 1299, le premier de ces actes; nous le verrons bientôt en faire autant pour le second. « Il permit aussi, « du consentement du Chapitre, à Richard de Pirois, archidiacre de « Coutances, de donner tous les ans 15 liv. pour la construction d'une « chapelle *dans la cathédrale.* » (Répert.du chartr.) Il est peut-être question de celle qui fut ajoutée par Robert à la basilique, comme nous allons le voir ; ou plutôt de la simple construction d'un autel.

La même année, notre évêque assista au Concile provincial de Rouen, et il en publia les canons en synode général, à son retour.

En 1300, il tint une autre assemblée synodale, le mardi après la Quasimodo.

« Par sa médiation, une transaction sur procès eut lieu, du « consentement du Chapitre, entre Thomas de Hautval, chanoine, suc- « cesseur de Thomas d'Essey, et le chapelain de St.-Romphaire, à « l'occasion des biens affectés par ledit sieur d'Essey à la dotation de « ladite chapelle de la cathédrale. » (Répert. du chartr.)

Nous avons vu qu'Eustache, prédécesseur de Robert, avait déjà ajouté à la basilique, la première des six chapelles sud (1), qui accompagnent le bas-côté de la grande nef. Il est aisé de voir par le style d'architecture que les cinq autres chapelles, d'un genre fleuri, très-différent du monument primitif, doivent être, à peu près, de l'époque où fut élevée par Eustache la première consacrée à St. François. Nous sommes d'ailleurs certains, comme nous le prouverons bientôt, que Robert bâtit aussi au moins une de ces cinq chapelles de fond en comble et pour la première fois : celle de St.-Louis-le-Jeune. Dans un temps assez rapproché de ce prélat, avait eu lieu la fondation de la chapelle St^e.-Anne, la plus voisine du

(1) Voici l'ordre et le vocable de ces chapelles, en partant du porche sud ; St^e.-Anne et St.-Ignace, St.-Louis-le-Jeune, St.-Denis et St.-Gilles, St^e.-Apolline, St^e.-Croix, St.-François. (Voir la visite des chapelles de 1648, etc.)

porche ou portail latéral du sud. Il est à peu près prouvé, autrement que par la similitude de l'architecture, je veux dire, par les fondations attachées aux autres chapelles voisines, dans le XIIIe. siècle, que cet évêque termina ce complément de la cathédrale, en édifiant la chapelle St.-Louis. Il n'y a d'ailleurs pas une seule de ces six chapelles qui soit mentionnée avant l'épiscopat d'Eustache, c'est-à-dire, avant le dernier tiers du XIIIe. siècle. On peut donc avancer qu'elles datent de ce temps, où pour la première fois elles sont nommées, et sans exception, comme nous allons le voir.

Ann. 1303, dit Gallia Christiana, Robertus tres in Ecclesiâ Constantiensi fundavit capellas Sti. Ludovici, S. OEgidii et de Doloribus. Les deux premières sont au centre des six chapelles qui nous occupent en ce moment. La troisième, dite des Sept Douleurs de la Ste. Vierge, n'avait point de local particulier; elle était dans le bras sud du transept, derrière les stalles. Cette disposition fait juger, ce qui est bien évident dans beaucoup d'autres circonstances, que le mot *fundavit* n'indique pas seul la construction radicale d'une chapelle. Voici un document plus détaillé, qui est la charte même de fondation de 1303:

Universis presentes Litteras inspecturis ac etiam audituris Rob. permissione divinâ Const. Eccles. minister humilis æternam in Domino salutem. Noveritis quòd nos pro salute anime nostre, parentum..... discretis viris, Capitulo Constant. unà cum septem libris turon. annui reditûs, quas eidem Capitulo dederamus ad nostrum anniversarium faciendum..... damus et concedimus intuitu charitatis medietatem portionis decime bladorum crescentium in parochiâ de Cerenciis, quam quidem decimam acquisivimus à Guill. Carbonnel armigero..... ut suam idem capitulum valeat justitiam exercere distribuendo medietatem predictam decime et reditus ante dictos in modum qui sequitur: cuilibet Capellaniarum quas in Ecclesiâ Constant. predictâ fundavimus; unam scilicet in honorem S. Dionysii sociorumque ejus et beatorum Hilarii et Ægidii confessorum, sitam immediatè post capellam beati Dionysii supradictam. Quam *capellam beati Ludocici volumus et ordinamus transferri in cemeterio Ecclesie memorate, cùm ibidem capella fuerit fabricata et ejusdem capellanie (1), cùm fabricata fuerit et translata, capellanum remanere et*

(1) Ordinairement dans nos chartes *Capellania* s'entend d'un autel ou du titre d'une chapelle.

esse de choro et ecclesiâ sicut ante. Item tertiam..... in altari quod est à parte australi sub pulpito in honorem SS. Augustini, Ambrosii, Gregorii et Hieronymi Doctorum, decem octo libras turonenses..... annis singulis ministrabunt in dotem, videlicet unam medietatem ad presentem synodum et aliam medietatem ad synodum autumnalem.....

Comme je l'ai déjà dit à l'occasion de la chapelle St.-François, celle de St.-Louis-le-Jeune et les autres du même côté nous offrent le genre d'architecture des églises et des sceaux du XIIIe. siècle. Nouvelle preuve que ces chapelles, évidemment ajoutées, sont de cette époque.

En 1304, un chanoine de Coutances fit une donation au chapelain de N.-D.-de-la-Cerclée, et trois ans après Pierre Letonnelier, aussi chanoine, fonda un anniversaire.

Dans le même temps eut lieu l'accord suivant entre l'évêque Robert et son chapitre. Il est remarquable par la mention qui s'y trouve faite de plusieurs de nos chapelles.

Universis hæc visuris Robertus permissione divinâ Const. Episcop. et humile Capitulum Constantiensis Ecclesiæ salutem in Domino sempiternam. Notum facimus quòd cùm super jure patronatûs Capellaniarum seu Vicariarum *sancte crucis*, *Sti. Rumpharii*, *Ste. Apollonie*, sanctorum Petri et Pauli, Sti. Nicolai, Sti. Ludovici et Ste. Marthe, in Ecclesiâ Constantiensi inter nos Episcopum ex unâ parte et nos capitulum ex alterâ orta fuisset materia questionis, tandem de prudentium et jurisperitorum consiliis, nostrâ et predicte Const. Ecclesie utilitate pensatâ.... volentes super dictis Capellaniis contentiosis et decem et septem aliis Capellaniis seu Vicariis *tàm in circatâ quàm in lateribus Ecclesie memorate* (1)

(1) J'ai déjà indiqué l'ordre et le vocable des six chapelles qui accompagnent la nef sud. Voici les mêmes indications pour les autres chapelles, en continuant de faire le tour de la cathédrale :

1°. La chapelle du sépulcre dans la moitié ouest de la petite sacristie actuelle; la famille Lecointe, et par suite celle de Carbonnel, y avait acquis droit de sépulture, peu de temps après la restauration de la basilique par Sylvestre. L'ancienne entrée de cette chapelle et le mur de refend qui la séparait de la suivante dataient de cette époque. 2°. La chapelle St.-Jean l'Evangeliste, dans la seconde partie de la même sacristie, qu'elle comprenait tout entière avant la fondation de la chapelle du sépulcre par la famille de Carbonnel. 3°. La chapelle des Apôtres, *ad instar Capellarum de Cæsaroburgo*, était dans le transept sud ; elle fut fondée à l'autel de Notre-Dame-du-Puits, auquel fut encore attaché, en 1501, le vocable de N.-D.-de-la-Conception. L'autel de N.-D.-de-Pitié, érigé par Robert de Harcourt, était dans le même transept, adossé au côté droit des stalles. 4°. La première chapelle après le transept, à la naissance de la partie de la cathédrale appelée dès les plus anciens temps *Circata*, était dédiée à St.-

pleniùs ordinare : volumus, componimus, statuimus ac etiam ordinamus unanimiter in generali capitulo congregati, quòd jus patronatûs Capellaniarum Ste. Crucis, Sti. Rumpharii, Ste. Apollonie, SS. apostolorum Petri et Pauli, sanctique Nicolai et presentandi ad easdem, ad nos capitulum et successores nostros ; jus verò patronatûs Capellaniarum S. Ludovici, S. Marthe predictarum et aliarum omnium Capellaniarum seu Vicariarum *in circatâ et lateribus ipsius Ecclesie* ad nos Episcopum et successores nostros perpetuò remanebit, absque reclamatione et contradictione aliquibus in contrarium faciendis. Hæc autem omnia supradicta volumus unanimiter..... Actum et datum anno millesimo trecentesimo septimo die sabbati ante festum S. Petri ad Cathedram.

Rapprochant cette charte d'un passage du livre blanc rédigé sous l'épiscopat de Louis d'Erquery, nous obtenons l'état complet des chapelles ou autels de la cathédrale au commencement du XIV°. siècle. En effet,

Georges-le-Jeune et à St. Christophe. 5°. La suivante, dans l'emplacement où se trouve une petite porte extérieure, était consacrée à St.-Lo. Au même autel était aussi fondée la chapelle St.-Pierre-ès-Liens. 6°. Venait ensuite celle de Ste. Marthe. 7°. Puis celle de Ste. Marie-Madelaine. 8°. Ensuite celle de St. Jean-Baptiste, une des cinq de la collégiale de Cherbourg, transférées à la cathédrale, comme nous l'avons vu, par Hugues de Morville. 9°. La dernière chapelle de ce côté, dont le vitrail représente la vie de St. Lo, était dédié à St. Michel et fondée *ad instar Capellarum Cæsaroburgi*. 10°. La chapelle du milieu était dédiée à la Vierge sous le titre de N.-D. de Circatâ. 11°. L'autel suivant, dédié à St. Marcouf, était *una ex sex Capellis de Cæsaroburgo*. 12°. Le second autel de ce côté sud était consacré à St. Etienne et aussi un des six de Cherbourg. 13°. L'autel Ste. Catherine, qui suit le précédent, était de même origine. 14°. St. Louis-le-Vieux venait ensuite. 15°. Et enfin St. Eloi et St. Mathurin au même autel, sous lequel est le tombeau de l'évêque Algare. 16°. La chapelle de St. Thomas de Cantorbéry était *una ex sex Capellis de Cæsaroburgo*; elle est dans le côté sud du transept, dit chapelle du Grand-Puits ; on lui donnait aussi le nom de St. Sébastien, quoiqu'elle ne fût pas fondée sous ce titre, mais seulement parce qu'elle contenait un grand tableau de ce saint (procès-verbal de la visite des chapelles en 1670). Dans le même endroit était la chapelle Ste. Agathe et celle de tous les saints, au côté gauche du chœur, vis-à-vis la chapelle des six vicaires de chœur qui occupait la grande sacristie actuelle. 17°. La chapelle St. Nicolas, la première des six qui accompagnent la nef, à partir du transept, à côté de l'huis froid ou du pertuis Troarn, était *ad instar Capellarum de Cæsaroburgo*. 18°. La chapelle suivante, dite de St. Georges-le-Vieux, était aussi une des six chapelles de Cherbourg (Jean d'Essey ne fit donc qu'en augmenter la dotation). 19°. La troisième, de St. Martin, dotée par Jean d'Essey, était *ad instar Capellarum de Cæsaroburgo*. 20°. La quatrième, dotée aussi par Jean d'Essey, était dédiée à St. André. 21°. La cinquième, dotée par le même prélat, était consacrée à St. Barthélemi. 22°. La sixième et dernière, dédiée à St. Romphaire, était à la présentation du prieur de St.-Lo de Rouen, comme chanoine de Coutances. La chapelle des quatre docteurs et celle du St.-Esprit étaient au même autel, sous le jubé, à main droite en entrant dans le chœur ; et celle de la Trinité et de St. Eutrope faisait le pendant. (Mémoires de Toustain de Billy, où se trouvent des détails sur les monuments funéraires, écussons, etc., qu'on voyait autrefois dans quelques-unes de ces chapelles. Voir aussi les archives du diocèse).

Robert commence par nommer dans sa transaction 7 chapelles, et il en indique 17 autres, tant autour du Chœur, *tàm in circatâ*, que dans les latéraux, *quàm in lateribus Ecclesie*, comme formant le complément des petits autels : le nombre total était donc de 24 d'après l'accord que je viens de citer. Le livre blanc porte ce nombre à 25. Mais la différence évidente vient de ce que Robert ne nomme qu'une fois l'autel St.-Louis; sans doute parce que le titulaire n'avait pas encore pris possession de la nouvelle chapelle du saint Roi, bâtie en 1303 *in cemeterio Ecclesie*; ou parce que quelque personne pieuse n'était pas encore venue rendre à l'autel dit St.-Louis-le-Vieux par comparaison, le revenu nécessaire pour le desservir. Le nombre est donc au fond net et précis : il y avait 25 chapelles. Or, si la transaction de Robert nous donne le vocable de cinq dont le chapitre avait alors le patronage, Ste.-Croix, St.-Romphaire, Ste.-Apolline, St.-Pierre et St.-Paul, et St.-Nicolas, le livre blanc énumère les 20 autres, dont la collation appartenait à l'évêque. In Ecclesiâ Constantiensi sunt XXV Capelle, quarum viginti pertinent ad collationem Episcopi; videlicet, Capellanie B. Marie, S. Michaelis, Sti. Joannis Baptiste, S. Marie Magdalene, S. Marthe, S. Joannis evangeliste, S. Francisci, Sti. Ludovici, *item Sti. Ludovici*, Sti. Dionysii et aliorum, S. Bartholomei, S. Andree, S. Martini, S. Georgii, S. Thome M^ris^., S. Catharine, S. Stephani, S. Marculphi, S. Spiritûs, S. Trinitatis. On voit que les autels de St.-Mathurin, St-Georges-le-Jeune, Ste.-Agathe et du St.-Sépulcre n'existaient pas encore. Le chapelain de N.-D.-des-Sept-Douleurs, n'était sans doute point encore installé. L'autel St.-Eloi ne fut fondé qu'en 1501. Il est dit dans la charte « qu'en ladite église et autel de la chapelle de St.-Mathurin, outre icelle « chapelle de St.-Mathurin, soit érigée et fondée..... une chapelle de « nouvelle fondation, intitulée chapelle St.-Eloi. Le sieur Lécolley prêtre « est fondateur. » C'est donc entre la rédaction du livre blanc et cette dernière date (1501) qu'il faut placer la première construction de l'autel St.-Mathurin, au-dessus du tombeau d'Algare.

La fondation de trois chapelles, faite en 1303, fut visée en 1311.

Deux ans après, Robert ratifia la transaction entre Jean d'Essey et son chapitre, concernant les réparations de la cathédrale, et fit confirmer cet acte par l'archevêque de Rouen.

En 1314, Guilles de Huberville, vicaire du grand autel, reconnaît « qu'il a donné pour Dieu, en perpétuelle aumône et pour le salut de « son âme, ès-chanoines et ès-clers de N.-D. de Coutances, 15 boisseaux « et demi de froment d'annuelle rente. » (Répert. du Chart.)

La même année, qui est celle de la mort de Robert, ce prélat rendit une ordonnance portant que les fonds achetés autrefois par M. Hélye de Platbois, anciennement trésorier de la cathédrale, pour fonder et doter la chapelle St.-Ignace et Ste.-Anne, étant insuffisants pour l'entretien de cette chapelle et pour l'exécution des volontés dudit donateur, seraient employés à l'entretien d'une autre chapelle avec le consentement du chapitre.

Has presentes litteras inspecturis et audituris Robertus permissione divinâ Ecclesie Constantiensis minister humilis salutem in Domino. Noveritis quòd cùm ex parte Helye de Plano Bosco, *quondam* thesaurarii nostre Constantiensis Ecclesie, certi redditus empti fuissent ad fundandam et dotandam quamdam Capellaniam in honorem Beati Ignatii et beate Anne in nostrâ Ecclesiâ..... Après avoir fait observer l'insuffisance des revenus pour remplir les intentions du bienfaiteur, il les attribue à la chapelle, nouvellement fondée par lui-même, sous le Jubé, en l'honneur des quatre Docteurs : quam nuper constituimus ad altare sub pulpito in nostrâ predictâ ecclesiâ, in honorem quatuor Doctorum.

Cette charte indique clairement que la chapelle Ste.-Anne, la première après le portail latéral du sud, est antérieure aux fondations de Robert de Harcourt. Cette chapelle, qui avait souffert, ainsi que le porche voisin, de la chûte d'un clocheton, fut aussi, comme je le dirai plus amplement ailleurs, restauré par Mgr. Claude Auvry.

Il résulte de l'ensemble des faits qui précèdent qu'il est clair comme le jour que l'évêque Robert de Harcourt n'a pu ajouter à la cathédrale de Coutances que les accessoires précités : le caractère particulier d'architecture qu'ils nous présentent suffirait d'ailleurs seul pour établir l'antériorité des principales constructions.

Je crois devoir faire remarquer, que si l'on édifiait les six chapelles, dont je viens de parler, parallèlement à la nef, dans le dernier quart du XIIIe. siècle, on parlait dès le commencement du même siècle de plusieurs des chapelles nord correspondantes, qui annoncent d'ailleurs

plus d'ancienneté par leur style sévère, en même temps qu'elles sont d'un seul jet. Nous avons donc encore dévancé les autres provinces dans ce genre de développement donné aux cathédrales ; puisqu'en général il n'eut lieu ailleurs qu'au XIVe. siècle (Cours d'antiquités de M. de Caumont, etc.) Il était du reste impérieusement demandé chez nous, où Geoffroy de Montbray, voulant enchérir sur le plan de son prédécesseur, avait enveloppé le chœur de collatéraux doubles. Tout porte à croire que le bas côté sud de la nef fut élevé en même temps que la nef même qu'il accompagne, et d'après le premier plan : la similitude d'architecture l'indique. C'était peut-être contre la côtière de ce latéral qu'était établi cet appentis, quod pendebat, *dit le livre noir*, è parietibus ecclesiæ, et qui tenait provisoirement lieu de palais épiscopal. Quoi qu'il en soit, tout ce système de chapelles forme de véritables collatéraux secondaires de la nef. Elles ne sont divisées entre elles que par un mur de refend orné, formant rétable, et surmonté d'élégants meneaux encadrés dans de larges fenêtres ogivales qui s'élèvent jusqu'à la voûte.

CHAPITRE XIV.

Je n'ai que peu de choses à dire sur Guillaume de Thieuville, pour étendre ma preuve à son épiscopat.

Ce prélat, fils de Guillaume, seigneur du Mesnilgarnier, et neveu de Raoul, évêque d'Avranches, dont il fut l'élève, monta sur le siége de Coutances immédiatement après. Robert dont il avait été l'archidiacre, et il ne mourut qu'en 1347. Suivons encore notre cathédrale dans ce nouveau période.

Dès 1315, l'évêque termina un différend entre les religieux de Cormery, diocèse de Tours, et ceux de Cherbourg, à l'occasion de certains traits de dîme dépendant du prieuré de St.-Germain qui appartenait aux premiers et de celui de Jobourg qui appartenait aux seconds. Sur le désir du prélat, le chapitre réuni confirma cet accord de son sceau, le sámedi après l'Assomption.

Guillaume était en 1317 au concile, à Rouen, pour les affaires des Templiers.

En 1319, ce prélat voyant que les anciennes chartes, concernant les

fondations faites à sa cathédrale spécialement par Robert, duc de Normandie, et par Guillaume-le-Conquérant, dépérissaient par vétusté et devenaient illisibles, présenta une requête au roi Philippe V pour obtenir le renouvellement régulier de ces titres ; ce qui fut accordé par un acte, dont voici un passage : Dilectus et fidelis noster et Guillelmus Episcopus Constantiensis, quoddam privilegium, sive chartam antiquam Ecclesiæ Cathedrali Beatæ Mariæ Constantiensis concessam, præ nimiâ vetustate tàm in scripturâ quam in membranâ plicis imminutam aliquantulùm vel corrosam, nobis exhibuit ; et eam renovari ac in scripturam novam redigi et à nobis confirmari humiliter postulavit, ne futuris temporibus, propter vetustatem et corrosionem hujusmodi, in bonis suis prædicta posset Ecclesia dispendium sustinere. Dictum privilegium seucharta plurimas possessiones, redditus, redibentias libertatesque et franchisias per antecessores illustris viri Guillelmi Normannorum ducis, illustris Roberti filii, jam dictæ Ecclesiæ Constantiensi collatas et per eum confirmatas et ablatas restauratas, plurimùm etiam per eumdem ducem eidem Ecclesiæ adunctas munificè continebat, prout inferiùs denotantur, etc. (Cartulaire).

La même année, Guillaume de Thieuville consacra l'église actuelle de Montebourg, construite aux frais de l'abbaye. Le procès-verbal de cette cérémonie est transcrit dans les registres de la fabrique de l'endroit.

« Notre évêque accorda, en 1322, des lettres de confirmation de « donation faite à la chapelle de St.-Eutrope et de St.-Taurin, par Jean « d'Orglandes ; du sixième des dixmes du hameau de Rouville dans son « fief de la paroisse d'Orglandes, pour être participant aux prières et « oraisons des chapelains de ladite chapelle de la cathédrale. » (Chartrier de l'évêché).

En 1325, fut souscrit un acte pour augmenter l'obit de Guillaume de la Rochelle (cartulaire).

Trois ans après, « donation est faite par Raoul de la Chapelle et sa « femme au vicaire de la chapelle de N.-D.-du-Puits (1) de la cathédrale, « de trois démaux de froment, *pour fournir une torche de cire allumée*

(1) Il y a dans les deux côtés du transept deux puits d'inégale grandeur. On appelle communément la chapelle sud chapelle du Petit-Puits, et l'autre celle du Grand-Puits ; la première est une des chapelles de la Vierge.

« *pendant les messes chantées devant ledit autel* à leur intention et à « celle de leurs bienfaiteurs. » (Répert. du chart.)

La même année 1328, Geoffroy Duplessis donna au chapitre de Coutances une partie de la dîme d'Orglandes.... à charge de dire une messe du St.-Esprit à son intention tous les ans pendant sa vie, et de célébrer un obit pour son âme après sa mort.

En 1330, « Donation à MM. du chapitre..... parce que lesdits cha- « noines feront célébrer deux messes du St.-Esprit chaque année.... « pendant lesquelles messes seront distribuées 11 livres, dont les deux « tiers pour MM. les chanoines et l'autre tiers pour le bas chœur, selon « l'usage. » (Répertoire).

La même année, « Robert Bertrand a, par sa charte du jour de la « Nativité, donné et aumôné à l'église N.-D. de Coutances et au chapitre « d'icelle 12 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle à prendre « sur les émoluments et revenus de ses marchés et foires de Bricquebec.» (Chartrier. Dossiers de la fabrique de la cathédrale).

Ce fut aussi l'année 1330 que Guillaume et son chapitre firent des statuts dont voici un extrait remarquable :

Universis hæc visuris Guillelmus permissione divinâ Constantiensis episcopus et humile capitulum ejusdem ecclesie salutem in Domino.

. . . . . .

Item ordinamus quòd omnes capellani et clerici chori qui recipiunt denarium in matutinis, Missis et horis, in illis intersint, continuè psalmodient et cantent; nisi cum causâ probabili ecclesiasticâ; nec etiam fabulent; alioquin emolumentum horarum, missarum et Matutinarum..... nullatenùs lucrabuntur.....

Item dicti clerici chori tabulam non sequentes, vel sequi recusantes... emolumento.... privabuntur. . . . . .

Ordinamus quòd quilibet ex vicariis et capellanis perpetuis ecclesie in statu sue capellanie deserviat et resideat in eâdem, prout beneficium suum requirit, nisi cum eo de non residendo fuerit dispensatum. . . . . Item et quòd de cetero in singulis capitulis Assumptionis committetur certis Canonicis, qui dictas vicarias seu capellanias *unà cum ecclesiâ S^ti. Nicolai et capellâ de Marâ* visitent; et si defectus invenerint tàm circà officium quàm in personis quorum correctio

et emendatio ad capitulum spectabit, corripiant et emendent, vel reportent ad capitulum corrigendos..... Item et quòd presbyteri et ceteri de cetero ponendi in chorum..... jurabunt capitulo et cantori libertates et consuetudines et statuta ecclesie approbata..... In choro minor majori deferat..... (Il est parlé plus bas du son de la grosse cloche, campane grosse, comme devant avertir, le mardi et le vendredi, des réunions capitulaires)..... necnon cum predictis statutum est quòd in obitu seu Missâ de Spiritu Sancto pro canonico *dicte ecclesie ad majus altare de cetero celebretur* (Cartulaire B).

Ce fut aussi à cette époque que Guillaume fit un accord avec son chapitre *touchant les réparations de la cathédrale;* il contient douze articles qui reproduisent exactement l'ancienne transaction du XIIIe. siècle, dont nous avons parlé plus haut.

En 1332, « Donation de Pierre Letonnelier, chanoine scholastique.... « pour être fait un obit, dans ladite cathédrale, tous les ans à venir. » (Répert.)

L'année suivante, une autre donation est faite au Chapitre par Guillaume de Nerès d'Agou, *pour l'entretien du luminaire devant N.-D. du Puits.*

Jean de Rautâ et Rauline, sa femme, font, en 1334, une libéralité *pour subvenir à l'entretien des cierges devant N.-D. du Puits* (Extrait d'un ancien cartulaire).

L'année 1336 nous fournit un règlement assez important. Guillaume distribua le Psautier en autant de parties égales qu'il y avait de prébendes dans la cathédrale, afin que chacune de ces parties fût récitée tous les jours, *sans préjudice de l'office chanté à l'église.* Il fut statué en même temps que l'année serait divisée en quinzaines, distribuées entre les chanoines pour la présentation aux bénéfices, en sorte que le chanoine pendant la quinzaine duquel un bénéfice vaquait, était le seul collateur ou présentateur (Apud Trigan).

En 1338, le Chapitre fieffa une maison située auprès de la porte du cloître et de la chapelle St^e.-Anne.

Le troisième cartulaire du Chapitre nous a transmis (voir les extraits de 1781) qu'en l'année 1338 fut approuvé par Guillaume un règlement que les chanoines venaient de faire concernant les clercs et enfants de chœur qu'ils pouvaient choisir pour aider à faire leur office.

Resterait-il encore, après ces faits et tant d'autres qui correspondent à toutes les années de cet épiscopat, quelques doutes sur la perpétuité de la cathédrale? Omettant des actes de 1345 et de 1347 (1), semblables à ceux qui précèdent, je termine par deux citations décisives. Robert avait terminé les chapelles de la cathédrale; le monument étant complet, il se fit autoriser par le roi à l'entourer d'un mur. Qu'a pu faire son successeur pour cet établissement? Guillaume lui-même va nous l'apprendre. « On conserve, dit Trigan (vie manuscrite des Ev. de Cout.), dans les « archives du diocèse, une charte, datée du 24 mai 1341, par laquelle « Guillaume, *reconnaissant entre autres obligations envers Dieu, celle « d'être né à Coutances, d'en avoir été chanoine et ensuite évêque, « fait bâtir le cloître des chanoines autour de l'église, et leur donne « quarante-cinq pieds de sa terre, sur* 15 *de largeur, pour la construc- « tion d'un vestiaire.* »

Ce cloître, détaché de la cathédrale, avait pour but, dit la charte, de conserver les chappes et autres ornements en temps de pluie, et de fournir un grenier pour les grains du chapitre. Cette charte, confirmée la même année par l'archevêque de Rouen (Répert.), suffirait seule pour faire croire que Guillaume de Thieuville n'est pas fondateur de la cathédrale. Aussi n'a-t-on jamais pensé à lui donner ce titre. Le père Dumoustier, dans son manuscrit souvent cité, parle ainsi de cet évêque: Codex manuscriptus sanvictorianus Parisiensis de eo his verbis loquitur: Episcopatum et Ecclesiam decoravit, ut patet in curiâ lapideâ et imagine ex alabastro Beate Virginis Marie: domum episcopalem decoram ædificavit.

Guillaume de Thieuville fut inhumé dans la cathédrale. Son tombeau est dans le sanctuaire, du côté de l'épître, tout près de celui de l'évêque Jean d'Essey.

On reporta aussi son épitaphe sur un carreau de marbre, lorsqu'on fit, au milieu du siècle dernier, le pavé actuel du sanctuaire.

(1) C'est dans une charte de cette année que nous trouvons pour la première fois: Dei et apostolicæ sedis gratiâ Ep. const. (Trigan).

Delin.t L. de Monthuchon et J. B. Lesbaupin — Bachelier lith. — Imp. Lemercier Benard et C.ie

Cathédrale de Coutances

Vue de l'Evêché.

CHAPITRE XV.

Episcopat de Louis d'Erquery et de Sylvestre de la Cervelle.

Nous arrivons à l'époque la plus critique pour la cathédrale de Coutances : c'est la dernière qu'il soit maintenant nécessaire d'examiner. Je veux parler du période rempli par l'épiscopat de deux évêques dont l'un fut témoin des plus grands dégâts qu'ait jamais éprouvés la basilique ; tandis que l'autre fut suscité par la providence pour la préserver d'une ruine complète.

On n'a jamais pu penser à mettre en question si c'est aux soins de Louis d'Erquery que nous devons cet admirable monument de la foi vive et du goût exquis de nos pères. Les guerres et les autres malheurs de tout genre qui désolèrent alors la France et plus particulièrement notre belle province détournèrent même cet évêque de remplir le devoir sacré de la résidence. Il demeurait à Paris, ou bien à St.-Lo de Rouen (Trigan). Nommé en 1341, il mourut en 1371 ; et, depuis 1352 surtout, on ne voit plus d'acte qui prouve qu'il soit venu dans son diocèse, tandis qu'on en trouve plusieurs qui supposent son absence habituelle.

Il n'est donc pas nécessaire d'entrer dans des détails ennuyeux de leur nature, pour établir que la cathédrale ne date pas de cette époque. Ce fut au contraire sous ce pontificat qu'eut lieu cette terrible catastrophe à laquelle M. Gally semblerait attribuer la disparition de tout ce qui pouvait encore rester des constructions de Geoffroy de Montbray. Ecoutons l'honorable antiquaire.

« L'an 1356, peu de temps après la bataille de Poitiers, Geoffroy « de Harcourt vint à la tête de son armée attaquer la ville de Coutances « et s'en empara. La cathédrale, où l'on avait établi garnison, résista à « ses sommations, et il se vit réduit à en faire le siége. Une armée fran- « çaise ne tarda pas à le lui faire lever. Mais, avant cette heureuse « diversion, *ladite église*, dit un historien, *avait été moult endommagée* « *par le siége que nos ennemis mirent devant notre dite église, qui lors* « *était forte, et par les pierres d'engin qu'ils jetèrent.* Il ajoute : *que* « *les dommages étaient tels, que la cathédrale était en voie de choir*

chapiteaux, celle des colonnes elles-mêmes, qui là seulement sont munies d'une arête aiguë ; le genre d'ornementation, le principe générateur de l'ogive, le fini du travail, tout, en un mot, est d'un caractere particulier, tout proclame l'antériorité des autres constructions.

2°. Cette même chapelle conserve des débris assez considérables de ses anciens vitraux ; de ceux-là même où était représenté le fondateur : or, s'ils révèlent la fin du XIVe. ou le commencement du XVe. siècle, on peut et l'on doit, d'après les connaisseurs (Bulletin monumental), rapporter au XIIIe. siècle et peut-être au XIIe. les vitres des trois lancettes du transept nord et quelques-unes des collatéraux du chœur : telles sont les principales vitres des quatre autels les plus voisins de celui de la Vierge, représentant, la première, la vie de St.-Marcouf; la seconde, celle de St.-Lo ; la troisième, celle de St.-Etienne, martyr ; et la quatrième, quelques traits de celle de St.-Jean-Baptiste. La fenêtre de l'autel de St.-Louis-le-Vieux et bon nombre des vitres du chœur sont du même genre. Quelques grisailles du transept et d'ailleurs, surtout du côté du sud, annoncent la même époque. Donc au moins ces parties du monument sont plus anciennes que Sylvestre de la Cervelle (1).

3°. Les chapelles qui accompagnent les collatéraux de la grande nef ont encore aujourd'hui les différents caractères que nous avons vu le XIIIe. siècle leur imprimer : Inscriptions des dotations de Jean d'Essey, bas-reliefs d'Eustache-le-Cordelier ; genre propre aux constructions de Robert de Harcourt, etc. Il n'est pas jusqu'à la belle et spacieuse chapelle de St.-Jean l'évangéliste, qui ne soit évidemment antérieure aux travaux de Sylvestre. J'entrerai dans quelques détails sur cette chapelle.

Etablie au pignon du transept sud, elle lui est unie par deux arcades ogivales autrefois ouvertes. Elle est enclavée entre deux arcs et deux pi-

(1) On pourrait encore ajouter une considération en faveur de l'antiquité du chœur et de ses dépendances : On commença au XIIe. siècle, a dit M. de Caumont, à couronner les corniches avec des rampes en pierres ; et dès le commencement du XIIIe. siècle, ces balustrades devinrent l'accessoire ordinaire des corniches qui terminent les murs principaux. Quelquefois on en remarque trois rangs : le premier, au-dessus des chapelles ; le second surmonte le bas-côté, et le troisième règne autour du grand comble : le plus souvent on n'en voit que deux.

Or premièrement, il n'y a point de semblable balustrade au-dessus des chapelles du pourtour du chœur; secondement, il n'y a qu'une pierre d'attente pour ce genre d'ornement au-dessus des collatéraux ; et autour du grand comble, toujours à l'extérieur, il n'y a qu'un très-simple mur d'appui.

liers butants. Elle s'élance cependant au-delà, à l'est, de la longueur d'une petite et fort élégante apside, qui semble un essai ou une copie de celle du chœur. A l'ouest se présente extérieurement en saillie, au-dessous d'une fenêtre bouchée, une sorte de tombeau dont nous allons bientôt voir l'origine.

Or, cette chapelle offre dans ses ogives, ses embases, ses chapiteaux, etc., le même genre que le principal bâtiment. La partie considérable du pignon du transept comprise entre la voûte de cette chapelle et le sommet de son toit en appentis indique, par le négligé qu'on y remarque et par sa parfaite liaison avec les autres murs de la même chapelle St.-Jean, la contemporanéité du transept et de cet édifice accessoire.

Voici de nouveaux motifs de faire remonter cette chapelle, et partant le transept dont elle est partie intégrante, au-delà des désastres du siège. Elle n'était pas demeurée dans son premier état; on l'avait partagée en deux, il y a quelques siècles, par un mur de refend, qui a été détruit il n'y a que peu d'années. Elle est encore aujourd'hui isolée du transept par deux murs assez massifs élevés successivement en avant des deux arcades d'entrée, de manière à les masquer entièrement. L'un de ces murs disgracieux, dans lequel on voit des ornements et une porte terminée par une arcade à talon, qui décèlent le commencement du XVe. siècle, fut effectivement élevé vers cette époque, ainsi que le mur de séparation dont je viens de parler, pour faire une chapelle du St.-Sépulcre de la moitié ouest de la chapelle primitive. Les fondateurs Jean Lecointe et Tiphaine de Prestelle, son épouse, d'accord avec Bernard Lecointe, frère du mari, étaient incertains sur le choix de l'endroit de la cathédrale où ils devaient construire, en pierres, selon le goût de l'époque, ce nouvel autel. Tout porte à croire qu'ils avaient d'abord pensé à l'établir auprès de la porte dite de l'Evêché, où il y avait autrefois un petit vestibule extérieur. St.-Georges-le-Jeune, dont ne parle ni Robert de Harcourt, ni le Livre blanc, n'avait pas encore son autel dans cette encoignure, où l'on voit, au revers sud du transept, ces peintures à fresque, dont le dessin joint est dû à la complaisance et au crayon exercé de M. Louis de Monthuchon. Ecoutons un moment les fondateurs de l'autel du Sépulcre : . . . . Intendunt unam capellam perpetuam fundare et dotare, construere et ædificare facere in ecclesiâ Constantiensi, prope vestibulum ecclesie præfate vel in alio loco

ipsius ecclesie ad hoc idoneo et decenti Deo propitio ; cum monimentis libri, calicis, etc., dicte capelle congruentium..... hujusmodi licentiâ petitâ et obtentâ.... pro fundatione et dotatione dicte capelle creande et constituende in dictâ Constantiensi ecclesiâ. On se détermina à isoler la partie de la chapelle St.-Jean, dont je viens de parler (1).

Quelque temps après, Messire Jean de Carbonnel, chevalier, seigneur de Cérences et de Montmartin-en-Graignes, gendre dudit Bernard Lecointe, dota la même chapelle, *pro secundâ parte.* « Le quel mu de « dévotion pour la révérence de Dieu, notre père créateur, de sa glo- « rieuse mère, et de toute la cour célestielle, considérant que, en cette « mortelle vie, rien n'est plus nécessaire à vrai chrétien que penser et « mettre devant son enterrement le remède et le salut de son âme; et « aussi que c'est chose sainte et plaisante à Dieu commuter et bailler « choses transitoires et temporelles, pour les pardurables et célestielles ; « à l'honneur et remembrance de la très-glorieuse passion et sépulture de « notre Redempteur J. Ch., l'augmentation du divin service et le salut « de luy et de feue Marguerite Lecointe en son vivant femme dudit che- « valier et de leurs parents et amis ; et aussi pour la grande charité et « amour que lui et ladite feue Dame avaient toujours eue à l'église « cathédrale N.-D. de Coutances, en laquelle ledit chevalier a élu sa « sépulture avec le congié et licence de MM. du Chapitre de ladite « église, en la chapelle du Sépulchre fondée en icelle église cathédrale

(1) Nous avons un acte des vicaires généraux de Philbert de Montjeu, qui constate que les constructions, dont je donne un specimen et qui ont formé la chapelle du Sépulcre aux dépens de celle de St.-Jean, sont antérieures à 1409; car ce titre est de cette même année, et il y est dit : Dictâ capellâ nondùm constructâ nec ædificatâ ipsis conjugibus viam universæ carnis ingressis, relicto præfato Bernardo Lecointe, ipsius Joannis fratre et hærede.... qui cupiens dùm viveret et meritus seminare in terris undé fructum perpetuò recolligere valeat in cœlis, dictam capellam in præfatâ Constantiensi ecclesiâ *in butto* capellæ St.i Joannis evangelistæ construi et ædificari fecerit.....

Ce fut beaucoup plus tard qu'on sacrifia le reste de cette chapelle, pour avoir une sacristie, à laquelle, comme nous l'avons dit, la chapelle du St.-Sépulcre a été de nouveau réunie dans ces derniers temps. C'est en 1679 qu'est conçu le projet d'établissement d'une sacristie commune. On l'exécute en 1686 ; il en coûte cent francs. En 1688, le seigneur évêque réprimande en chapitre les chapelains et autres officiers du bas chœur de ce qu'ils refusent d'observer les réglements de cette sacristie ; il les rend obligatoires sous peine de suspense *ipso facto* (Délibérations capitulaires). Le 17 mai 1698, Mgr. de Brienne rendit une ordonnance portant « que, pour la commodité de la petite sacristie, l'autel de « St.-Jean l'évangéliste, qui y était, serait démolie et transférée à celui des apôtres. » (Répert. du chart.)

« et dotée par deffunt Bernard Lecointe, en son vivant seigneur écuyer « de Tourville, père de ladite Dame.... et considérant que en icelle « chapelle est ensepulturée ladite Dame, confessa de sa pure et franche « volonté avoir donné et aumôné à toujours afin d'héritage, pour luy, ses « héritiers ou ayant cause, pour le temps à venir, à la fondation, dota- « tion et augmentation de ladite chapelle..... la somme de 26 liv. de « rente, etc. »

On voit encore, comme je l'ai dit, en dehors de cette chapelle, du côté opposé à la petite apside, au-dessous d'une fenêtre bouchée, une sorte de grand tombeau qui correspond à l'emplacement ou était *ensepulturée* Marguerite Lecointe et où elle fut suivie par la seconde femme dudit Messire Jean de Carbonnel et par ce chevalier lui-même, lorsqu'il mourut en 1394.

« En cette même chapelle, disait l'abbé de Billy, est en relief le tom- « beau de Messire Jean de Carbonnel, seigneur de Cérences. Sa statue est « à genoux, les mains jointes, à la mode des chevaliers de son temps, « posée sur une élévation de 3 pieds environ. Un peu au-dessous et vis-à- « vis, dans l'enclave de la fenêtre (ouest), est le tombeau de ses deux « femmes dont les figures sont couchées sur l'élévation où elles sont, qui « est de pied et demi de hauteur..... »

Ces monuments funéraires ont presqu'entièrement disparu en 1793. Toustain nous a conservé l'épitaphe latine dudit Messire de Carbonnel; elle confirme la preuve de l'antiquité de la chapelle St.-Jean au-delà du temps de Sylvestre. La voici tout entière : sauf un vers qui manque dans les copies de Toustain que j'ai pu me procurer.

Siste, viator, iter : scriptumque in marmore carmen
Hoc legito; felix, carmine lecto abeas.
Hoc Joannis proavos quondam sacrasse sacellum
Carbonnelli aiunt, muneribusque datum.
Posteà qui, miro fervens pietatis amore,
Atque sequens priscæ nobilitatis iter,
Majores donavit opes; sed plura laturus
Ipse olim à rerum divite dona Deo.
Quatuor hunc reges..... videre cientem
Hostium in adversas prœlia dura manus.

Uxores habuit certo sibi fœdere junctas
Binas, illustri sanguine primogenitas.
Quas quia decertant magè quam dilexerat ille,
Ambas sub tumulo hoc æquus utramque tenet :
Margareta prior cognomine dicta Cointe,
Altera Meurdriaco de genitore sata.
Fecerat hæc Jannam quintâ de prole parentem,
Quæ poterit patrum perpetuare genus.
Cerencis Dominus Parfoureur Dangionisque,
. . . . . .
Carolus is sextus bis septem rexerat annos
Gallorum populos sceptra verenda tenens,
Quùm multis pulchrè factis cumulatus et annis
Cessit ad æternas venerat undè domos.

Ludovicus Dubois, pietate ductus ac paternis vestigiis insistens, hoc præcipui et æterni amoris monumentum ponendum curavit (1).

N'est-il pas certain, d'après cette épitaphe, que Messire de Carbonnel est mort, après une très-longue vie, la quatorzième année du règne de Charles VI, par conséquent en 1394 (2)? Or, si à une époque tellement rapprochée des désastres du siége et qui n'était distante que de trois siècles, de la mort du fondateur de la cathédrale, l'on pouvait dire avec vérité, en parlant de la chapelle où le beau père et l'oncle de M. de Carbonnel avaient érigé un nouvel autel ; *hoc Joannis proavos quondam sacrasse sacellum Carbonnelli aiunt, muneribusque datum*, etc. ; n'est-il pas encore une fois évident, comme il l'est d'ailleurs déjà par le genre des constructions qui ont formé la chapelle du St.-Sépulcre, prise sur celle de St.-Jean, que cette dernière chapelle, considérée dans son ensemble, remonte bien au-delà des travaux de Sylvestre, pour ne pas dire jusqu'aux

(1) On voyait dans cette chapelle plusieurs écussons dont il ne reste que quelques débris. Voici ce qu'en dit Toustain : « Il y a à la vitre un écu écartelé des Dubois et des Carbonnel de Cérences. Contre « le mur on voit un écu d'azur, semé de molettes d'or, au lion de même. On en voit encore un troi- « sième, partie au premier d'azur, au lion d'or — au deuxième aussi d'azur à deux faux adossées d'or. »

(2) Il y a dans quelques copies récentes des mémoires de l'abbé de Billy une erreur de chiffre qui doit être rectifiée par le texte de l'épitaphe, citée d'après le même auteur.

temps de Geoffroy de Montbray que les riches du diocèse aidèrent de leur concours ?

Après cette digression, qui m'a paru utile, concluons en disant que, sauf la Cerclée, toute la ceinture de chapelles qui entoure la basilique, moins quelques restaurations accessoires, remonte au-delà du siége de 1355 ; qu'il doit en être de même du principal corps de bâtiment, que les assiégeants pouvaient plus difficilement atteindre et qui d'ailleurs conserve encore, comme je l'ai dit en commençant, les caractères primitifs désignés dans le livre noir du chapitre de Coutances. Je ne pousse pas plus loin ce genre de preuve : il ne peut être parfaitement clair pour ceux qui n'ont pas sous les yeux la basilique. Interrogeons de nouveau l'histoire et les archives diocésaines.

Les assiégés ayant été heureusement délivrés, de l'aveu de tous nos historiens, par l'armée de secours, il faut bien que la cathédrale n'ait pas été incendiée alors ou qu'elle ne se soit pas écroulée sur ceux qui s'y étaient réfugiés. Mais n'a-t-elle pas péri bientôt après, à la suite des dégâts faits par les ennemis? Non, certainement non. Quand le monument lui-même ne parlerait pas en notre faveur, comme nous venons de le voir, la tradition élèverait la voix. J'en tire une preuve irréfragable du document même donné par M. Gally comme péremptoire dans le sens de son opinion. Ce n'est point, comme cet honorable antiquaire semble le penser, un historien qui parle, mais bien le roi de France, qui répond à l'humble supplique de l'évêque et de tout le clergé de la cathédrale. Ces MM. demandaient d'être exemptés de concourir à certaines charges de la ville épiscopale, à raison des dépenses qu'ils avaient été obligés de faire pour réparer leur église. Ils étaient donc intéressés à faire valoir toute l'étendue de leurs sacrifices, et par conséquent à ne rien dissimuler du mal. Or, la charte royale va nous apprendre quel tableau le clergé de Coutances faisait en 1402, des désastres du siége.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, au bailly du Cotentin « ou son lieutenant, salut.

« Reçu avons l'humble supplication de nos bien-aimés l'évêque, « chantre, chapitre, chapelains et clercs de l'église de Coutances, con- « tenant; que comme icelle église de Coutances ait été anciennement « fondée par nos prédécesseurs et autres de grandes rentes et revenus

« assis tant sur maisons et manoirs comme autres possessions en la ville « et faux bourgs d'icelle ; les quels pour le fait de nos guerres et la clôture « de la ville sont diminués à plus de la moitié ; voir les trois parts ; et « tant que de présent, tant pour l'occasion de ladite clôture, comme « des dictes guerres, qui pour long-temps y ont duré, et jusqu'à nos « guerres que Cherbourg fut mis hors des mains de nos ennemis ; pour « les guerres aussi et pour la fortification de ladite ville, les habitations « et manoirs dudit chapitre ont été abbatus et démolis, et les matières « converties en la cloison de la fortification de ladite ville, et ne seraient « pas refaits pour cinquante mille francs, dont ils n'eurent aucune re- « compensation de nous ni d'autres..... *Et encore à iceux suppliants ou « à aucun d'eux ait convenu faire et supporter moult grands frais et « dépens et mises pour réparer et soutenir la dicte église, la quelle « pour le fait des dittes guerres et durant icelles avait été endommagée « et moult empirée en plusieurs lieux, et tant que pour le siége que nos « dits ennemis mirent devant notre ditte église, qui pour lors était « forte, et laquelle se tint et demeura toujours en notre obéissance, « et les pierres d'Engins, qu'ils jettèrent pour icelle prendre et avoir, « et a été en voie de choir en ruine, si ni fussent les grandes répa- « rations et amendements que y ont depuis fait faire continuellement « iceux suppliants, ou aucuns d'eux, et anciennement et mesmement « ou autrement.*

« Donné à Paris le 15e. jour de juillet, l'an de grâce 1402, et de « notre règne le 22e. (Gallia Christiana).

Le texte n'a pas besoin de commentaire. Il est clair que la basilique ne tomba pas, même par suite du siége, *pas plus que dans les guerres antérieures, qui l'avaient seulement endommagée et moult empirée en plusieurs lieux*, puisqu'à la date précitée l'évêque et les chanoines, résumant et faisant valoir tout le mal, se bornaient à dire qu'elle avait été *moult endommagée et empirée*. Ils déclarent même implicitement qu'elle ne s'écroula pas, mais qu'elle eût été seulement *en voie de choir*, s'ils n'y eussent fait et n'eussent continué d'y faire *de grandes réparations et amendements* (1).

(1) On ne sera pas étonné de la longueur des restaurations et de l'étendue des sacrifices, quand on considérera ce qu'on a dépensé aussi chaque année depuis près d'un demi siècle et ce qui reste encore à faire par suite des dégradations révolutionnaires.

Aussi Sylvestre prenait possession à la fin de 1371, et dès 1372 et 1375 il tint deux synodes dans lesquels il confirma les anciens statuts du diocèse, auxquels il ajouta quelques nouveaux articles. On lit dans les derniers ce passage tout-à-fait concluant : fuit statum quòd omnes curati ecclesiarum in ecclesiis suis benignè procuratores et breviculos *pro reparatione ecclesie Constantiensis*. Omnia et singula debita episcopalia et fabrice nostre Constantiensis ecclesie receptoribus nostris ad hæc deputatis solvantur. Il n'est question, comme on le voit, que de réparations. Voilà pourtant encore un des principaux témoignages invoqués par M. Gally !

« En 1376, le dimanche avant la Toussaint, Pierre Lesage, bachelier « ès lois et licentié en droit canon, donnoit aux chapelains et clercs de « la chapelle de la Cerclée en l'église cathédrale (1) cinquante sous tour- « nois, dont 30 sous à employer pour deux cierges allumés dans ladite « chapelle, pendant les Messes de la Vierge, et 20 sous pour deux obits « à célébrer dans la même chapelle chaque année. » (Répert. du chartr.)

Deux ans plus tard il fit élever et il dota, dans le transept nord, au revers du dossier des stalles, sous l'arcade même du dôme, un autel en l'honneur de St^e. Agathe. Donc ce magnifique dôme était demeuré debout. N'eût-il pas été impossible de le réédifier, avec ce qui en dépend, en si peu d'années ?

Sylvestre avait donné des statuts généraux à son clergé ; il voulut en donner aussi à ses chanoines en 1377. Ils furent arrêtés dans le chapitre général de l'Assomption. J'en citerai quelques extraits, qui suffiront pour faire ressortir que tout était dans un état normal et pacifique : on signale et on réprime quelques abus dans le service intérieur de la cathédrale. Quia igitur pro cultu divino in nostrâ Constantiensi ecclesiâ ad laudem Dei et devotionis populi augmentum debitè peragendo, vitia personarum chori dicte ecclesie extirpando, virtutes inserendo, excessus corrigendo, moresque reformando, vidimus in antiquis libris et novis per predecessores nostros plura salubriter instituta, quorum aliqua nullatenus per lapsum præmissorium et alia strenuè sint servata ; ideò nos..... in generali capi-

(1) Il y avait d'après le livre noir et le livre blanc un autel de la Vierge, avant la construction de la chapelle actuelle, au même endroit, dans le genre des autres de l'apside. Peut-être du reste la chapelle actuelle était-elle terminée ou sur le point de l'être dès 1376.

tulo Assumptionis B. Mariæ Virginis, deliberato inter nos maturo concilio in modum qui sequitur duximus statuendum.....

Canonicus futurus et recipiendus in dictâ ecclesiâ infra tres annos à tempore receptionis ipsius unam cappam sericam valoris ac pretii decem librarum ecclesie predicte solvat et dimittat seu decem libras Thuronenses.....

Item..... statuimus quòd omnes capellani et clerici chori, qui recipiunt denarium et emolumentum aliquod in matutinis et horis in illius intersint continuè psalmodiam et cantum, nisi cum causâ probabili vel necessariâ..... ut citiùs tamen potuerint ad horas, missas et matutinas revertentur, nec etiam fabulent, alioquin emolumentum hore, misse, vel Matutine..... nullatenùs lucrabuntur.

Item demùm in capellaniis et vicariis perpetuis ecclesie, per vicarios et capellanos sepiùs defectus considerantes, ordinamus quòd quilibet in statu sue capellanie deserviat..... statutum est quòd quilibet de choro, capitulo et singulis canonicis exhibeat obedientiam debitam cum honore, reverentiâ..... maximè in choro, minor majori deferat, etc. Ce n'est que six ans après son avènement au siége pontifical que Sylvestre parle ainsi.

En 1379, Pierre Sauvage et son épouse reconnaissaient, en audience à St.-Sauveur-Landelin, devoir, au profit de M^tre^. Jean Meslin, comme chapelain de la chapelle St^e^.-Marthe à la cathédrale, six boisseaux de froment, un pain et une geline. (Répert.)

Voici comment s'exprimait le Chapitre l'année suivante (1380) : Universis hæc visuris humile capitulum ecclesie Constantiensis salutem in Domino. Noveritis quòd nos, pensatâ nostrî et ecclesie nostre utilitate, tradidimus et concessimus Colino Labbey, quamdam plateam continentem sexdecim pedes jungentem ex uno latere muro claustri nostre dicte ecclesiæ, versùs partem meridionalem..... pro edificando ibi mansionem seu habitationem. (Chart.)

Nous trouvons, en 1381, la fondation de deux obits par Guillaume Normand. Sylvestre sanctionne une nouvelle fondation faite par Pierre Lesage, dans la chapelle où il avait érigé dès 1378 l'autel St^e^.-Agathe. Je ne cite qu'une partie de la charte ; je copie littéralement.

Silvester Dei et sacrosancte Sedis apostolice gratiâ Constantiensis epis-

copus dilecto in Christo nostro Magistro Petro Sapienti clerico licentiato in Decretis et baccalaureo in legibus salutem in Domino sempiternam. Cùm tu de salute anime tue propriâ cogitans et cupiens terrena pro celestibus et transitoria pro eternis felici commercio commutare ad honorem Dei et gloriose beate Marie Virginis matris ejus totiusque curie celestis et ad honorem omnium sanctorum et sub vocabulo eorumdem spirituali divinique cultûs augmentum pro benefactorum tuorum, tuî et parentum tuorum et aliorum Christi fidelium pro quibus teneris animarum salute in nostrâ ecclesiâ Constantiensi satis prope capellaniam Sancte Agathe per te nuper ibidem fundatam unam capellaniam Deo propitio perpetuò fundare de novo et eam sufficienter dotare nostrâ tamen licentiâ super hoc et venerabilium et discretorum virorum capituli nostri in dictâ ecclesiâ habitâ et obtentâ pariter et assensu et emere ac acquirere seu redimere quamdam decimam cum fructibus et emolumentis ipsius à nobili viro Joanni de Sancheyo scutifero Domino temporali de Sancheyo in parochiâ de Sancheyo situatam satis prope Constantiam..... nobisque supplicandis humiliter et devotè quatenùs tibi fundandi et construi faciendi et etiam de novo erigendi hujusmodi capellaniam omnium sanctorum perpetuam in dictâ ecclesiâ et loco superiùs designato (1)..... Volentes et ordinantes tibique etiam concedentes de consensu et assensu dicti capituli nostri quòd jus patronatûs dicte capellanie omnium sanctorum et presentandi ad eamdem quotiescumque vacare ipsam contigerit ad capellanum capellanie Sancte Agathe predicte et ad nos vicissim et alternis seu alternatis vicibus..... Ita tamen qui primò instituendus in eâdem nominabitur et nominari poterit per dictum scutiferum nobis tamen per dictum capellanum Sancte Agathe presentandum..... Anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo secundo die octavâ mensis februarii.

Voici un autre acte de l'année suivante; il n'est pas moins important. J'extrais aussi de la charte même. Il suppose évidemment qu'on chantait alors des messes tant au chœur qu'au dehors du chœur de la cathédrale.

In nomine Domini, amen : Universis presentes litteras inspecturis offi-

(1) Les anciens petits autels de la cathédrale, dont un certain nombre subsistent encore et sont en réparation, étaient en général en carreau de Caen, très-simples et de forme variée.

cialis Constantiensis habentes inter cetera potestatem et mandatum speciale ad infra scripta à reverendo in Christo patre ac domino Episcopo S. Miseratione divinâ Episcopo Constantiensi nobis vive vocis oraculo datum concessum et commissum ac attributum et humile capitulum ecclesie Constantiensis salutem in Domino.

Cùm lis, discordia seu controversia moveatur seu moveri possit inter prefatum venerandum episcopum ex unâ parte et nos capitulum predictum ex alterâ occasione *cujusdam misse defunctorum pro salute anime Johannis Billouet defuncti altâ voce et cum notâ extra chorum dicte ecclesie celebrari consuete in dictâ ecclesiâ Constantiensi immediatè post matutinas dictas in dictâ ecclesiâ* quâlibet primâ die veneris cujuslibet mensis anni cujuslibet à nobis capitulo asserentibus hujusmodi Missam non debere celebrari *ut prefata* nisi de licentiâ Dom. Reverendi episcopi ac humilis capituli consensu : episcopo verò venerando patre asserente hoc fieri posse de licentiâ et assensu episcopi absque licentiâ et assensu nostro..... super omnibus premissis et singulis pro bono pacis et evitando litium.... expensas, ad pacem et concordiam invicem decrevimus in modum qui sequitur videlicet quòd dicta missa pro salute anime dicti Billouet celebrari tolerabitur prout fuit hactenùs jamdudùm et dici et celebrari tolerata ac consueta et quòd de cetero aliqua missa hujusmodi cum notâ ante altare extra chorum dicte ecclesie celebrari nullo modo poterit ordinarii absque licentiâ, consensu et assensu ipsius Reverendi patris et nostrî pariter expressè petito et obtento. . . . . .
. . . . . .
. . . . . *In magno capitulo ecclesie Constantiensis horâ capituli consuetâ pluribus canonicis ibidem ad sonum campane capitulariter congregatis et capitulum facientibus* ann., mense, die, indictione et pontifice predictis (30 novembre 1384).

Pierre Le Sage redouble de zèle pour faire de nouvelles donations. Il fonde une messe haute après matines le premier mercredi de chaque mois *hors le chœur*, pour MM. du clergé de la cathédrale défunts et pour lui-même. C'est peut-être ce qui donna lieu à la transaction entre l'évêque et le chapitre, que nous venons de voir. Il fait aussi une donation au petit collége de la cathédrale pour la célébration d'une messe dans la chapelle de Ste.-Agathe. Enfin il fonde dans l'embrâsure même de la porte dite de

l'évêché, où l'on voit encore sur les murailles des restes de peinture, la chapelle St.-Lo. J'ai sous les yeux la charte qui prouve ce fait; elle ressemble à celle que j'ai déjà citée. En voici un passage:..... Itèm quòd Capellanus dicte Capellanie teneatur infra dictum chorum seu processionem horâ debitâ et ibidem cantare et legere continuè secundùm quòd servitium requirit absque exitu seu translatione, nisi de licentiâ senioris Canonici tunc presentis qui justis causis mediantibus et non aliter.... poterit dispensare: item et quòd dictus Capellanus dicte Capellanie in horis matutinis prime et in missâ beate virginis matutinarum cotidianâ dicte ecclesie quâlibet die interesse personaliter teneatur et debeat et mulctari et etiam si in aliquo deficiat mulctari et puniri eisdem modis et formis quibuscumque in dictis horis dicte ecclesie qui habent et percipiunt quinque denarios quotidiè in dictis horis interessentibus seu interesse debentibus in ecclesiâ supradictâ, etc..... Datum et concessum.... consensu unanimi in nostro magno capitulo.... Anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo quarto.

L'année 1384 nous fournit un autre fait important, rapporté par Dumoustier. Voici comment cet auteur s'exprime: Richardus de Caumont, Prior XVI, alii XIX, sancti Laudi Rothomagensis à Sylvestro Constantiensi episcopo benedictus est, prout dictus episcopus in suâ chartâ super eâ re confectâ sic testatur..... Sylvester permissione divinâ Constantiensis episcopus salutem in Domino. Notum facimus quòd nos anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo quarto, die dominicâ quâ in sanctâ Dei ecclesiâ cantatum fuit *vocem Jucunditatis, in nostrâ Constantiensi ecclesiâ, sacra missarum solemnia favente Domino in pontificalibus peragentes*, dilecto nostro venerabili *prelato* Richardo Religioso sancti Laudi Rothomagensis exemptionis et diecesis nostre Constantiensis, etc.

(Trigan nous apprend que Pierre Leroy, abbé de Lessay, et Jean d'Aubigny, abbé de St.-Lo à St.-Lo, étaient présents).

Ce fut encore en 1384, que Sylvestre approuva la fondation des chapelles St.-Georges (dit le jeune), et St.-Christophe, faite à un même autel, par Jehan de Siffrevast ou de Chiffrevast, écuyer du roi, chambellan du duc de Bourgogne (fils de France), capitaine et gouverneur de la ville et du château de Valognes (Gallia Christiana: M. de Gerville sur les anciennes familles du Cotentin). Il y avait, au témoignage de Tous-

tain, dans cette chapelle, deux écussons, dont on voit encore les traces, l'un bandé d'argent et de sable de six pièces, et l'autre échiqueté d'argent et d'azur.

Or, d'après Du Moulin, le premier écusson doit être celui de Jean de Siffrevast. J'avais soupçonné que l'autre pouvait être celui de sa femme et que ces deux personnages étaient sans doute ceux-là mêmes qui sont représentés à genoux dans l'antique fresque qui orne cette chapelle. Des renseignements qui m'ont été fournis par le jeune et habile archiviste de notre département, M. Dubosc, ont changé ces dernières suppositions en certitude. 1°. Des titres déposés aux archives départementales et dont j'ai maintenant la copie prouvent que l'épouse de Jehan de Chiffrevast était Guillotte de la Houssaye. 2°. Il est constant d'ailleurs que les armes de cette dernière sont échiqueté d'argent et d'azur. 3°. Guillotte est un diminutif de Marguerite. 4°. La fresque même reproduit les armes de ces deux familles. 5°. Les deux époux sont dans l'attitude ordinaire des fondateurs ; ils sont présentés, d'après l'inscription qu'on lit encore au bas de cette fresque, Jean de Chiffrevast, en costume convenable, par Ste.-Catherine et par *St.-Jean*, et Guillotte ou Marguerite de la Houssaye par Ste.-Magdeleine et Ste.-Marguerite.

Si, comme on ne peut en douter, telle est l'origine de la fresque dont il s'agit, et qui est reproduite dans ce mémoire, quiconque connaît la cathédrale de Coutances conclura de la date de cette peinture que ni le dôme, ni le chœur et leurs dépendances n'ont dû périr dans le siége dont nous venons de parler : on n'eût pas eu le temps de les reconstruire.

On tirerait de semblables inductions des dons faits au chapitre en 1394 par le même gouverneur de *Valloingnes*. Mais j'en ai dit assez pour qu'il ne reste aucun doute sur la période que nous venons d'examiner et sur la suivante.

Peu de temps avant sa mort, le 25 novembre 1385, « Sylvestre donna « à MM. du chapitre la place du cimetière, devant le portail de la cathé- « drale, et les maisons et masures qui entouraient cette place ; à condition « qu'ils feraient élever une croix pareille à celle qui était alors devant le « portail de la cathédrale de Bayeux, et qu'ils feraient enclore ladite « place d'un mur, suivant les bornes qui étaient apposées. » (Répert. du chart.)

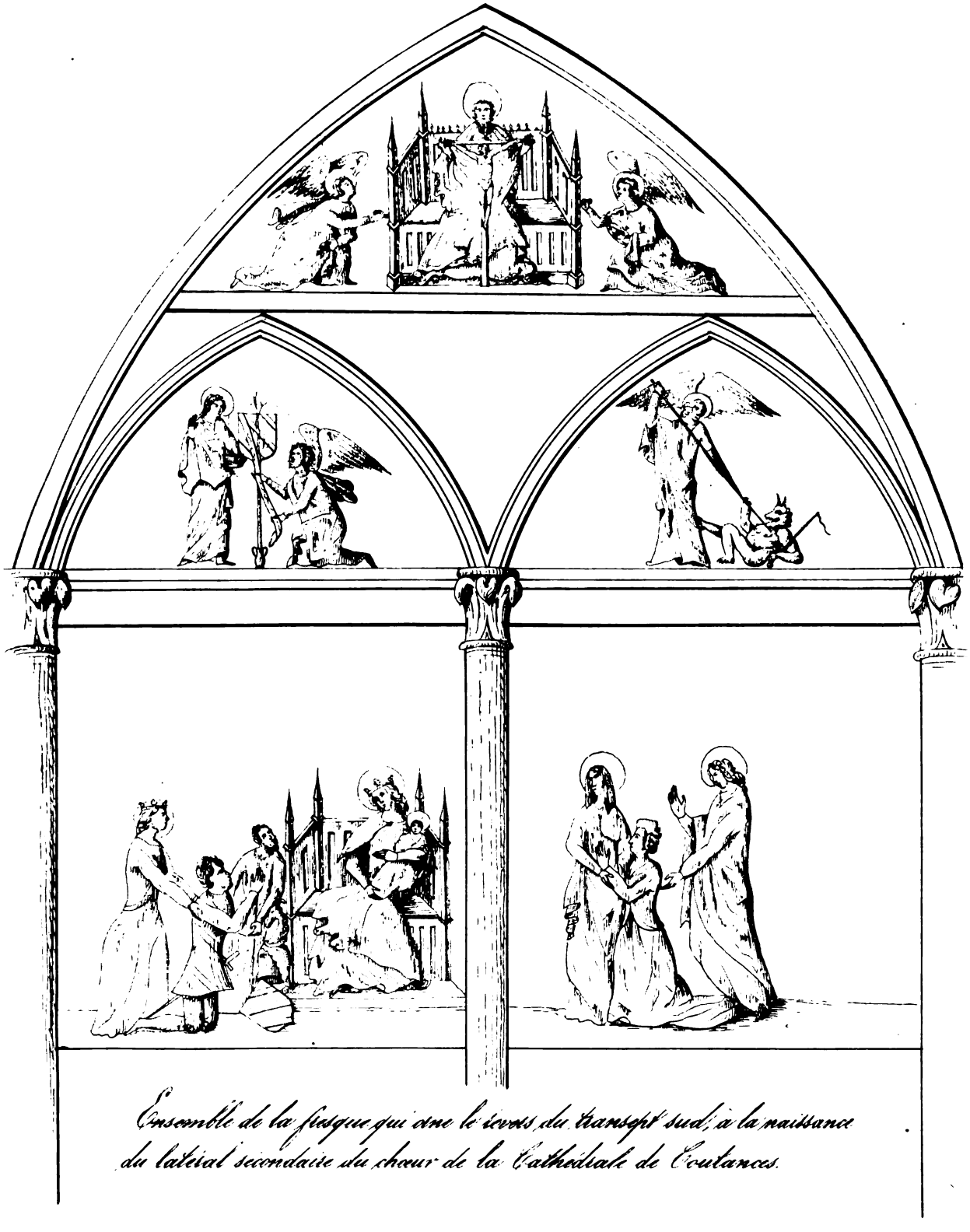

Ensemble de la fresque qui orne le revers du transept sud, à la naissance du latéral secondaire du chœur de la Cathédrale de Coutances.

L'ensemble de ces derniers faits, les dates antérieures gravées par les arts sur toutes les parties de la basilique, autres que la chapelle de Sylvestre, qui prouve elle-même en notre faveur, les expressions du roi de France en 1402, celles de Sylvestre en 1377 : tout en un mot se réunit donc pour proclamer que ce digne prélat n'a évidemment été que le restaurateur de notre cathédrale.

CHAPITRE XVI.

Je ne m'arrêterai ni à l'épiscopat de onze mois de Nicolas de Tholon, ni même à celui de son successeur Guillaume de Crèvecœur, qui siégea depuis le 17 décembre 1387 jusqu'en 1408. Ce dernier, comme on a pu le voir par les pièces citées plus haut, continua les réparations de la cathédrale. Il fit exécuter, peut-être donna-t-il, plusieurs vitres. Il termina vraisemblablement la restauration du grand portail (1) et celle de la voûte voisine qui avait souffert par suite de l'attaque des assiégeants dont l'énergie devait être concentrée vers la principale entrée. Trigan nous dit, dans sa vie inédite de nos évêques : « Guillaume de Crevecœur « portait de gueule aux trois chevrons d'or ; ses armes se voient encore, « ainsi que me l'a fait remarquer M. de Vaudome, en quatre endroits « de la cathédrale de Coutances : 1°. En la voûte de la nef ; à la

(1) Des réparations importantes, dont j'ai les détails, furent faites surtout à cette partie de la basilique, au milieu du XVII°. siècle. C'est à cette époque qu'il faut rapporter la restauration du portail ou porche sud, qui a, dans son ornementation, un caractère différent du reste de la cathédrale, et celle, moins considérable, de la chapelle Ste.-Anne. Les chanoines soutenaient dans leur interminable procès contre le Sgr. évêque Claude Auvry, « que depuis la transaction du chapitre avec Jean « d'Essey, les seigneurs évêques en ont toujours disposé à leur volonté en faisant aucunes fois « recevoir les revenus de ladite fabrique par les fabriciens ; mesnagers et receveurs particuliers : les « autres fois l'ont fait recevoir conjointement avec le revenu de l'évêché ; et sur le total dudit « revenu ont toujours fait toutes les réparations grosses et menues de ladite église..... Comme aussi le « seigneur Auvry, ayant composé avec le seigneur de Matignon, évêque son devancier,.... pour « toutes les réparations nécessaires à ladite cathédrale, maison épiscopale, etc..... pour ce faire lui a été « payé par les agents dudit sieur de Matignon la somme de 14000 livres..... *Il a commencé à faire « travailler à la grande tour ou pyramide de ladite église par devers St.-Pierre, de laquelle une « tourelle ou fillette avait été abattue par l'impétuosité des vents, et par sa chûte avait ruiné « le grand portail de ladite église du même côté de St.-Pierre, lequel portail a été refait à la « diligence dudit sieur Auvry en exécution de ladite composition, lequel a fait apposer ses « armes à la voûte dudit portail.* » (On les y voit encore).

Interrogatoire en exécution d'une sentence des maîtres des requêtes.

« vitre de la chapelle de St.-Louis-le-Jeune (construite par Robert de Harcourt); en une autre vitre de la chapelle qu'on nomme la Cerclée (de la Vierge), et enfin dans la chapelle St.-Sébastien. » Il est probable que ces armes devaient être à la voûte de la grande nef, auprès du portail; peut-être à la travée qui est au-dessus de l'orgue : à cet endroit, l'ornement de la clef de la voûte est détaché. C'était nécessairement là ou aux deux travées suivantes, qui se sont écroulées depuis la révolution et ont été reconstruites assez imparfaitement. Le reste de la voûte n'a en effet éprouvé aucun changement depuis Trigan, et nous n'y voyons point les armes en question.

Conclusion.

Je m'arrête : je regarde ma tâche comme remplie ; il ne peut en effet y avoir de doute sur la perpétuité de la cathédrale depuis l'épiscopat de Sylvestre jusqu'à nos jours. Outre que les motifs péremptoires que j'ai tirés du monument même considéré à cette époque critique revivraient dans toute leur force et se grossiraient en traversant les temps qui nous en séparent; les délibérations capitulaires de plusieurs siècles, conservées jusqu'à présent, la belle collection des comptes annuels du chapitre, les visites officielles des chapelles par les chanoines, les prises de possession des divers titulaires, les procès séculaires du chapitre contre les évêques concernant les réparations mêmes de la basilique, nous offriraient des moyens irréfragables de prouver jour par jour et l'identité du monument et la nature, souvent même le prix des travaux intérieurs et extérieurs qui y ont été exécutés. J'ai parcouru dans les sources tous ces détails historiques, indiqués avec scrupule par l'habile correspondant des auteurs de Gallia Christiana, M. l'abbé Pouret, et aussi dans l'analyse remarquable qu'il a faite des délibérations capitulaires de trois siècles. Je pourrai publier plus tard ce précieux manuscrit qui est en ma possession. Il en sera peut-être de même des détails des diverses réparations de quelque importance de notre cathédrale. Je m'écarterais de mon plan et je fatiguerais le lecteur en les donnant dans ce mémoire, déjà trop long.

Je crois avoir démontré 1°. que, si les églises ogivales n'ont paru en foule

RL 4

J. B. Lesbaupin del

Imp Lemercier Benard et Cie

Cathédrale de Coutances

Collatéraux du Chœur, partie Sud.

qu'à la fin du XIIe. siècle et dans le XIIIe., et que, si celles de ce genre, sans date certaine, qui n'ont pas encore revêtu le style flamboyant, doivent plus vraisemblablement se rapporter à ces époques, la force de l'analogie ne saurait, dans l'espèce, détruire les faits, peut-être plus nombreux qu'on ne les suppose, de constructions ogivales plus anciennes; 2°. qu'une première lenteur dans le perfectionnement et dans la propagation du genre peut s'expliquer par la longueur même de semblables travaux et par les circonstances propres à ces temps reculés, où les communications et les rapports étaient difficiles; 3°. que des exemples viennent appuyer ces hypothèses plausibles.

Nous avons vu ensuite, même dans les basiliques en plein cintre, de l'XIe. siècle, témoin la nef de Bayeux, le fini du travail, la richesse des ornements, quand tel était le goût des fondateurs, briller à côté de monuments contemporains qui ne nous offrent que la massive simplicité des constructions de Guillaume (1). Nous avons cru trouver en partie dans l'humble ferveur des moines de l'époque la solution des objections tirées des monastères. La pensée d'élever une église entière dans le genre ogival existait d'ailleurs dans les contrées dont les Normands faisaient alors la conquête sous la bannière des fameux Tancrède. A la vérité cette ogive n'était pas ce qu'elle est dans la cathédrale de Coutances; mais l'idée mère était toujours là : l'ogive était dès lors généralisée dans des basiliques auxquelles le ciseau normand a profondément imprimé son cachet. Et si dans ces contrées lointaines ce style est demeuré stationnaire même après qu'il était devenu si parfait chez nous, les sceaux, dans lesquels l'architecture des différents âges est toujours venue se refléter, nous montrent l'ogive même en lancette, enfantée ou du moins reproduite dès avant l'XIe. siècle par le génie fécond des artistes français. Ne dirait-

(1) On sent tous les jours la nécessité de reculer l'époque de l'introduction de l'ogive en France. M. Godard qui a fait une étude spéciale et éclairée des monuments de l'Anjou, disait récemment au congrès scientifique tenu dans la capitale de cette province : « *Si l'on s'en rapporte aux chartes*, la cathédrale « de St.-Maurice fut fondée de 1030 à 1040, et les voûtes furent élevées en 1050. Cependant l'édifice, « *d'après ses caractères architectoniques*, ne peut se rapporter qu'au XIIe. siècle.... M. de Quatre- « Barbes soutient la date de 1040.

Je cite ce passage, qui est sous mes yeux au moment où les dernières feuilles de mon mémoire sont sous presse, pour faire sentir la nécessité de soumettre les théories aux chartes, et combien ce que je crois avoir démontré résout de difficultés.

on pas d'ailleurs que, dans ce même XIe. siècle, nos architectes Normands semblaient vouloir lutter avec la hauteur des cieux, en élevant ces majestueuses églises de bénédictins, dont la date n'est pas contestée?

Ne trouvons-nous pas dans ces faits tous les éléments de l'heureuse conception de notre cathédrale, dont l'élégante et régulière simplicité accuse la fraîcheur et la jeunesse du genre? Et toutes ces vraisemblances ne prennent-elles pas la plus grande force de ces rapports continuels des nouveaux Normands avec la mère-province, du voyage de Geoffroy de Montbray dans ces pays éloignés, et de cette circonstance, que les Tancrède ont sans doute tenu à honneur d'être les principaux fondateurs de la cathédrale qui abrite leur berceau? L'église de Mortain, les cathédrales de Séez, de Bayeux et de Chartres, ne sont-elles pas venues fortifier notre système; (1) et les sceaux des prélats Normands ne nous ont-ils pas révélé combien les arts étaient relativement avancés et combien l'ogive était belle et répandue au XIIe. siècle dans notre religieuse province? Ne trouverait-on pas dans nos traditions le moyen de concilier l'opinion de ceux qui attribuent aux croisades l'introduction de l'ogive en France, avec celle des antiquaires qui soutiennent qu'elle est un produit indigène du nord de l'Europe?

Et toutes ces possibilités et ces vraisemblances sur la date de notre cathédrale ne se sont-elles pas changées pour nous en certitude, quand nous avons vu cette basilique offrant encore aujourd'hui les traits nombreux conservés dans une charte contemporaine, dont la lecture enchante par le naïf enthousiasme du témoin oculaire? Les caractères qu'il assigne à la basilique de l'XIe. siècle, et que je me suis attaché à faire ressortir dans mon mémoire, conviennent si bien à celle que nous avons sous les yeux, qu'il est impossible de ne pas reconnaître l'évidence de l'identité. Nous avons fait jaillir du monument même l'impossibilité de constructions lentes appartenant à plusieurs siècles et qui auraient renouvelé radicalement tout le premier travail. Nous avons d'ailleurs constaté, en suivant pas à pas les siècles et en scrutant la tradition jusque dans ses plis les plus cachés, qu'aucun évêque n'a depuis effectué la reconstruction générale de la

(1) Si ces églises à peu près contemporaines, d'après les chartes, ont toutes été réédifiées, il faut aussi les supposer toutes contemporaines dans la nouvelle comme dans la première construction!

cathédrale de Coutances, mais qu'elle a constamment été livrée au culte. Si le mot de fabrique se fait entendre une fois, au XIIIe. siècle, une foule de faits et des documents précis nous apprennent qu'il est impossible de supposer alors une réédification entière; mais qu'on y ajoutait seulement quelques chapelles qui confirment elles-mêmes l'existence antérieure du principal monument. Que n'avons-nous pu dérouler cette masse d'actes qui dessinent si nettement les temps de calme où les cérémonies saintes y suivaient leur cours régulier, et tant de faits qui mettraient d'ailleurs dans un nouveau jour cette vérité, qu'aucune crise n'a nécessité autre chose que des réparations! Le XIIIe. siècle et les siècles suivants, imprimant successivement leur sceau sur quelques-uns des accessoires de notre cathédrale, ont constaté qu'ils n'ont fait que passer devant elle en l'admirant. Je n'ai rencontré dans mes recherches aucune pièce, aucun acte qui fasse objection contre ce système complet qui présente tous les caractères de la vérité. J'ignore si ma conviction sera partagée par mes maîtres et mes juges dans une science que j'ai peu cultivée. Quant à la mienne, elle demeure parfaite sur le fait local que j'ai essayé d'approfondir et auquel j'ai entendu me borner exclusivement : laissant à d'autres membres de notre Société le soin d'explorer les manuscrits qui concernent les monuments remarquables, qu'ils ont aussi sous les yeux. C'est le moyen d'établir de plus en plus l'archéologie sur ses véritables bases. Il ne restera encore à l'incertaine analogie que trop de monuments à classer.

J'oserai, en terminant, émettre le vœu que de nouvelles statues des Tancrède, semblables autant que possible aux anciennes, attestent et perpétuent la juste reconnaissance de leurs compatriotes, et qu'une statue soit aussi un jour élevée à la mémoire de l'illustre et immortel Geoffroy de Montbray.

ERRATA.

Page 22, lignes 25 et 26; au lieu de *les plus anciennes*, lisez *les moins anciennes*.
Page 24, ligne 18, *au milieu de la cathédrale*, lisez *au milieu du chœur de la cathédrale*.
Page 28, ligne 37, *Lemarquotel*, lisez *Lemarquetel*.
Page 29, ligne 24, *Luxoviensis*, lisez *Lexoviensis*.
Page 32, ligne 30, *munerium*, lisez *manerium*.
Page 36, ligne 27, *februrarii*, lisez *februarii*.
Page 38, ligne 6, *fondement*, lisez *fondements*.
Page 46, ligne 26, *Auvrey*, lisez *Auvry*.
Page 48, ligne 9, *conquereret*, lisez *conquereretur*.
Page 50, ligne 29, *inutiles*, lisez *mutilées*.
Page 56, ligne 31, *Roger*, lisez *Richard*.
Page 69, ligne 28, *l'aile sud*, lisez *l'aile nord*.
Page 71, ligne 6, *Richard de Croillier, capitaine*, lisez *Richard de Creuilly, chevalier*.
Page 74, ligne 16, *libras*, lisez *libros*.
Page 77, ligne 18, 1141, lisez 1241.
Page 85, ligne 20, *Quoi qu'il en soit, etc.*, jusqu'à ces mots *dans ce laps de temps* inclusivement, lisez : Quoi qu'il en soit des motifs qui précèdent, une date précise de 1293 rend évident que c'est tout au plus une copie de l'ordo de Jean d'Essey, revu et augmenté. L'original datait vraisemblablement de 1260. Des notes historiques qui se trouvent à la fin de cet Ordo ou Bref perpétuel, et qui ne sont nullement tronquées, du moins quant aux années 1257, 1258 et 1259, donnent les événements mémorables de ces trois années, sans rien signaler comme arrivé à notre basilique dans ce laps de temps. M. de Gerville, etc.
Page 87, ligne 13, *interpositá vel factá*, lisez *interposita vel facta*.
Page 97, ligne 32, *Ludocici*, lisez *Ludovici*.
Page 102, ligne 22, ôtez le point qui se trouve avant *Robert*.
Page 103, ligne 13, *seu charta*, lisez *seu charta*. Ibid. ligne 17, au lieu de *adunctas*, lisez *adauctas*.
Page 111, ligne 24, *Prestelle*, lisez *Prestrel*.
Page 117, ligne 4, *statum*, lisez *statutum*.

ed
37

NA 5551 Cout D373
Essai sur la veritable origine et s
Loeb Design Library AOK1
3 2044 026 854 653

Delamare, L'abbe.
Coutances.

34255

NA
5551
Cout
D373